

R. TRUDEAU

MES TABLETTES

TABLETTES CHRONOLOGIQUES

Montréal, Mai 1836

1836

Guillaume IV Roi de la Grande Bretagne.-

I

Lord Gosford Gouverneur du Bas Canada depuis le mois d'Août 1835, premier Gouverneur civil accordé à cette colonie; commence son administration sous les auspices les plus favorables, mais a bientôt compromis sa popularité. Il est aussi membre d'une Commission spéciale députée par le gouvernement Impérial, pour faire une enquête sur les lieux au sujet des nombreux griefs dont le Bas Canada ne cesse de se plaindre et à juste titre depuis plus d'un quart de siècle. Cette Commission Royale composée de Lord Gosford Sir Charles Grey & George Gipps est débarquée à Québec dans le cours d'Août de l'année 1835, et doit faire son rapport en Angleterre dans le cours de deux ans; Elle n'a pas été reconnue par la Législature, ainsi ses travaux ont lieu dans l'ombre.

1 Mai

II

Avec le mois d'Avril a expiré l'acte qui accordait une Corporation ou Conseil Municipal aux deux villes de Québec et de Montréal. Par là la Magistrature rentre de ce jour dans tous les pouvoirs qui lui avait été enlevés

- 1836 et transférés à ces Corporations.
- III - Avec les Corporations sont aussi expirés deux autres actes des plus essentiels à la paix et à la protection des deux cités susdites; c.a.d ceux du Guet et de l'Eclairage.
- IV - L'acte qui pourvoyait aux fonds nécessaires pour le soutien des Ecoles élémentaires dans toute la Province, est aussi expiré, et cela par une vengeance du Conseil Législatif, parceque la Chambre d'Assemblée n'a pas voulu sanctionner le pillage des deniers publics par un vote de subsides à la guise de Messieurs du Conseil. Ainsi 1665 Ecoles sont fermées de ce jour, environ 40,000 enfans vont être privés du bienfait de l'Education.
- V - Point de subsides pour l'année 1836.
- VI - Lord Gosford à l'instar de son prédécesseur va prendre sur lui de payer les fonctionnaires publics sans un vote de la Législature à cet effet.
- VII - Le terrain en face de l'Eglise paroissiale de Montréal a enfin été cédé par la Fabrique à la Corporation moyennant une somme de L750 payables en sept ans, et de 750 autres louis que des citoyens se sont obligés de payer par souscription pour compléter la somme de L1500 demandés par la Fabrique pour le terrain en question. La Fabrique s'oblige de son coté à enlever les murs d'enceinte, à nettoyer la place, et raser la tour

- 1836 de la vieille église dans l'intervalle de dix-huit mois.
- VIII - La corporation de Montréal peu de temps avant de mourir a fait l'acquisition de la maison des héritiers Proulx en bas du Marché Neuf, à raison de £5250. Trois jours ont suffi pour faire disparaître ce vaste bâtiment à trois étages. A la place on va ériger une continuation au Marché, qui va donner une nouvelle importance à ce quartier, tout en contribuant à l'embellissement et à la salubrité de la cité, en y admettant plus librement la circulation de l'air du Fleuve.
- Mai 4 - On a ces jours-ci abattu et rasé la Halle du vieux IX Marché, du plus ancien Marché de Montréal, ainsi que la petite maison en pierre qui servait de pesée publique. Cet emplacement est destiné à y ériger un superbe édifice qui servira de Douane, et probablement pour quelque autre bureau public.
- X - La Banque du Peuple qui a commencé ses opérations en Août dernier est en progrès avec un encouragement et un succès très flatteurs.
- Mai 5 - Les Journaux de Québec annoncent que Lundi le XI premier de Mai, un parti de jeunes gens a planté le Mât de Mai sur le Pont de glace entre la ville et la Pointe Lévi, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 1817.
- L'archidiacre Mountain de Québec a été dernièrement créé Evêque de Montréal, par sa Sainteté Guillaume

- 1836 Roi de la Grande Bretagne & Pape de l'Eglise d'Angle-
terre.
- XIII - Un Bureau d'assurance mutuelle, le premier établi
en Canada, a commencé ses opérations depuis quelques
jours dans Montréal. Pour le présent il n'assure que les
bienfonds & les meubles de ménage. Plus tard lorsque le
nombre des assurances à ce bureau sera plus nombreux et
les fonds plus considérables, il est probable qu'ils as-
sureront toutes espèces de propriétés. Cette assurance
est établie en vertu d'un acte du Parlement. Il peut
s'en établir plusieurs dans la Province.
- Mai 6 On est en frais d'établir à Montréal une Maison
XIV d'Industrie pour empêcher de mendier dans les rues. Pour
cela une assemblée a eu lieu et il a été nommé un Co-
mité de régie composé des Messieurs suivant: Le Juge
en chef Reid, l'Hon^{ble} . L.J.Papineau, J.Redpath, Jos.Vallée
F.A.Larocque, T.S.Brwon, Juge Rolland, Honb.P.McGill,
Benj. Holmes, P.J.Lacroix, J.E.Mills, E.R. Fabre. Il va
se faire une collecte par souscription, afin de réaliser
un fonds suffisant pour acquérir un fonds pour y établir
l'institution en question.
- XV - La Législature dans sa dernière session a passé
une loi pour établir une école Normale dans chacun des
District de Montréal et de Québec. Dans ces écoles on
formera des instituteurs qualifiés pour tenir des écoles

1836

sur un pied respectable dans la Province. A une assemblée qui a eu lieu dans le mois d'Avril dernier, l'Hon^{ble} . L.J.Papineau a été élu Président , F.A.Quesnel, vice Président, T.S.Brown, secrétaire & Jacques Viger trésorier. Messire Holmes Professeur de Philosophie au Collège de Québec, qui part prochainement pour l'Europe pour faire l'achat de plusieurs instruments de Chimie, de Physique, de mécanique &c. pour les différents collèges du Bas Canada, doit en même temps se charger de faire le choix des meilleurs maîtres pour nos écoles Normales.

XVI

- Des citoyens de St Hyacinthe sont depuis quelque temps en marche pour établir dans ce comté populeux une Banque sur le même principe que la Banque du Peuple de Montréal. Cette partie de la Province a acquis depuis quelques années une extension et une importance qui surpassent aucun des autres comtés. Il y a une vingtaine d'années elle ne comprenait qu'une seule paroisse du nom de St Hyacinthe desservi par le vénérable Girouard qui au prix de très grands sacrifices est parvenu a y établir un Collège qui aujourd'hui rivalise avec aucuns des autres établissements du même genre en Canada. Depuis on en a détaché une dixaine de paroisses nouvelles qui sont desservies chacune par un Curé à part. Entr'autres La Présentation, St Damase, St Césaire,

1836

Ste Rosalie, St Pie, St Hugues, &c. A St Hyacinthe Seigneurie de feu Mr Dessaulles et chef lieu du Comté, outre le Collège fondé par le généreux et philanthrope Mr Girouard, en l'honneur duquel on a donné au village de St Hyacinthe le nom de Girouard-ville, il y a encore un Marché public très fréquenté, une Cour & Prison de Comté, un Hopital & une Banque qui doivent entrer sous peu en opération, et une vingtaine de maison de commerce.

18 Mai
XVII

- La Cour de Montréal a été occupée toute la journée d'un procès assez extraordinaire. Enfin il paraît que c'est le premier de ce genre qui ait été plaidé devant les Juges de Montréal. Le Juge Rolland occupait le banc et l'affaire a été jugée par un Jury spécial. Il s'agissait d'un dommage considérable demandé par une demoiselle contre un Monsieur Anglais qui depuis plusieurs années la fréquentait en qualité d'amant, et qui dans une lettre faisant partie d'une longue correspondance qu'il avait entretenue avec cette Demoiselle lui avait fait une promesse par écrit de l'épouser. Après plusieurs inconstances et infidélités l'amant avait refusé de remplir sa promesse. La cause a été plaidée avec talent par Mess. Driscoll & Ch Day. Le Jury après une demie heure de délibération a rendu un verdict de L 75 de dommages en faveur de la demanderesse

1836

Le Juge a considéré que le défendeur n'était pas fortuné, autrement il est probable qu'il eut été condamné à un plus fort dommage. Leçon aux infidèles.

Mai 19

XVIII

- Sir John Colbourne cidevant Gouverneur du Haut Canada, et qui depuis son rappel de cette Province en Janvier dernier était descendu à Montréal en qualité de Commandant en chef des troupes de sa Majesté dans les Colonies, s'est embarqué ce matin à cinq heures dans le Bateau à vapeur le Britannia pour Laprairie au bruit de l'artillerie et avec tous les honneurs militaires. Il s'en retourne en Angleterre avec sa nombreuse famille. L'administration de Sir John Colbourne dans le Haut Canada n'a pas été plus heureuse que celle de Lord Aylmer dans le Bas comme ce dernier il emporte l'exécration de la grande majorité du Peuple. Son nom sera le pendant de celui de son prédécesseur Sir Peregrine Maitland.

Mai

XIX

- Une nouvelle maison de Commerce Canadienne a commencé ses opérations à Montréal dans le cours de Mai, sous les auspices de Mr Félix Souigny. Théophile Dufort et Alexis Benoit sont les directeurs de cette Maison, qui sous peu sera l'émule de celle déjà existante depuis trois ans sous le nom de Larocque Bernard &c. Ces deux maisons font le commerce général d'exportation et d'importation, et font regretter que les Canadiens ne se

1836

soient pas adonnés plus tôt à un genre d'industrie des plus honorables, et qui a déjà fait fleurir en Canada un grand nombre d'autres établissements qui jusqu'à présent n'ont été tenus que par des mains étrangères et sans attache au pays.

22 Mai

XX

Il fait plaisir de voir qu'enfin l'industrie fait des progrès parmi la population Canadienne. Depuis quelques mois il s'est établi dans plusieurs parties de la Province des brasseries de Bière, et des Distilleries de Whiskey, entr'autre une à St Charles par Mr Benoit, une autre à St Denis par le Docteur W.Nelson. Ces distilleries tout en diminuant l'importation et la consommation du Rum et autres spiritueux étrangers, auront le très grand avantage de nous procurer des liqueurs moins adultérées et par conséquent moins dangereuses, et en même temps d'encourager dans le pays la culture de plusieurs grains dont le succès est moins précaire et moins sensible aux variations des saisons que le Blé froment, car jusqu'à aujourd'hui on s'est malheureusement trop exclusivement occupé à la culture du Blé, lequel est toujours exposé aux dangers du transport d'exportation, et aux vicissitudes des prix sur les marchés étrangers. Outre cela depuis une couple d'années on s'est mis à en envoyer d'Europe en Amérique des cargaisons considérables, témoin cette année que la flotte

- 1836 du printemps en a déjà importé plus de 200,000 minots.
- 22 Mai Le Houblon, l'orge et le Seigle seront donc cultivés avec plus de fruits pour alimenter les Distilleries du pays, et par contre-coup il sortira moins d'argent pour payer les boissons venant de l'étranger.
- 5 Juin - Aujourd'hui a eu lieu à Montréal la Procession
XXI solennelle de la Fête Dieu, avec une pompe extraordinaire et par un temps magnifique. Le pain bénit donné par le corps des avocats a été offert par O.Sullivan Ecr Solliciteur. La paroisse étoit honoré de la présence de Monseigneur de Talmesse qui porta le St Sacrement à la Procession; plusieurs Prêtres de la campagne y assistaient aussi, entr'autre Messr. Pépin, Bruneau, Cusson. La Procession est descendue par la Rue de l'Hopital, jusqu'au fleuve et de là pour la première fois elle a été faire une station aux Soeurs grises, des Soeurs grises elle s'est dirigée par la Rue McGill jusqu'aux Récollets ; puis par la rue St Jacques elle est revenue à la Paroisse. Le tout dans le meilleur ordre. Tous les vaisseaux dans le port avoient arboré leurs pavillons. Il a aussi été tiré quelques coups de canons.
- Juin - Ces jours derniers le Gouverneur a sorti une Pro-
XXII clamation Royale, déclarant la Prison batie dernièrement au pied du courant, Prison commune pour le District de Montréal. à compter du 18 de Mai. En conséquen-

1836

Juin

ce le 3 de Juin on a transféré à cette nouvelle prison tous les détenus qui étaient renfermés dans l'ancienne ; un détachement de troupe les a escortés jusque là. Ce bâtiment est très vaste, et est construit de manière à fournir aux prisonniers beaucoup moins de facilité à s'échapper, ils auront aussi moins de communication entr'eux, et par là moins d'occasion de dresser des plans de campagne.

XXIII

- Les prisonniers pour dettes ont en vertu d'une loi passée à la dernière session du Parlement, la liberté de parcourir tout le district respectif ou ils ont été arrêté, mais comme de raison en fournissant des cautions qu'ils ne sortiront pas du dit district. Une loi existait au même effet il y a 3 ou 4 ans, mais elle n'accordait que la jouissance du comté ou résidait le dettier.

9 Juin

XXIV

- Chaque Bateau a vapeur qui arrive dans le port de Montréal depuis quelques jours est tout couvert de ces malheureux que la tyrannie de l'Angleterre oblige à s'expatrier. Le Canada avnt hier en a vomill100, et le St George hier 1400. A la suite d'un voyage de plusieurs semaines où ils ont éprouvé toute sorte de privations, en faudrait-il d'avantage pour créer quelqu'épidémie.

Juillet

XXV

- Le chemin de fer de Laprairie à St Jean commencé l'année dernière avec l'autorisation de la Législature, a été complètement terminé ces jours passés. Une Machine

1836

locomotive à vapeur a été importé d'Angleterre ce printemps pour mettre sur ce chemin de fer. Un Bateau à vapeur appelé Princesse Victoria en l'honneur de l'héritière présomptive de la Couronne, sera prêt sous peu de jours à établir une communication exclusive de Montréal avec le chemin en question. L'établissement de ce nouveau mode de communication doit être une époque remarquable dans l'histoire du Canada, car c'est le premier essai en ce genre, et il va indubitablement donner l'essor à d'autres. Déjà on est en marche d'en commencer un autre, mais sur une échelle beaucoup plus considérable, au moyen duquel on se propose de lier la Capitale avec l'Etat du Maine.

9 Juillet

XXVI

- Un accident déplorable a eu lieu dans la Rivière Chambly dans la nuit du 11 Juillet. Le petit Bateau à vapeur l'Union Canadienne dont trois Canadiens entrepreneurs sont les seuls propriétaires est devenu la proie des flammes sans qu'on sache par quelle cause. Le bâtiment n'étoit pas assuré, et comme le feu a pris au milieu de la nuit, l'équipage y compris le capitaine (Chenier) n'ont eu que bien juste le temps de se sauver avec ce qu'ils avoient sur eux dans le moment. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que trois personnes y ont perdu la vie, un nommé Barthelemi a été brûlé à mort, et une Dame Holmes de Sorel avec son enfant qui étoient

1836

passagers à bord et que le mauvais temps avoient empêchés de débarquer, en voulant se sauver au moment de l'alarme s'est précipitée avec son enfant dans la rivière & toutes deux se sont noyées. La perte est estimée entre 2 et 3000 louis. Ce petit vaisseau voyageoit depuis deux ans dans la Rivière Chambly & facilitoit beaucoup le commerce de cette partie importante de la Province. Jusqu'a ce que les propriétaires ait fait construire une autre coque pour y remettre la machine qui a été bien peu endommagée, Le Cygne, propriété de Mr Pacaud des Trois Rivières va voyager à la place.

Juillet

XXVII

- En démolissant les voutes sépulchales de la vieille Eglise Paroissiale, afin de niveler la rue, on a découvert audessous d'une de ces voutes a environ deux pieds de la surface de la terre, un cercueil encore assez bien conservé, contenant les ossements et les marques d'un des Evêques de Québec, Mr de Pombriand inhumé à cette place en 1760 ce qui fait un laps de 76 ans. Sa soutane et ses bas de soie étoient encore sains. Ces restes doivent être enfermés dans un cercueil neuf, et déposés dans la voute de la nouvelle Eglise.

21

XXVIII

- Une cérémonie nouvelle a eu lieu aujourd'hui au pont nouvellement construit à l'Abord à Plouff par un citoyen Canadien très entreprenant Mr. Lachapelle. Ce pont objet de l'admiration de toutes les personnes qui

1836

le voient a été béni en grande pompe par Messire Quiblier supérieur du Séminaire de Montréal en présence de son Excellence Lord Gosford, des commissaires, de grand nombre de Messieurs du Clergé et d'un concours immense de citoyens de la ville et des environs. Il a ensuite été donné sur le pont même un splendide déjeuner à la fourchette.

22 Juillet

XXIX

- Aujourd'hui 22 Juillet a eu lieu l'ouverture du premier chemin à lisses établi en Canada entre St Jean & Laprairie. Lord Gosford et une foule de citoyens de Montréal sont traversés sur les deux Bateaux à vapeur traversiers pour prendre part à cette fête. La machine à vapeur trainant deux énormes voitures chargées de passagers s'est dirigée de Laprairie à St Jean à midi et demi et a fait ce trajet d'environ 14 milles en 59 minutes. Plusieurs autres chariots chargés de passagers attirés par la nouveauté du spectacle, suivaient tirés par des cheveaux. Un dîner splendide préparé par le comité du chemin de fer, les attendoit à St.Jean. Le tout s'est passé avec le plus grand ordre et sans accident.

22

XXX

- Le Bateau à vapeur Princesse Victoria appartenant à la compagnie du chemin de fer de Laprairie, est parti vendredi 22 Juillet à 10 heures du matin pour Québec afin de se faire enregistrer; Il s'est rendu à Québec en 11 heures et est rentré dans le port de Montréal le

1836

lendemain 23 à trois heures de l'après midi; Ce qui fait 29 heures pour faire ce trajet aller et revenir y compris les arrêts, et le temps de se faire enrégistrer. Il est remonté en 14 heures et demie. C'est là ce qui s'appelle voyager avec expédition.

- EPOQUE REMARQUABLE -

8 Sept. +

- Le district de Montréal érigé en diocèse séparé. -

XXXI

Le 8 Septembre 1836 sera une époque remarquable en Canada; De ce jour date la division de l'ancien diocèse de Québec, par la séparation du district de Montréal en un diocèse séparé avec l'autorisation du Souverain Pontife Grégoire XVI, l'approbation du gouvernement Britannique, et le consentement unanime du Clergé du Canada. Monseigneur Jean Jacques Lartigue ci devant Evêque de Telmesse a été choisi par sa Sainteté pour le premier Evêque de ce nouveau Diocèse. La cérémonie de son installation dans sa cathédrale de St Jacques à eu lieu à Montréal le 8 de Septembre avec toute la pompe possible. A deux heures de l'après midi toute la bourgeoisie de la ville étoit rendue à St Jacques, plus de 100 soutanes venues de toutes les paroisses du district y assistoient, ainsi que Monseigneur Provencher Evêque de la Rivière rouge. Tout le clergé est parti de l'Evêché suivi de Monseigneur J.J. Lartigue revêtu de ses habits Pon-

1836

tificaux et s'est dirigé vers la grande porte de la cathédrale, le dais étoit supporté par les Hbles. D.B.Viger, L.J.Papineau, Messrs. F.A.Quesnel & Ch.S.Rodier. La procession s'est arrêté à la porte de l'Eglise; où Messire Alexis Trudeau a fait la lecture en français du Bref de sa Sainteté qui érige le district de Montréal en diocèse, et la bulle créant Sa Grandeur J.J.Lartigue Evêque de Montréal, lesquelles ont été authentiqués par Monseigneur de Juliopolis qui se trouvoit à Rome lorsqu'elles ont été expédiées. Ensuite sa Grandeur à genou, la croix à la main prêta le serment d'administration, puis la procession entra dans l'église en chantant l'antienne Ecce Sacerdos Magnus, et Monseigneur de Montréal prit possession de son trône. Monseigneur Provencher prononça un discours analogue et très approprié à la circonstance qui a été très goûté de tous les assistants. Le tout s'est terminé par le Te Deum au bruit des cloches de toutes les églises de la ville; pendant le Te Deum tous les membres du Clergé présents allèrent baiser la main de leur nouveau Pasteur en signe de soumission, fidélité et obéissance.

9 Sept.

XXXII

- Le premier acte d'autorité du nouvel Evêque de Montréal a été de ratifier aujourd'hui la nomination des anciens vicaires généraux, ou plutôt grands vicaires Messire Roque, Viau & Demers de St Denis, et d'en nom-

1836

mer deux nouveaux Messire Quiblier Supérieur du Séminaire de St Sulpice de Montréal & Messire Ignace Bourgette depuis plusieurs années secrétaire de sa Grandeur. On s'attend que ce dernier sera appelé a être le Coadjuteur.

11 Sept.

XXXIII

- Le 11 Septembre jour du Saint Nomde Marie, fête patronale de la Paroisse de Montréal, Sa Grandeur l'Evêque de Montréal a fait son entrée solennelle dans l'église paroissiale. Tout le choeur a été chercher l'Evêque au Séminaire. Un fauteuil étoit dressé dans la cour qui étoit garnie de tapis; Après avoir revêtu ses habits pontificaux, la procession s'est avancée vers l'église; Sa Grandeur marchait sous un dais porté par les Marguilliers, et suivi de la bande musicale du Régiment; A la porte de l'Eglise le convoi s'est arrêté, et Mr le Grand vicaire Quiblier a adressé à l'évêque les félicitations de la Paroisse auxquelles Monseigneur a répondu d'une manière très touchante, ensuite on s'est remis en marche jusqu'au choeur, et Sa Grandeur a pris possession de son thrône; elle a officié toute la journée. Un magnifique pain béni donné par le Juge Pyke a été offert par la Dame du Juge, supporté par les Honbles. D.B.Viger L.J.Papineau, Pothier et Mr.J.Lacroix.

10 Sept.

XXXIV

- Mr.Ludger Duvernay Editeur & propriétaire du Journal la Minerve, pour avoir dit dans son papier que le

1836

choix d'un grand Jury avoit été fait d'une manière partiiale et illégale, vû que la cour avoit à s'occuper d'un procès dans lequel le Shérif étoit étroitement intéressé, pour avoir publié ce fait et l'avoir prouvé de la manière la plus convaincante et la plus palpable, le dit Ludger Duvernay a été trainé à la cour criminelle dans le Terme de Septembre pour mépris de cour, et là sans autre forme de procès, a été condamné sommairement à un mois de prison et £ 20, d'amende. En conformité à ce jugement qui a été prononcé par le Juge Pyke, Mr. Duvernay a été conduit à la prison commune dans un carrosse accompagné de Mr. J. Viger, O'Callaghan, C. Cherrier, O. Perreault, et suivi de près de 40 voitures remplies de citoyens, avides de témoigner leur sympathie au citoyen martyr de la partialité et de l'oppression et par contre coup leur indignation & la censure la plus amère contre un tribunal incapable de se mettre au dessus de l'esprit de coterie.

1837

Mars

XXXV

- Les derniers journaux d'Angleterre ont apporté la nouvelle de la remise de l'amende de £ 20 à laquelle Mr. L. Duvernay avoit été condamné par la cour du Banc du Roi de Montréal. Lord Gosford avoit transmis tous les procédés de cette Cour à sa Majesté, et après mûr examen le Ministère a porté condamnation contre la conduite de Juges Pyke & Reid, en ordonnant la remise de l'amende

- 1837 au condamné. Belle leçon pour des Juges dont une
Mars des qualités essentielles doit être l'impartialité !
Quelle confiance reposer dans un tel tribunal. De tels
Juges ne devraient-ils pas être disgraciés, cassés ?
- Avril - L'Honble L.Gugy depuis plusieurs années Shérif du
XXXVI district de Montréal a été démis de sa charge par or-
dre des Ministres, et par suite des plaintes faites con-
tre son administration par la Chambre d'Assemblée.
- XXXVII - Pendant une quinzaine de jours, l'esprit public
a été tenu en suspens par l'attente du successeur de
Mr.Gugy, on a enfin appris avec quelle que surprise que
le choix étoit tombé sur un autre Honorable Mr Roch de
St Ours, Seigneur de St Ours, membre du Conseil Légis-
latif. La commission a été lue en cour le 7 d'avril;
ses cautions ont été Messieurs Debartzch et De Bleury.
Grand bien lui fasse !
- Mai - Le 21 Mai jour de la Sainte Trinité & jeudi le
21 25 jour de la Fête Dieu on a lu à St Jacques de Montréal
XXXVIII et au Prône de la Messe Paroissiale un Mandement de
Monseigneur J.J Lartigue dans lequel il annonce aux fi-
dèles que des Bulles ont été reçu de sa Sainteté Grégoi-
re XVI nommant Messire Ignace Bourget Evêque de Telmes-
se & Coadjuteur de l'Evêque de Montréal. Son sacre aura
lieu le 25 Juillet à la Cathédrale.
- XXXIX + - Depuis le commencement d'avril il s'est déclaré

1837

Mai

une crise des plus désastreuses dans le monde commercial aux Etats-Unis, une crise telle qu'il n'en a encore jamais existé, et qui aura du retentissement dans les différentes parties du globe et particulièrement en Angleterre en France, en Hollande, et dans l'Amérique Britannique. Des banqueroutes au nombre de plusieurs cents a commencer par la maison banquière des Joseph à New York, se sont déclarées presque simultanément dans les principales villes de l'union Américaine telles que la Nouvelle Orléans, Philadelphie, New York, Boston &c, Chaque malle nous apporte la nouvelle de quinze vingt & trente faillittes des maisons les plus considérables & pour des millions. Plus de 300 faillites ont eu lieu dans le cours de 5 à 6 semaines. Chose inouie jusqu'à ce jour, toutes les Banques ont suspendu les payments en argent. Redoutant la soustraction du numéraire du Canada par les spéculateurs de l'Union. Toutes les Banques du B.Canada d'un commun accord ont résolu de suivre l'exemple des Etats Unis; en conséquence depuis le 17 de Mai les Banques de Montréal de la Cité, du Peuple, de Québec ont cessé de donner de l'argent dur pour leur papier & ce jusqu'à ce que les Banques Américaines reprennent leurs paiements en espèces. Comme de raison cette mesure a ébranlé considérablement la confiance dans les institutions bancaïres en général, et contri-

1837

bué à hausser de beaucoup la valeur de la monnaie, si bien que l'argent dur se vend actuellement à sept & huit pour cent de premium ; c.a.d. que le papier des Banques est déprécié d'autant.

Juin

XL

- Depuis la suspension des paiements en argent par les Banques du Canada, le peu d'argent dur qui étoit resté dans la circulation a tellement augmenté de valeur c.a.d. de huit à dix pour cent, et outre cela les droits imposés sur les marchandises importées ne pouvant être payés aux Douanes qu'en espèces sonnantes, que les marchands en gros se sont vus forcés d'acheter de l'argent à une très haute prime ne pouvant en avoir aux Banques. Ceci a amené la disparition presque complète des petites monnaies & par contre-coup le plus grand embarras dans les petites transactions commerciales, et dans l'achat des provisions aux marchés. A la fin plusieurs individus se sont mis à sortir des bons de 12-15-30 sous et d'un écu pour faciliter les échanges, mais malheureusement ce nouveau commerce commence à devenir un abus, vû que toutes sortes de personnes se sont mêlées de le faire; ce qui menace le public d'une grande perte à la fin lorsqu'il s'agira de racheter tous ces petits billets. De tous ces petits billets ceux seulement signés par Messieurs Souigny & Molson ont été pris en paiement par les Banques.

Juillet, 25

XLI

- Aujourd'hui a eu lieu a la cathédrale de St Jacques de Montréal le Sacre de Messire Ignace Bourget comme évêque coadjuteur de l'Evêque de Montréal. Cette solennité a attiré à Montréal la réunion du clergé la plus nombreuse qui ait eu lieu en Canada. 150 Prêtres et ecclésiastiques & cinq évêques étoient présents, savoir l'evêque de Boston Monr.Fenwick, Monsg. Racey, M.Mc Donell & Gaulin du Haut Canada, Mr Turgeon coadjuteur de Québec, M.Lartigue de Montréal. Monseigneur Bourget est agé de 37 ans et a pris le titre d'Evêque de Telmesse nom que portait Monseigneur Lartigue avant d'être fait Evêque de Montréal.

27 Juillet

XLII

- On a reçu ce jour par la voie des Etats-Unis la nouvelle de la mort de Guillaume IV Roi de la Grande Bretagne à l'âge de 72 ans et après un règne de sept ans moins quelques jours. Il prit le sceptre le 26 Juin 1830 et termina sa carrière le 20 Juin 1837. N'ayant pas d'enfant légitime, la couronne passe à la Princesse Alexandrina Victoria enfant unique de feu son frère le Duc de Kent. Elle est agée de 18 ans et prend pour titre **Victoria I^{ere}**, Reine d'Angleterre, mais non de Hanovre vu que ce dernier Royaume situé en Allemagne est sous la loi Salique, c.a.d. qu'il ne peut pas être régi par les femmes. En conséquence la couronne d'Hanovre échoit de droit au Duc de Cumberland qui immédiatement

1837

s'est mis en route pour son royaume, mais par là a perdu son titre de Pair d'Angleterre.

30 Juillet

XLIII

- Le Nouveau Coadjuteur de Montréal, Monseigneur Bourget a officié ce jour à la Paroisse, et a fait une nombreuse ordination à la grande messe, savoir 3 Prêtres, deux Diacres deux Soudiâcres, cinq Minorés, cinq tonsurés. Quatre autres évêques étrangers assistaient à la cérémonie qui a duré jusqu'à une heure et demie.

Juillet

XLIV

+ Depuis le mois de Mai dernier tout le pays est en émoi, l'indignation est à son comble, des assemblées ont lieu dans tous les comtés de la Province pour désapprouver hautement la conduite du Parlement Anglais à l'égard des Colonies, et protester de la manière la plus énergique contre l'empiétation des droits Canadiens et surtout contre le pillage des deniers publics dont est menacé le pays par des résolutions proposées en Chambre par Lord John Russell et appuyées par le vote de la Chambre des Communes et de celle des Lords, dans leur session d'avril dernier. Une de ces résolutions tend à autoriser le gouverneur du B.Canada à ouvrir la caisse de la Province, et à payer les officiers publics sans un vote de la Législature provinciale, en violation flagrante de la Constitution, et malgré la déclaration expresse de la chambre d'assemblée de ne voter aucuns subsides que lorsque le gouvernement aura remédié aux

1837

XLIV

principaux abus & griefs dont le pays se plaint depuis nombre d'années. Québec et Montréal et tous les Comtés à l'exception de trois ou quatre ont déjà entré leur protêt, et les autres suivront dans peu. Tout partout les résolutions de Lord J. Russell ont été dénoncées en termes non équivoques et la ferme détermination adoptée de défendre nos droits jusqu'à la fin; A cet effet on a résolu de travailler autant que possible à tarir la source d'un revenu dont on nous dispute dont on veut nous arracher le contrôle, en recommandant fortement la nonconsommation des liqueurs & des étoffes importée sur lesquelles se prélève le revenu de la Province qui sert à engraisser les sang-sues du peuple. On ne devra user que des liqueurs distillées ou fermentées dans le pays, ainsi que des étoffes qu'on y manufacture, ce qui aura le triple avantage d'activer l'industrie et l'agriculture, d'obvier efficacement à l'augmentation d'une dette nationale qui ne peut que s'accroître énormément d'une année à l'autre par la différence en moins de nos exportations sur nos importations, et de diminuer si non d'nelever tout à fait à nos ennemis les moyens de nous tyranniser. Pour cela des Comités ont été organisés dans chaque localité pour recommander et faire mettre a exécution ce plan ingénieux en inculquant son importance dans l'esprit de tous les habitans.

1837 C'est le moyen mis en oeuvre en 1773 & 14 par les an-
Juillet ciennes colonies anglaises, aujourd'hui les Etats-unis,
XLIV et qui a été le prélude de leur indépendance et de leur
grandeur actuelle.

XLV La maison Canadienne de Laroque Bernard fondée en
Août 1832 par des fonds souscrits en grande partie par des
Canadiens, et entrée en opération dans le printemps de
1883, s'est déclarée en banqueroute le printemps der-
nier, et à l'époque actuelle n'a pas encore trouvé moyen
d'arranger ses affaires avec ses créanciers. Ses offres
sont de 10/ par louis payables en quatre paiements dans
l'intervalle de dix-huit mois. Cette faillite imprévue
a beaucoup surpris ^{et} a fait perdre considérablement aux
individus concernés, mais ce qu'il y a de plus désolant,
elle attaque pour longtemps le crédit canadien.

XLVI Depuis trois ou quatre mois il se publie à Montréal
un nouveau journal français intitulé le Populaire con-
duit par deux apostats politiques Léon Gosselin comme
propriétaire & un aventurier Français Le Blanc de Mar-
connay comme Editeur, deux individus ci devant collabo-
rateurs de la Minerve, mais que l'amour de l'argent a
portés a envisager la politique du pays d'un tout autre
oeil, et à désertter une cause dans laquelle ils figurè-
rent autrefois avec avantage et honneur. Ce papier, gé-
niture de deux autres apostats politiques. L'Honble.

1837

Août

XLVI

Debartzch & De Bleuri, qui se donne comme l'enfant né de la Modération, depuis sa création ne paroît avoir d'autre mission que celle d'injurier en langage de halle tout ce que le pays possède d'institutions et d'hommes respectables et de semer la division dans les rangs canadiens. Que son éditeur se porte à cet excès il n'y a rien de surprenant, c'est un aventurier vomé sur nos bords depuis deux ou trois ans qui n'a aucun intérêt dans le pays, qui débite ses sottises et ses sornettes trois fois la semaine pour gagner de quoi vivre. Mais qu'un Léon Gosselin élève de L.M.Viger allié de Messieurs Papineau & D.B.Viger, doué de talents et d'une bonne éducation, qui pendant nombre d'années à travaillé à la rédaction du Journal du peuple la Minerve, et qui par conséquent a été dans la confiance intime de ce qui se faisait et se disoit dans le bureau de ce journal et dans la société des personnes ci haut nommées, que Léon Gosselin, dis-je, prête son nom et sa minime influence à un déluge périodique de semblables turpitudes, voilà qui étonne et qui provoque. Quô te pectora cogis auri sacra fames. Aussi ce journal, qui semble avoir pris a tâche de surpasser et de laisser bien loin derrière lui un autre feuille hebdomadaire l'Ami du Peuple, n'a-t-il pas la mine de faire une bien longue existence; a moins que ce ne soit au prix de très grands sacrifi-

ces pécuniers de la part de ses dignes fondateurs.

Car il ne peut se rencontrer dans une société éclairée qu'un bien petit nombre d'hommes qui consente et persévère à payer annuellement pour ne lire que des sottises grossières, des mensonges effrontés et des balivernes sans fin comme sans pudeur.

4 Août

XLVII

- A une heure après-midi a eu lieu à Montréal la cérémonie de la Proclamation qui est d'usage à l'avènement de chaque Roi à la couronne. La Reine Victoria lere âgée de 18 ans a été proclamée dans les différents quartiers de la ville. Le convoi composé d'une quinzaine de carrosses occupés par les Conseillers Exécutifs & Législatifs, les Juges du Banc du Roi et les principaux officiers de la Cour, quelques membres du Clergé catholique et protestant, par le Shérif de St Ours et son député Mr Duchesnay, a parcouru les principaux quartiers musique en tête, et on y a fait la lecture de la proclamation, puis la musique a joué l'air national God Save &c.

Août

XLVIII

- La Maine qui fait partie de la grande République, et est un des Etats limitrophes du Bas Canada au nord-est, se trouve par sa position géographique le plus étroitement intéressé à la possession du vaste territoire qui le sépare d'avec le Nouveau-Brunswick, province britannique. Les gouvernements Anglais et Améri-

cain depuis nombre d'années se disputent la jouissance de cette vaste étendue de terrain et de la rivière St Jean qui l'arrose. Plusieurs tentatives ont eu lieu à différentes époques pour tirer une ligne fixe de démarcation entre les deux puissances, mais toutes jusqu'à aujourd'hui ont été infructueuses, nommément l'arbitrage référé en 1829 au Roi des Pays-Bas, dont le résultat à également déplu aux deux partis intéressés: Delà la nécessité qu'il existe constamment dans ce quartier un foyer plus ou moins vivace d'animosités de jalousies et de méfiances entre les deux populations voisines: On en a eu un échantillon dans le mois dernier. Un citoyen Américain du nom de Greeley envoyé par le gouvernement du Maine pour faire le dénombrement du terrain en dispute, pendant qu'il étoit occupé à exécuter la charge qu'on lui avait imposée, a été subitement arrêté par les autorités du Nouveau Brunswick et incarcéré. Quelque temps auparavant des ingénieurs du gouvernement Anglais avaient été employés à drainer et explorer sur le même terrain, afin de constater la possibilité d'y établir un chemin de fer. Ces ingénieurs travaillèrent pendant deux ou trois mois sans avoir été nullement molestés ni troublés par les Américains. On se demande alors par quelles raisons le gouvernement du Nouveau Brunswick s'est permis une telle injustice sur un citoyen

1837
Août

Américain, puis que ses procédés avaient lieu sur un territoire neutre, dont la possession quoique réclamée par les deux partis n'est pas plus acquise à l'un qu'à l'autre pour le moment. Aussi l'insulte a été vivement sentie, et l'incarcération de Mr Greeley a tellement indigné les habitants et le gouvernement du Maine qu'aussitôt le Gouverneur de l'Etat a émané une proclamation enjoignant à la milice de se tenir prête à marcher au premier commandement. Un tel évènement dans toute autre circonstance aurait eu peu d'intérêt, mais dans un moment d'excitation et de mécontentement comme celui ou se trouve le Bas Canada par rapport à l'Angleterre, il ne peut laisser que d'avoir une certaine importance, en autant qu'il peut menacer et même rompre les relations amicales des deux nations. Dans le cas d'une rupture, on se demandera sans doute quel parti prendrait la population Canadienne, vexée exaspérée qu'elle est par un enchainement systématique d'injustices et de partialités, exercées envers elle depuis soixante ans, en un mot depuis que le Canada fait partie de l'Empire Britannique.

Août
XLIX

- A la suite de la cérémonie ecclésiastique qui a eu lieu à St Jacques de Montréal à l'occasion du sacre de Monseigneur Bourget le 25 Juillet dernier un banquet fut donné a l'Eveché à la foule du Clergé que la céré-

1837

monie avait attirée. Dans le cour du repas plusieurs santés furent rproposées, entr'autres une en l'honneur du Pape Grégoire XVI, a cette occasion il parait que Monseigneur Lartigue a adressé à ses convives l'allocation suivante : " Jamais, dit-il il ne se présentera une occasion aussi solemnelle que celle-ci où je vois presque tout mon Clergé réuni, j'en profiterai donc pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances où se trouve le pays. Les Pasteurs doivent faire tous leurs efforts pour établir la charité et l'union parmi leurs ouailles; ils doivent représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays. Ils ne doivent pas absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou que l'on peut se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violeraient ces lois ." Telles sont les paroles que deux Journaux de Montréal l'Ami du Peuple et le Populaire, ont mis dans la bouche de l'Evêque de Montréal, et qui aujourd'hui n'ont encore éprouvées aucune contradiction; elles sont maintenant le thème de tous les journaux de

1837
Août
XLIX

la Province et des conversations particulières. Par les partisans de la Bureaucratie de l'oppression et de l'aristocratie, elles sont bien accueillies, en ce qu'elles s'accordent avec leur manière de voir les choses et avec leur esprit de domination qui se trouve bien aise d'être appuyée de toute l'influence du Clergé. Au contraire par les amis de la justice de l'équité et de la liberté les paroles épiscopales sont vues d'un mauvais oeil, bien plus elles sont vertement censurées, en ce qu'elles manifestent une tendance trop évidente à gêner la liberté du citoyen, et peuvent mettre le Clergé en collision avec la presque totalité des membres de son diocèse. Perspective d'autant plus désolante pour la religion et pour le Clergé qu'il lui est si facile de l'éviter en demeurant dans une stricte neutralité, se bornant à l'exercice et aux fonctions sacrées du ministère ecclésiastique. Par ce moyen le ministre de l'Évangile et de la paix s'éloignerait des troubles et des vicissitudes inséparables de la tourmente politique, il conserverait sa respectabilité ainsi que l'estime et la confiance de ses ouailles de quelque parti qu'elles fussent.

14 Août
L

- Hier dimanche solennité de St Laurent, une circulaire de Monseigneur de Montréal a été lue au prône de la paroisse, annonçant l'avènement de la Princesse

1837

Victoria au trône d'Angleterre, et ordonnant de chanter le Te Deum solennel à l'issue de la grande Messe; ce qui a été fait par Messire Quiblier. On a remarqué qu'un certain nombre de patriotes se sont retirés lorsqu'on a entonné le Te Deum.

15 Août

LI

- A l'instar du système de terrorisme adopté sous le trop fameux Lord Dalhousie , notre Gouverneur actuel my Lord Gosford met la Magistrature et la Milice à l'index, parceque dans les assemblées qui ont eu lieu dans toute la Province depuis le printemps, des citoyens respectables ont pris une part plus ou moins active, ne pensant pas sans doute que leur dignité de Magistrat ou d'officier de Milice fut incompatible avec le non moins noble devoir de citoyen et de sujet anglais, parceque, dis-je, des citoyens dignes en tout de l'estime et de la confiance de leur compatriotes se sont joints à eux pour protester énergiquement contre les empiétations dont on menace cette intéressante colonie; On leur a demandé des explications sur leur conduite, et comme dans la conduite de ces officiers il n'y avait rien que de très conforme à la belle prérogative de tout sujet Anglais de s'assembler quand il lui plaît pour discuter sur les affaires publiques ces explications ne se sont pas fait attendre, et aussitôt sans autre forme de procès on les a remerciés de leurs services et arraché leurs

commissions. Du nombre des victimes sont le Colonel Raisène et les officiers inférieurs L. Prevost, J.B. Bougrette, Jéré. Laporte, Michel Dufour, F. Desrivières, J.B. Lukin, Merit Hotchkiss &c. Dans la Magistrature Jacob Barcelo, M. Hotchkiss, J.B. Lukin, Luc Masson & beaucoup d'autres qui ne tarderont pas à éprouver le même traitement. Bien plus si son Excellence est décidée à destituer tous ceux qui ont pris part à ces assemblées prétendues révolutionnaires, il lui faudra bien refaire en entier les Calendriers de la Paix et de la guerre, car il est bien minime le nombre de ceux que l'amour de l'honneur et des placés a empêché de faire cause commune avec leurs concitoyens. Le même système de rigueur amena en 1827 le rappel subit de Lord Dalhousie, espérons qu'il aura prochainement le même effet pour Mylord Gosford !

Août.

LII

Sur la sommation du Gouverneur le Parlement Provincial s'est assemblé le 18 Août, et a eu le plaisir d'entendre de la bouche même de son Excellence que les principaux griefs dont le pays se plaint, et qui sont la cause de la suspension des affaires législatives ne peuvent être réparés, mais que néanmoins elle espérait de la générosité de la Chambre d'Assemblée qu'elle voudrait bien venir au secours des employés publics qui sont menacés de crever de faim ! ! Et pour donner

1837

LII

plus de poids à son argument, il leur a bénévolement annoncé que si elle ne se décidait pas à délier les cordons de la Bourse, pour lui, en vertu d'instructions très conciliatrices, il était bien décidé à rompre les coffres publics. Payez payez ne vous occupez pas du reste. Il ne faut pas être sorcier pour prévoir le résultat. La chambre n'entend pas du tout la conciliation de cette manière. Aussi après une session de neuf jours, elle a présenté au gouverneur une réponse ferme et décidée, à la harangue d'ouverture, dans laquelle elle maintient la position qu'elle a prise dans les sessions précédentes. Son Excellence a répondu par une Prorogation . C'est bien là le résultat que devait attendre et qu'attendait effectivement tout véritable ami du pays, toute personne désireuse de voir le Canada régi par un gouvernement sage, impartial et strictement constitutionnel, par un gouvernement enfin qui suivant l'expression d'un Ministre Anglais ne nous laisse rien à envier aux Institutions de la grande , de la prospère République de la République modèle qui nous a voisine. En voyant la Proclamation émanée par Mylord Gosford convoquant la législation à une époque inusitée dans un temps si précieux pour les travaux agricoles, avant d'avoir remédié à aucun des maux qui pèsent sur le pays, bien loin de la après l'avoir insulté et avili

1837

Août

dans la personne des citoyens les plus marquants dans la Magistrature et la Milice, après les déclarations formelles et précises de la représentation populaire étayée du concours imposant et unanime de vingt cinq comtés des plus peuplés de la Province empressés de faire écho aux sentiments fermes et patriotiques de leur dignes mandataires, après les témoignages les moins équivoques de sympathie de la part d'une section importante du peuple Anglais, de toutes les Colonies Britanniques et des Etats-Unis, avec dis-je tant et de si puissantes raisons à part d'une foule d'autres qu'il seroit trop long d'énumérer, qui pouvait douter un instant que notre Vice Roi n'eut à faire des communications importantes franches et conciliatrices, à proposer à des maux graves et invétérés des remèdes prompts et efficaces, qu'il n'eut à verser sur une plaie vive et toujours saignante une beume adoucissant et salutaire? Quel n'a donc pas dû être le désappointement de nos députés et quelle mortification tout à la fois, d'entendre déclarer en leur propre face, que le principe électif qu'ils veulent introduire dans la constitution du Conseil Législatif est tout à fait incompatible avec la connexion de la Colonie à l'Angleterre, et par conséquent ne sera pas accordé, que le Conseil Exécutif ne sera pas rendu responsable au peuple; que l'abrogation

1837

Août

de la Compagnie ou plutôt de l'agiotage des Terres est impossible, mais que néanmoins le gouvernement s'attend que la Chambre sera induite à voter les subsides sans réserve, si elle ne veut pas que l'on ait recours à des moyens violents. Avec un tel préambule comment s'étonner que la Chambre se soit refusé à procéder aux affaires, et qu'avant de se séparer elle ait présenté au Gouverneur en réponse à sa harangue, un espèce de protêt ou déclaration dans laquelle elle réénonce mais en termes plus énergiques encore ses propositions des deux ou trois dernières sessions, et s'y tient comme à un ancre de salut et comme condition sine quâ non à tout arrangement ultérieur. Si encore par pure politique et pour sauver les apparences Lord Gosford, avant d'ouvrir le Parlement, eut montré quelque disposition à céder quelque chose à l'exigence des circonstances, par exemple en appelant au Conseil Législatif quelques citoyens jouissants de la véritable confiance du peuple, et en introduisant quelque changement dans le personnel de l'exécutif, et soit dit entre parenthèse, Son Excellence et le Ministère Anglais admettent en termes exprès que ces deux corps ont nécessairement besoin d'être réformés; il n'y a pas lieu de douter que la Chambre d'assemblée n'eut relâché de la sévérité de la résolution qu'elle avait adoptée, et

qu'en entamant la session, elle n'eut donné au gouvernement encore une chance de voir se rétablir l'harmonie et la concorde entre les diverses branches de la Législature ; Et aujourd'hui la colonie ne serait pas malheureusement privée d'un nombre de lois échues ou à la veille d'expirer; en un mot nous ne serions pas virtuellement privés du bienfait de la législation. Mais, me dira-t-on, le Gouverneur dans sa harangue de convocation ne promet-il pas de faire des réformes dans le matériel des deux conseils; j'en conviens, mais il ne dit pas de quelle nature seront ces réformes, il ne détermine pas non plus, l'époque où il se propose de les faire, et d'ailleurs quelle confiance mettre dans un gouverneur et un ministère dont l'existence comme partie intégrante du gouvernement est si précaire et dépendante d'un évènement du moment ou même d'un caprice, quelle foi ajouter à des promesses qu'une expérience d'un quart de siècle nous appris à apprécier à leur juste valeur, et dont les preuves sont trop multipliées et trop dégoûtantes pour s'y arrêter. Il fallait que ces considérations pesassent lourdement dans la balance des délibérations de la branche populaire, et que la conviction de l'impossibilité de rien faire de fructueux fut bien établie pour la décider à ne pas procéder à la dépêche des affaires, quand le pays est privé des lois et des

secours en faveur de l'éducation; quand la liberté et la vie des citoyens par la suspension de la loi du Jury, sont livrées à la merci de Jurés choisis et triés; quand les villes et les campagnes sont sans corporations municipales, quand les institutions publiques de charité et de bienfaisance souffrent par le manque des octrois annuels que la législature leur votait avec générosité, quand la continuation de travaux publics que le Canal de Chambly et le Port de Montréal est entièrement suspendue, quand l'amélioration des communications soit par terre soit par eau est arrêtée faute de moyens.&c.

Août.
LIII

Le règne du terrorisme se poursuit avec une avidité sans exemple même sous les Craig et les Dalhousie. Que penser d'un administrateur qui parle du maintien de la Constitution d'harmonie et de conciliation, et qui tous les jours foule aux pieds la plus belle prérogative qu'accorde cette Constitution, celle qui établit le droit à tous les citoyens de s'assembler publiquement pour discuter les intérêts de la Communauté. Comment un citoyen peut-il se glorifier de jouir de ce droit inhérent à tout sujet Anglais, si au premier jour il est exposé à être appelé à rendre compte du motif même qui l'a fait assister à telle ou telle assemblée publique, et si sans forme ni procès légal on le dépouille d'une commission civile et militaire que d'ail-

leurs il n'a pas sollicitée. Peut-on bien appeller cela de la Liberté ? Oui de la liberté comme on l'entend en Russie en Pologne en Turquie, à la porte même de la Grande Bretagne en Irlande ! ! ! C'est pourtant le canevas qui se déroule quotidiennement sous nos yeux et d'après les ordres du très conciliant Lord Gosford ! La gazette officielle du 24 d'Août en contient un très bel échantillon : Savoir Messieurs C.H.Côté, Pierre Beaubien, A.Jobin, Wölfred Nelson, Pierre Amyot, J.B.Dumouchelle, Louis F.Deschambeault qui ont été déchargés de leur commission de Magistrats, et Messrs. L.Deschambeault, Fr.Jalbert, Olivier Chamard, L.J.Papineau, J.B.Dumouchelle, P.Amiot, et J.B.Drolet de leur commission de Milice ! ! On leur a, il est vrai, préalablement demandé à la plupart des explications de leur conduite à ces assemblées et des motifs qui les y avaient appelés ; Chacun s'est empressé de les donner, mais elles ont été bien peu flatteuses pour son Excellence et pour le gouvernement qu'elle représente. Mais ce qu'il y a de plus odieux et de plus palpitant de tyrannie, c'est que dans l'acharnement à sévir, l'administration s'est montrée si partial et si aveuglée par la passion, qu'elle a fait demander des explications catégoriques à des citoyens respectables qui n'avaient pris aucune part active à ces réunions, témoins Mr.De-

lorimier et Mogé de St Ours. Aussi ces dignes citoyens se sont trouvés tellement insultés, qu'ils se sont empressés de donner des explications dont ils pouvaient bien se dispenser, et se sont fait une gloire de renvoyer d'eux mêmes leur commission, puisque par le fait ils acquerraient la conviction qu'elle était incompatible avec leur devoir de citoyen. Les choses sont arrivées à un point, que l'on tient à deshonneur d'être commissionné sous le gouvernement! ! !

Août.

LIV

Un Paquebot arrivé ces jours-ci à New-York avec des dates de Londres du 8 Juillet dernier, nous a apporté des nouvelles du parlement anglais qui intéressent notre colonie. Il paraît que la Chambre des Communes a reculé devant le projet de John Russell de coerciter le Canada. En Avril dernier sur motion du dit Lord des résolutions violentes envers le Bas Canada furent adoptées en Chambre, comme devant servir de bases à un acte du Parlement sur le même sujet. Les résolutions en question n'avaient pas été plutôt connues en Canada, qu'immédiatement tout le pays d'un mouvement spontané se hâta de protester contre une telle mesure, digne pendant du fameux Bill d'Union de 1822 ; la nouvelle de ce mouvement significatif parvint en Angleterre assez à temps sans doute pour faire ouvrir les yeux aux législateurs Bretons ; Car le 3 de Juillet jour de débat

dans les communes sur les affaires du Canada, au lieu d'introduire un bill en conformité des résolutions monstres de J. Russell, on s'est contenté de demander un vote de crédit au montant de £ 140,000 pour payer les arrérages dus aux officiers publics du Bas Canada, dans l'espoir que cette somme sera remise plus tard par la législature Coloniale ; espoir bien fondé, s'il repose sur la volonté de réparer les griefs dont cette législature se plaint avec tout le pays : Cette supposition n'est malheureusement guères probable; alors il est fort à craindre que nous ne soyons condamnés à voir de nos propres yeux nos trésors publics à la merci des avides vautours coloniaux; Et Dieu sait quelle sera la conséquence d'une telle violation. Quel génie malfaisant préside aux Conseils du Ministère Britannique ! ! Il y a à peine soixante ans qu'une politique semblable lui fit perdre un des plus beaux joyaux de la couronne Anglaise ! A-t-il donc déjà oublié les évènements de cette époque qui a vu surgir une puissance nouvelle appelée à être avec le temps une rivale redoutable ! !

Septembre.

LV

Mr. Greeley, ce citoyen américain emprisonné à Fredericton en Juillet dernier par les autorités du Nouveau-Brunswick, a été récemment remis en liberté sur la demande du Président des Etats-Unis. John Bull redouterait-il d'entrer en difficulté avec le gouverne-

ment Américain ? Les symptômes de mécontentement qui existent en Canada inspirent sans doute des craintes à John Bull sur le résultat d'une lutte avec la Grande République ! ! Le gouvernement arbitraire que la Grande Bretagne s'obstine à imposer à ses colonies, le peu de cas et d'égard qu'elle manifeste envers elles, les forces malgré elle à jeter des regards envieux sur les institutions de leurs voisins. Jean Baptiste n'est pas insensible à l'insulte et à l'outrage, il sait mettre à profit les leçons de l'expérience, sa patience est presque devenue proverbiale, mais à la fin elle pourrait se lasser, gare au jour de la retribution.

Septembre.

LVI

Le Juge Kerr, un des Juges du Banc du Roi de Québec et Président de la Cour de Vice-Amirauté, dénoncé en 1833 par la Chambre d'assemblée pour sa mauvaise conduite et ses exactions en sa qualité de Juge, depuis déclaré par le Ministère indigne de la charge imposante d'administrer la justice, et de faire l'interprétation des lois, a bien eu l'effronterie, à la session dernière de figurer sur les banquettes où vont s'asseoir ceux qui sont établis pour travailler à la tâche difficile et non moins imposante de faire les lois. Une telle conduite toute anomale qu'elle est, est bien à la vérité en unission avec celle que tient depuis longtemps le corps décrié dont il ne veut pas répudier la filiation.

Septembre.

LVII

Une assemblée de 6 à 700 jeunes gens de la ville et des faubourgs a eu lieu à l'hotel Nelson le 6 Septembre au soir, pour organiser une association politique permanente. L'assemblée était présidée par A.Ouimet Ecr. avocat J.G.Baudriau fut prié d'agir comme secrétaire. Des discours furent prononcés par le président par le Dr.R.Nelson, E.Rodier, à la suite desquels des résolutions furent adoptées, puis on proceda à la nomination des officiers de l'Association qui a pris pour titre Association des fils de la liberté, et pour motto En avant . A. Ouimet Ecr. fut unanimement élu Président, Messr. J.L.Beaudry et Martel vice-Présidents, G. de Boucherville Ecr. secretaire correspondant, M.Tullock sous secretaire, G.H.Thérien Archiviste, et J.Boulanget Trésorier. Les règlements de la Société furent aussi communiqués. Après tous ces procédés, cette foule de jeunes gens se rendit processionnellement et musique en tête jusqu'à la demeure de l'Hon^{ble} . L.J.Papineau et on le salua par trois hourras pour le noble et inflexible défenseur des libertés coloniales, puis elle se rendit chez l'Hon^{ble} . D.B.Viger qu'elle salua de la même manière, et chacun se retira chez soi avec ordre.

Le but de cette association est de tenir la jeunesse du pays au fait des affaires politiques, des abus et des vices du gouvernement, des entraves qu'on met à l'indus

à l'industrie et au commerce de cette colonie et de ses soeurs, en un mot de l'instruire sur les véritables intérêts de la patrie à l'enflammer d'un beau zèle pour sa défense surtout dans un moment comme celui-ci ou l'on travaille à l'opprimer et à l'abrutir. Ce but sera rempli au moyen d'assemblées fréquentes dont au moins une doit avoir lieu au commencement de chaque mois. Dans ces rassemblements on discutera des affaires et des intérêts Canadiens, chaque membre sera à même de communiquer ses observations soit par écrit soit de vive voix. Enfin toute la jeunesse Canadienne qui sent de la sympathie et de l'intérêt pour la prospérité de sa nation est appelée à faire partie de l'Association des Fils de la liberté, afin de former une phalange redoutable un rempart inexpugnable pour la patrie lorsqu'elle sera en danger.

Septembre.

LVIII

La cause des Canadiens éprouve de la sympathie de tous les cotés. Dans les soeurs colonies, aux Etats-Unis en Angleterre la presse libérale a fait écho aux sentiments patriotiques des Canadiens; La société nombreuse et respectable des Industriels de Londres, de cette orgueilleuse Capitale dont les Nababs sont sourds à nos plaintes et s'obstinent à nous refuser toute justice, cette association dans une de ses assemblées récentes s'est occupé de nos affaires et a adopté des réso-

lutions fort énergiques contre nos gouvernants; ils ont aussi voté une adresse respirant le patriotisme le plus pur et la sympathie la plus vive pour leurs concitoyens réformistes, ils les y invitent à prendre courage et à persister dans la noble lutte qu'ils ont entreprise jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le redressement de leurs griefs, ou conquis leur indépendance. Cette éloquente adresse au peuple Canadien nous est parvenue par un des derniers paquebots, et a paru dans la Minerve du 7 Septembre 1837. Elle fait honneur à l'habileté de ceux qui l'ont dictée, aux sentiments de la société qu'il l'a votée, et à la cause du peuple qu'elle concerne et à qui elle est adressée. Elle doit aussi être un puissant aiguillon pour les Canadiens et pour ces patriotes généreux qui se vouent sans réserve et sans crainte à l'oeuvre de leur régénération politique.

Septembre.

LIX

Dans le terme criminel de Septembre pour le District de Montréal, on a essayé plusieurs poursuites politiques, entr'autres contre le Doct. Duchesnois de Varennes pour avoir déchiré la Proclamation du Gouverneur, et contre plusieurs individus du Comté des Deux Montagnes accusés de conspiration. Ces divers actes d'accusation ont été soumis par Mr Ogden aux grands Jurés, mais vû la futilité des preuves ils ont été immédiatement rejetés. Néanmoins Mr. Ogden, noble émule

de son prédécesseur J. Stuart, s'est empressé le dernier jour du terme de présenter trois informations ex officio contre les mêmes individus pour la même offense dont un Jury venait de les décharger, et il fit tant qu'il gagna à les faire mettre de nouveau sous caution pour jusqu'au prochain terme. C'est le même système de persécution employé en 1827 & 28 sous le fameux Dalhousie. Espérons qu'il n'aura pas plus de succès sous Mylord Gosford, mais qu'il aura le même dénouement, c'est à dire son rappelle.

Septembre.

LX

Une décision toute particulière a eu lieu dans la session de la Cour du Banc du Roi, à l'occasion d'un nommé Forster accusé d'avoir contrefait la signature de Mr. Souigny sur un de ces petits billets qui, depuis la suspension des paiements en espèces par les Banques, ont remplacé les monnaies métalliques devenues trop rares. Le Juge en chef débouta l'action en décidant que les billets de banque ou d'individus qui ne sont pas payables en espèces sur demande, n'ont aucune valeur en loi ; qu'ainsi dans le cas de Forster, la contrefaçon ayant eu lieu sur un billet déclaré payable en billets des banques, il ne tombait pas dans la même catégorie, qu'ainsi l'action devait être déboutée, en conséquence l'accusé fut immédiatement mis en liberté, sans avoir subi de procès.

Il y a quelque temps dans le district de Québec, une fille était accusée d'avoir volé trois billets de Banque de cinq piastres, le petit Jury devant lequel fut plaidé cette cause, déchargea l'accusée sur le principe que dans la crise actuelle des Banques, il était impossible d'assigner aucune valeur à leurs billets, qu'ainsi l'acte de les dérober ne constituait pas un vol.

LXI

Un sacrilège horrible a été commis au commencement de ce mois dans l'église catholique de Kingston dans le haut Canada. Des brigands se sont introduits la nuit dans cette église en brisant une des portes, se sont rendus jusqu'à l'autel qu'ils ont dépouillée de tous ses vases d'argent et l'ont ensuite renversée, et barbouillée d'ordures; ils ont brisés les vases sacrés et les ont foulés aux pieds. Cet oeuvre a été commise plutôt par fanatisme et par haine de la religion catholique, que par intention de piller, car toute l'argenterie a été laissée dans l'église. Il n'y a guères à douter que ce crime ne soit l'oeuvre de cette faction Orangiste, cet ennemi juré et implacable du catholicisme, de cette secte infernale qui depuis un siècle n'a cessé d'ensanglanter l'Irlande et de la déchirer en tous sens ; secte, qui malheureusement compte un grand nombre d'adeptes dans le Haut Canada, et qui s'y en l'y

laisse se propager, finira par ne faire une nouvelle Irlande. Ce qu'il y a de plus étrange c'est que depuis deux ans Sa Majesté Guillaume IV avait décrété l'abolition entière des loges orangistes dans toute l'étendue du Royaume. Or comme les Canadas font partis de ce grand Royaume, le Haut Canada n'était pas plus excepté qu'aucune autre section de l'Empire ; comment se fait-il que malgré un ordre aussi exprès, le Gouverneur Bond Head , n'y mette pas ordre, bien loin de là, il paraît les favoriser, et n'a pris aucune mesure pour les supprimer. C'est pourtant la politique d'un tel gouverneur que l'Evêque Catholique de Kingston, se fait gloire d'apuyer de son influence.

21 Sept.

LXII

Le Capitaine Victor Chénier un des principaux propriétaires du bateau à vapeur l'Union Canadienne qui périt par l'incendie l'année dernière, s'était remis immédiatement en frais d'en rebâtir un autre plus grand et plus fort. Il a été achevé ces jours derniers, et on lui a donné le nom de Charlevoix en mémoire du Père Jésuite de ce nom qui a écrit l'histoire de la Nouvelle France. Il est parti pour son premier voyage à Québec ce matin, et sera indubitablement un des plus expéditifs de la rivière. Il a mis ses prix de passage plus bas que ceux que chargent ceux qui jusqu'aujourd'hui ont réussi à tenir le monopole de la Navigation entre Québec

et Montréal. On espère qu'avec l'aide du Toronto, du Cygne, et du Lumber Merchant, le public jouira d'une ligne de communication aussi sûre et moins dispendieuse que l'ancienne, dont les prix étaient exorbitans et la marche peu régulière vû qu'elle n'éprouvait pas d'opposition. Ce bateau est descendu à Québec en douze heures.

LXIII

Le citoyen Américain Greeley arrêté en Juillet à Fredericton, libéré de la prison à la fin d'août dernier, a été de nouveau arrêté et incarcéré dans la même prison et pour la même prétendue offense. On ignore jusqu'ou ira cet enfantillage, ni quel en sera le résultat. Le plus ou le moins de susceptibilité de l'une ou l'autre nation concernée en décidera.

LXIV

L'Ecole Normale pour le district de Montréal, et pour laquelle Messire Holmes avait été prié d'engager des Maîtres en Europe, est actuellement en opération au faubourg St Antoine, sous les auspices de Messieurs Reignaud & Findlater deux professeurs l'un de France et l'autre d'Allemagne. Il y a déjà quatre élèves à l'institution aux frais de la Province. Il parait que Messire Holmes n'a pas été aussi heureux pour le District de Québec, car il n'a pas encore réussi à engager des professeurs pour ce district.

LXV

Mr, M.Bibaud autrefois éditeur du Spectateur de

l'Aurore, de la Bibliothèque Canadienne, du Magasin du Bas Canada, auteur d'un traité d'Arithmétique et de plusieurs pièces de poésie fugitives et maintenant inspecteur des poids et mesures & clerc du Marché à foin, dans ses moments de loisir a trouvé moyen d'écrire ou compiler une histoire abrégée du Bas Canada sous la domination Française. Elle a été publiée ces jours-ci en un fort volume in 12^o dont le prix est de cinq che-lings. La mort prématurée du Docteur Labrie a privé le pays d'une histoire du Canada qui promettait d'être fort intéressante en ce qu'elle embrassait les évènements d'une époque plus récente.

LXVI

Un marché nouveau dont l'emplacement était destiné depuis plusieurs années à cet objet au centre du faubourg St Louis, et le fruit de la munificence de Messieurs Viger et Papineau a enfin été mis en opération ces jours derniers. Sa destination est particulièrement pour la vente des foins et des bois, et sa situation se trouve très avantageuse pour les habitans de l'extrémité nord-est de la ville, à qui elle sauvera la moitié du trajet qu'il leur fallait faire cidevant pour se procurer ces objets. Il s'y trouve une pesée et un gardien.

LXVII

L'esprit politique mais patriotique se fait jour jusque chez nos aimables Canadiennes. Elles ne veulent

pas laisser à leurs époux seuls la gloire de travailler à régénérer leur patrie. Elles aussi veulent y donner la main. Un tel élan doit être d'un bon augure pour la cause du pays, et bien encourageant pour ses généreux défenseurs. Les derniers journaux nous donnent les détails de trois réunions des dames patriotes, une et la première à St Benoit, une a St Antoine, et la troisième à St Denis. Des procédés réguliers ont eu lieu à ces assemblées, et des résolutions ont été adoptées, aux fins de seconder les efforts de leurs maris par tous les moyens en leur pouvoir mais notamment en adressant leurs ferventes supplications vers le trône de celui par qui regnent les Rois, et qui est en même le secours et le refuge des opprimés, puis en se conformant au système de non consommation des objets taxés, non seulement en le recommandant et l'expliquant à leurs compatriotes, mais aussi en le mettant elles mêmes en pratique. Tous les pays ont eu leurs héroïnes; que le Canada ait aussi les siennes.

LXVIII

Une amélioration considérable et importante a été commencée cet été, et va contribuer puissamment à l'embellissement autant qu'à la salubrité d'une des principales rues de la ville, c'est le canal circulaire en briques que l'on fait sur la petite rivière qui passe derrière la ville au centre de la rue Craig et que l'on

se propose de couvrir dans toute sa longueur. Déjà la principale partie est faite, et une autre année verra achever le reste. Ce sera alors la plus belle rue de la cité par la longueur par la largeur, par les deux rangées d'arbres qu'on se propose d'y planter le long des deux parapets latéraux, elle sera aussi beaucoup plus salubre, parce que les émanations méphitiques produites par les eaux en petites quantités qui roulaient dans le lit de cette petite rivière et qui croupissaient pendant les chaleurs de l'été, jointes aux immondices et ordures qu'on y jettoient à tout instant et qui venaient s'y vider par tout les canaux du faubourg St Laurent, se trouveront alors enfouis sous terre et ne viendront plus empester l'air, fatiguer l'odorat ni choquer la vue. Cette rue enfin sera le Broadway de Montréal à l'instar de celui de New-York. Cette amélioration fait honneur aux Magistrats qui l'ont proposée, et aux citoyens qui y ont contribué de leur bourse. Car les frais n'en sont payés qu'en partie par la ville, le reste doit-être fourni par les propriétaires circonvoisins aiguillonnés par l'intérêt qui en résultera pour eux en doublant au moins la valeur de leurs propriétés dans ce quartier. Cette rue est destinée à devenir par la suite une des plus belles promenades publiques de Montréal. Je ne serais pas non plus du tout surpris de voir le commerce

fashionable prendre cette direction avec le temps. Pour le coup on pourrait bien dire que cette riche branche d'industrie fuit la rue St Paul à l'envie. Il y a quelques années presque tout le commerce étoit concentré dans cette dernière rue, pas un seul magasin n'existait dans la rue Notre Dame, maintenant chaque maison qui borde cette rue est une superbe échoppe, c'est à qui aura la plus riche et la plus décorée; peut-être aussi nuit-on plus qu'on le pense à la prospérité du commerce en étalant un luxe beaucoup au-dessus des forces et des ressources du pays. Tout le beau négoce est actuellement gagné la haute ville, il a déjà pénétré la place d'armes, avant peu sans doute il se sera fait jour jusqu'à la rue Craig, que l'on est après rendre un objet de tentation. Malheureusement tout cela ne pourra se faire qu'au détriment de la rue St Paul où les propriétés autrefois d'une énorme valeur devront nécessairement pendant un temps décroître considérablement.

LXIX

La place de commissaire de terres devenue vacante d'abord par la démission de Mr. Felton qui l'occupoit, et qu'une accusation de concussion et de fraude portée contre lui par la Chambre et appuyée de preuves trop fortes pour la pallier lui à fait perdre, puis par la mort inattendue de ce même Monsieur arrivée presque en même

temps que sa disgrâce, cette place, dis-je, a été donnée par commission datée de la mi septembre à Messieurs Davidson de Québec conjointement avec Mr. Tancrède Bouthillier depuis nombre d'années inspecteur de Potasse pour Montréal.

Octobre.1837

LXX

La nouvelle paroisse de Montréal a été muni l'hiver dernier d'un jeu d'orgues nouvelles importées d'Europe et vendues à Québec par ordre de la douane sur incapacité de leur propriétaire d'en payer les droits qui s'élevaient à une forte somme, vû qu'elles sont de fabrique étrangère à l'empire Britannique. Elles furent adjudgées à Mr. Rimbaud Curé de Nicolet, qui les trouvant trop fortes pour son église les échangea contre les vieilles orgues de Montréal, moyennant un retour d'environ £ 250. Quoique fort harmonieuses et plus fortes que les anciennes, elles ne sont pas encore ce qu'on aurait désiré pour un édifice aussi vaste. Elles ne figurent pas très avantageusement vu la petitesse apparente de leur buffet. Beaucoup de monde aimait autant les vieilles orgues, et aurait préféré qu'on eut retardé encore quelques années, jusqu'à ce que la fabrique fut en état d'en faire venir un jeu proportionné sous tous les rapports à la grandeur et à la beauté de notre édifice. Messire Quiblier a été un des instruments les plus actifs dans cet achat.

LXXI

Le collège de Montréal a subi cette année quelle

qu'amélioration importante; à l'aide d'un vaste dortoir construit dans les mansardes du bâtiment, le collège est en état de recevoir maintenant cent cinquante pensionnaires dont auparavant il ne pouvait loger que cent vingt au maximum. On a introduit aussi quelques changements et additions au système d'éducation qui avait toujours été le même depuis sa fondation. On y enseigne maintenant de plus qu'autrefois la physique sur une plus grande échelle, la Chymie, la Musique instrumentale; il y a une classe de Commerce en Anglais; on enseigne aussi la langue anglaise à la suite de quelques unes des classes de latin. Il était grandement temps qu'on amenât ces réformes dans cette maison d'éducation, car depuis une dizaine d'années elle perdait sa réputation.

LXXII

Une scène désagréable et qui a eu un dénouement tragique s'est passée ces jours derniers au village de St. Denis. Un rassemblement considérable se fit le soir pour faire un charivari les uns disent dans un but politique, d'autres disent que c'était uniquement à dessein de faire déguerpir du village une Dame St Jacques sur la conduite de laquelle on entretenait quelle qu'idée suspecte. Quelqu'en ait été le motif, toujours est-il certain qu'il s'arrêta devant la demeure, et là après maintes hourras et maintes vociférations qui ne raisonnaient

pas agréablement aux oreilles de Madame St.Jacques, celle-ci s'emporta en menaces contr'eux, mais dont-ils ne tinrent aucun compte, ils se mirent à attaquer la maison, alors Mme St Jacques de perdre patience, et d'ordonner à un jeune homme qui était dans la maison de tirer; le coup de feu part et atteint deux personnes dont il blesse une d'une manière très grave. Les charivaristes à ce moment se précipitent dans la maison, et en détruisent tout le mobilier. Madame St.Jacques & les autres personnes qui étaient dans la maison s'étaient sauvées par les champs, et échappèrent ainsi à la vengeance auquel cet atroupement aurait pu se porter contr'elles. Madame St Jacques a été depuis appréhendée et logée dans la prison de Montréal, le jeune homme qui tira le coup de feu s'est esquivé, et n'a pas encore été retrouvé. Cette affaire va indubitablement amener une poursuite criminelle, qui fera ressortir la véritable cause de ce désordre. Madame StJacques après une quinzaine de jours d'incarcération à enfin été libérée sous cautionnement. Messrs. B.A.Gugy & Leclèresont ses cautions. L'individu blessé grièvement dans l'affaire de St Denis est entièrement guéri de sa blessure.

LXXIII

Le Roi prophète David avait bien sondé le coeur humain quand il disait omnis homo mendax. L'histoire de l'existence humaine en est bien la preuve continuelle.

Dans tous les rangs et dans toutes les conditions on la retrouve; en vit-on de plus sensible et de plus palpable que dans ce qui se passe tous les jours sous nos yeux dans notre infortuné pays qui semblait fait pour un meilleur sort. Chaque jour pour ainsi dire voit éclore un nouveau grief un nouveau sujet de plainte, et conséquemment un nouveau motif de réforme. Pas une branche de l'administration de cette colonie qui n'ait ses vices et ses abus plus ou moins considérables les uns que les autres, pas une non plus où ils n'aient été signalés fréquemment et depuis longtemps et même par les différents partis qui divisent la société. A quoi toutes ces représentations ont-elles abouti, à rien, ou a de vaines promesses plus inutiles que rien, puisqu'elles faisaient naître de flatteuses espérances mais qui ne devaient pas se réaliser. Lord Gosford administrateur actuel en commençant son règne avait signalé les principales améliorations qui devaient faire l'objet de son attention spéciale. Les Conseils devaient être réformés, le cumul des places aboli, les officiers publics mis sur un pied plus respectable; enfin dans la nomination aux places il avait promis de montrer plus de déférence au sentiment populaire. Il avait lui-même posé en principe que " l'aptitude aux charges officielles devait être mesurée sur le degré de confiance publique

dont jouissaient les candidats ou prétendants aux places." Comment concilier une telle déclaration de la part de ce haut fonctionnaire du représentant de Sa Majesté avec la nomination récente de ces quatre individus qu'il lui a plu d'appeler au conseil Exécutif, savoir: Messrs. Geo. Pemberton, Louis Panet notaire, John Neilson, et Caron tous de Québec. Où est l'aptitude en question de ces Messieurs, où est la recommandation populaire qui les a fait appeler à cette haute fonction; Mr Pemberton qui naguères a échoué dans la tentative de se faire élire à la représentation dans la cité de Québec; Mr Caron que sa nouvelle politique a forcé de remettre son mandat à ses constituants, Mr Panet par une charge subalterne dependant du gouvernement et de l'Exécutif; Mr John Neilson autrefois un des citoyens les plus marquants dans les rangs patriotes, un des plus zélés et des plus habiles défenseurs de la cause du peuple, Mr Neilson pendant nombre d'années appelé par le suffrage unanime des Canadiens à être un de leurs législateurs dans la Chambre d'Assemblée, et deux fois trouvé digne de remplir une mission importante auprès du gouvernement impériale. Mais ce même Mr Neilson aujourd'hui répudié par sa politique tergiversante et fondée uniquement sur le lucre et l'intérêt personnel, Mr Neilson deux fois frustré dans la tentative de se faire

élire dans un comté qui pendant plusieurs parlements s'était fait un honneur de l'avoir pour son député, Mr Neilson qui ne rougit pas de mentir à ses principes et à ses actes antérieurs à 1829, et de faire cause commune avec ceux qu'il combattit autrefois avec tant de talents et que pour confondre il n'hésita pas à s'exposer deux fois aux dangers de la mer, Mr Neilson aujourd'hui honni méprisé déclaré indigne de la confiance publique, et depuis six à sept ans voué à l'oubli en conséquence; c'est cet homme que Milord Gosford élève au rang de Conseiller Exécutif, c'est donc dans l'absence de toutes les qualités recommandables et dans la raison même qui rend un individu l'objet du mépris général, que se trouve maintenant l'aptitude aux charges officielles! ! ! O Moves !

LXXIV

Trois jeunes élèves du Séminaire de Québec Messieurs Alex Taschereau, Edouard Parent, J. Oct. Fortier qui partirent l'année dernière de compagnie avec Messire Holmes professeur de Philosophie au Collège de Québec, pour faire une promenade sur le continent Européen sont arrivés ces jours derniers de leur voyage après une absence d'un peu plus d'une année. Ces trois Messieurs ont passé jusqu'à Rome, où ils ont été tonsurés Parent & Fortier par le Cardinal vicaire de sa Sainteté, Mr. Tashereau par le Cardinal vice gérant dans

l'Eglise de St.Jean de Latran.

LXXV

Une action d'un genre tout nouveau en ce pays a été entrée en cour à Montréal dans le grand terme ouvert le premier de ce mois. Il s'agit de faire décider la question, si les Associés commanditaires, dans une Société de commerce en commandite comme par exemple celle de la Maison Canadienne Larocque Bernard, doivent être rendus responsables des dettes de la Maison au delà de leur mise respective. La poursuite est intentée par quelques uns des créanciers de la Maison Canadienne contre quatre ou cinq de ses actionnaires. Tous les avocats de talents du Barreau de Montréal sont retenus tant d'une part que de l'autre. C'est une question qui avant d'avoir passé par les différents tribunaux de la Province et d'Angleterre prendra probablement plusieurs années avant d'être décidée finalement. Il y va aussi de la ruine de tous les actionnaires concernés, grâce à la sagesse de la régie des deux associés gérants Larocque & Bernard.

LXXVI

Messieurs Ch.N.Boucher de Montizambert & Jean Langevin sont conjointement commissionnés assistants secrétaires civils de son Excellence en date du 6 Octobre. Ce sont les premiers canadiens appelés à cette fonction.

LXXVII

Une assemblée immense composée de pas moins de 5000 personnes a eu lieu le 23 d'Octobre à St Charles

que l'on appelait n'aguères village Debartch, mais que depuis l'apostasie de ce Conseiller Législatif on a changé en celui de village Papineau. Cette assemblée se composait des principaux citoyens des cinq comtés de St.Hyacinthe, Verchères, Rouville, Richelieu & Chambly formés en confédération sous le titre de Confédération des Cinq Comtés. Dans le cours des procédés une députation du Comté de L'acadie demanda à être jointe et fut admise dans la dite Confédération. Cent miliciens sous les armes étaient sur la place, et tiroient de temps à autres des décharges de mousqueterie. Un nombre immense de drapeaux avec des inscriptions de toutes sortes flottaient au milieu de l'assemblée à laquelle entre parenthèse, assistoient treize membres de la Chambre. Le tout se passa dans le plus grand ordre et avec la plus grande unanimité. Des résolutions furent adoptées relativement à la position du pays et une adresse fut votée à tous les réformistes de toute la province les invitant à l'union et à tous les efforts en faveur de la liberté et d'un bon gouvernement juste impartial et responsable. Ils insistent sur le système de non consommation des effets taxés, et d'une stricte organisation, afin de se trouver prêts à repousser la force par la force en cas d'agression . Le Dr.W.Nelson était Président, & J.D.Drolet & Th.Franchère vice Présidents.

Il fut aussi résolu là de former une association du même genre que celle des Fils de la Liberté de Montréal.

Le même jour et à la même heure après plusieurs semaines d'annonces dans tous leurs journaux, tous les efforts imaginables toutes les intrigues possibles et tous les préparatifs les plus propres à piquer la curiosité tels qu'affiches colées et colportées par les rues, invitation de cavalerie et musique &c, &c, les Constitutionnels au nombre de 5 à 600 se sont rassemblés sur la place d'armes à Montréal pour passer six résolutions aussi courtes qu'insignifiante, et dénonçant les efforts des Canadiens en faveur de la réforme comme autant de projets rebelles et révolutionnaires, et qui demandent de la part des Bretons une résistance prompte et efficace. Après ces minces procédés l'assemblée composée de la crème de l'orangisme et de la plus vile populace au travers desquels on remarquait à peine une dizaine de citoyens un peu marquants, et à la gloire des réformistes, pas un seul Canadien, cet atroupement s'est promené dans les rues avec sa musique et ses morceaux de batiste imprimés, vociférant de temps à autres ses hourras pour le Torisme. Les constitutionnels eux-mêmes ont ri ou hausser les épaules à la vue de la pauvreté et de la pauvreté de leur rassemblement.

Au moment qui court la peur a pris un tel empire

sur les partisans de l'administration et des abus, qu'on entend parler d'un coté et d'autre que de menaces violentes, de mouvements de troupes, d'achat de chevaux pour former un corps d'artillerie volante, de batisse, de nouvelles casernes, du rétablissements des vieux postes militaires à St. Jean, Sorel, Chambly, St André &c, de renforts mêmes demandés au Haut Canada à Halifax & mêmes aux Indes Occidentales. Bientôt sans doute tout le Bas Canada aura l'air d'un vaste camp. On redoute tant que les Canadiens ne s'inventionne^{nt} à la cloture de la Navigation de s'emparer de l'Ile Ste Hélène avec toute ses armes canons et munitions, que le tout, l'Ile pourtant exceptée, a été mis à bord des pyroscaphes et expédié à Québec que l'on regarde comme le Gibraltar du Canada, et par conséquent comme hors de l'atteinte des rebels. A Montréal, qui maintenant à l'honneur de renfermer dans son sein deux régiments de Sa Majesté, une partie de la garnison couche toutes les nuits toute enculottée, afin de se trouver prête à marcher au premier commandement. Il paroît que la peur agit aussi fortement sur les militaires, car grand nombre d'entre eux s'échappe journellement pour aller respirer l'air de la liberté et de la république, deux produits naturels sur le sol américain. L'amour de la liberté et du système républicain, quand il ne seroit pas indigène

en Amérique, seroit incontestablement éveillé et fortifié par la marche systématique d'erreurs de partialités, d'abus et d'oppressions qui caractérise le gouvernement monarchique sous lequel nous vivons, le gouvernement Britannique pourtant qui passe pour le modèle du régime constitutionnel allié aux formes monarchiques, un gouvernement enfin qui au moyen des légères concessions demandées dans l'origine par le peuple Canadien pouvait si facilement se conserver son amitié sa fidélité et son attachement jusqu'à une époque très reculée, et maintenir sur les confins de la grande et rivale République son pied gigantesque. Sa fatale obstination pourrait bien avant peu lui faire échapper sa proie. Qu'il se rappelle ses anciennes et florissantes colonies et 1796 _ et n'oublie pas que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Peut-être est-il déjà un peu tard - mais encore .

Dimanche 29 Octobre à la surprise et non à l'édification des fidèles il a été lu à la paroisse et dans toutes les églises de campagne un Mandement de Monseigneur Lartigue au sujet de la politique. La chaire est si peu faite pour traiter des sujets politiques que chacun en prêtant son attention pouvait à peine en croire ses oreilles; tant il est pénible de voir le Clergé s'immiscer dans cette arène et faire raisonner les foudres de

l'église contre tout un peuple qui est en mouvement pour revendiquer ses droits les plus sacrés, et lui prêcher une soumission servile à des autorités et à un gouvernement qui ne connaissent plus de frein. Sa Grandeur avait déjà sans doute oublié le mauvais effet de son allocution du 25 Juillet, et le Te Deum qu'elle fit chanter à l'occasion de l'avènement de la Reine Victoria. Les plaisanteries les sarcasmes et les commentaires qui eurent lieu à l'occasion de ces deux circonstances auraient du ce semble arrêter Sa Grandeur avant de se résigner à publier son mandement auquel est réservé une censure non moins flatteuse. Monseigneur devait savoir qu'un tel moyen ne réussirait en rien pour arrêter ou même modérer l'élan du peuple; bien loin delà il ne peut servir qu'à attiser la flamme et aigrir les esprits. Nous voulons bien tenir compte des motifs qui ont pu diriger l'Evêque, mais malheureusement tout cela a un effet bien contraire, et ne peut que tendre à diminuer l'affection et le respect et la confiance dans le Clergé, et par contre coup affaiblir l'amour de la religion. Le clergé devrait toujours marcher avec la masse du peuple en fait de politique, autrement celui-ci voyant ses Ministres se lier avec ses ennemis implacables lui retirera à la fin sa confiance et commencera à douter qu'il a ses intérêts à coeur. Déjà le mandement de Monseigneur a été l'objet d'une critique bien amère, même par-

mi ceux qui se montrent les plus fervents à observer leurs devoirs religieux, et cela parcequ'ils prévoient bien, tout le tort qui doit en résulter pour la religion sans influencer le moindrement du monde sur la ferme détermination d'un peuple prêt à tout sacrifier pour obtenir justice et un gouvernement tolérable et honnête.

LXXX

L'administration Gosford aidée des Conseils de l'apostat Debartzch qui depuis un an a pris l'ascendant dans le Château St Louis, poursuit son système de terrorisme avec un acharnement qui ne se ralentit pas. Chaque Gazette officielle contient une liste nombreuse de démissions de Magistrats de Commissaires et d'officiers de Milice. Ceux-ci pour seconder son oeuvre destructeur lui renvoient leurs commissions spontanément, tout en lui faisant la piquante déclaration qu'ils se croiraient déshonorés de tenir aucune faveur d'elle. La semaine dernière soixante-six de ces braves dans le Comté de L'acadie, ont fait ce renvoi volontaire de leurs parchemins et mérite tous ensemble par là l'approbation publique solennelle et universelle de tous leurs compatriotes qui ne cessent à l'envie de leur adresser leurs félicitations cordiales dans toutes les occasions et réunions publiques. Lord Gosford sera-t-il capable à la fin de discerner qu'il a affaire non pas à quelques meneurs, à une poignée de monde, à une fraction de la population, mais à la masse générale du

peuple déduction faite des possesseurs et chercheurs de places & de leurs amis et dépendants. On dit pourtant qu'il commence à s'apercevoir que les avis de son Conseiller de nouvelle manufacture de celui qui a mérité, par dérision peut-être ! le titre de premier Ministre, de Mr Debartzch enfin n'étaient pas tout à fait dictés par le désintéressement et l'amour de l'ordre seulement, mais que la violence l'égoïsme la vindication et le ressentiment personnel y étaient en forte dose; il paroît que ses confrères conseillers sont de la même opinion à l'égard du premier Ministre, et qu'en conséquence ses officiels avis n'ont plus le même poids sur l'esprit du gouverneur. Dieu veuille qu'il en soit ainsi !

6 Novembre.
LXXXI

Par un des règlements de la nouvelle association dénommée les Fils de la liberté, cette société doit s'assembler le premier lundi de chaque mois pour délibérer sur les affaires publiques. En conséquence le 6 Novembre étant le premier lundi de ce mois, les fils de la liberté se réunirent au nombre de près d'un mille dans une cour spacieuse donnant sur la rue St Jacques. Pendant qu'ils procédaient enfermés dans cette cour, une bande de Constitutionnels se tenaient dans la rue près de la porte qu'ils frappaient à coups de bâton; d'autres jetaient des pierres par dessus le mur sur les personnes rassemblées dans l'intérieur sans aucune provocation de leur part. Ceux-ci

ayant terminé leurs procédés vers trois heures de l'après-midi, prirent leur arrangement pour sortir de la cour par petits détachements et regagner chacun leur demeure, ils ne furent pas plutôt dans la rue qu'on les insulta en paroles et en gestes, puis les partis en vinrent aux mains se donnant mutuellement des coups de bâton et se jettant une grêle de pierres. Les fils de la liberté eurent bientôt balayés toute cette canaille qui retraits en fuyant à toutes jambes jusque sur la place d'armes et sur la côte du faubourg St Laurent. Voyant tous leurs antagonistes dispersés et disparus, les fils de la liberté se débarrassèrent malheureusement trop tôt. Les Constitutionnels ou plutôt la canaille orangiste & le Club Dorique ne s'étaient dispersés que pour un instant, ils furent bientôt ralliés, puis voyant plus d'ennemis réunis en corps ils parcoururent les rues en menaçant de tous côtés, ils passèrent devant la cour où les Magistrats étaient assemblés puis devant le corps de garde, descendirent dans la rue Sanguinette jusqu'à la maison d'un nommé Dupuis dont un des Etages était loué pour l'usage de la section des fils de la liberté du quartier St Laurent, ils entrèrent dans cette maison la saccagèrent et en enlevèrent quelques armes et un drapeau qui s'y trouvaient. Ils se remirent en route pour la ville, gagnèrent la rue Bonsecours, et assaillirent la maison de Mr. Papineau qui était absolument sans

défense, brisèrent les jalousies et plusieurs carreaux de vitres, ils auraient indubitablement pénétré dans la maison pour la piller et la saccager sans la subite apparition des troupes dont la présence avait été requise pour rétablir l'ordre. Nos enragés remontèrent de nouveau dans la rue Notre Dame s'arrêtèrent au marché neuf devant l'hôtel Nelson qu'ils menacèrent aussi de détruire, mais la trop grande proximité du poste militaire les arrêta dans leur projet; ils prirent alors la direction de la rue St Vincent entrèrent dans la rue Ste Thérèse où est situé l'office et l'imprimerie du Vindicator. Ne voyant aucune résistance à redouter car tout était fermé, ils se mirent à enfoncer les portes et les fenêtres qu'ils mirent en pièces en vrais cannibales ils se ruèrent dans la maison et l'atelier dont ils renversèrent et brisèrent les cases, en jettèrent les débris dans la rue ainsi que tout ce qui leur tomba sous la main, ils brisèrent une des presses, une quantité de papiers et de caractères furent semés dans la rue, de sorte que la place offrait vraiment le spectacle d'un incendie. Tout ce vacarme dura environ trois quarts d'heures et cela à quelques verges du lieu où les magistrats étaient en session, et d'un poste où était arrêtée une compagnie de soldats d'ou il était impossible de ne pas entendre les cris les hurlements & le fracas que les loyaux faisaient dans la rue Ste Thérèse. Pourtant person-

ne ne bougea pour aller protéger la propriété d'un citoyen elle appartient en effet à un Canadien ! Deux citoyens allèrent demander à ce piquet de soldats du secours pour arrêter les déprédateurs, quand ils eurent fait connaître qu'il s'agissait de l'Imprimerie du Vindicator, on leur donna pour réponse qu'ils n'y pouvaient rien faire. Toute la protection était réservée pour les Constitutionnels. Le dommage fait à l'établissement du Vindicator ne peut pas être estimé à moins de 3 à 400 louis. S'il se fut de la propriété d'un constitutionnel, il n'y a pas le moindre doute que le secours eut été aussitôt accordé que demandé. Il était environ 7 heures du soir quand tout le trouble se termina. Les troupes demeurèrent stationnées dans les différents quartiers de la ville pendant la veillée, et des patrouilles se firent pendant la nuit qui demeura tranquille. Pendant tout ce gachis il n'y eut personnes de tuées, mais plusieurs blessés mais sans danger. On se demande maintenant si tout ce désastre a eu lieu par hasard ou bien si ce n'est pas l'effet d'un arrangement systematique d'un plan dressé et muri d'avance dans les clubs constitutionnels ? Déjà plusieurs fois les fils de la liberté s'étaient rassemblés à plusieurs reprises sans qu'il en résultât aucun trouble ni infraction à la paix publique. Mais leurs ennemis avaient résolu de les abattre et de les dégouter de leur association, pour cela

tout avait été concerté à l'avance, toutes les mesures prises et tout cela incontestablement avec l'approbation et l'aide des autorités civiles et militaires: Qui pourrait en effet en douter après tout ce qui s'était passé depuis deux jours. Aucune menace, aucun plan d'attaque de la part des fils de la liberté pour donner prétexte aux démarches de la Magistrature. Celle-ci dès le dimanche matin avait fait afficher aux coins des rues une seconde édition de la proclamation Gosford, invitant les citoyens à ne pas s'assembler mais à rester paisiblement chez eux, le soir elle en fit faire lecture publique au son de la cloche par le crieur public. Le lundi matin nouvelle lecture de la proclamation par les rues, appel à un grand nombre de citoyens pour les assermenter comme Connetables spéciaux, ordre aux autorités militaires de se tenir prêtes. A quoi bon toutes ces démonstrations d'autorités, a propos d'un rassemblement de jeunes gens qui n'avaient en aucune manière menacé le repos public, les magistrats étaient donc au fait des trames et des préparatifs de la bureaucratie. et résolus de les protéger, puisque pendant tout le temps qu'a duré le carnage depuis la dispersion des fils de la liberté, ils ont laissé la vile canaille maîtresse de la ville sachant bien qu'elle n'attaquerait pas les propriétés des soidisant loyaux. Aussi pendant l'oeuvre de destruction chez Dupuis chez Mr Papineau et au

Vindicator, pas un seul magistrat ne s'est montré disposé à arrêter le trouble et le pillage. Peut-on désirer une preuve plus patente de l'esprit de partialité et de brigandage dans un corps institué uniquement pour maintenir la paix publique. Que sera-ce donc si l'on ajoute à cela que quelques uns de ces magistrats ont été vus au milieu de la phalange Orangiste les excitant, les stimulant, les aidant à jeter des pierres sur les Canadiens. Un de ces Magistrats a été entendu dire, "qu'avant peu les constitutionnels marcheraient jusqu'à la cheville du pied dans le sang canadien". Voilà l'espèce de gens à qui l'administration confie la police de la ville la sureté et les propriétés des citoyens!!

LXXXII

Deux nouvelles recrues pour le séminaire de Montréal sont arrivées de France ces jours derniers. Messieurs Bilaudelle-Chelbosse prêtres Français ont mis pied à terre mardi dernier avec quatre autres Messieurs de l'ordre des Frères Ignorantins qui dit-on sont destinés pour l'éducation élémentaire deux au collège de Montréal et les deux autres pour St-Jacques. Sans déprécier le mérite de ces Messieurs, on serait généralement plus flatté de voir les vacances du séminaire remplacées par des enfants du sol.

10 novembre.

LXXXIII

Le bruit du canon a annoncé ce matin l'arrivée à Montréal de Sir John Colbourne Commandant général des forces en Canada qui vient fixer ses quartiers d'hiver en

cette ville, afin d'être plus à proximité de veiller les mouvements des rebels, et de diriger les plans de campagne de la phalange loyale. On dit qu'il n'a consenti à accepter cette mission de Lord Gosford qu'à la condition que celui-ci lui laisserait carte blanche c.a.d. la liberté de conduire la machine comme il l'entendrait, sinon qu'il lui remettait sa commission de Commandant. Lord Gosford lui aurait donc laissé le soin de brouiller les cartes, ce à quoi il n'aura pas de peine à réussir, aidé des dispositions guerrières de la Bureaucratie de l'orangisme et du Doric Club _ puis des Magistrats.

LXXXIV

Le 10 et le 11 le 12 et le 13 Novembre la ville de Montréal a été tenue en émoi et en allarmes à l'occasion de l'envoye de cavalerie d'artillerie et de soldats à St Jean au milieu d'une population paisible, les uns disent pour arrêter le Dr Cyrille Côté qui depuis quelque temps a pris une part active dans la politique et l'organisation du Comté de l'Acadie, d'autres disent que c'était pour protéger la Douane et le village de St Jean, qui disoit-on, pour pallier ce déploiement de forces, allaient être incendiés par les patriotes. Toujours est-il certain que le 10 la cavalerie volontaire de Montréal et un parti de forcenés affiliés du Club Dorique se sont rendus à St Jean par la voie du chemin de fer, le 11 deux compagnies des royaux sont allés les rejoindre le 13 deux autres encore.

Tous ces mouvements militaires ont mis la puce à l'oreille à la population canadienne qui compose les paroisses environnantes de St Jean. Tous ont paru ressentir l'injure qu'on leur faisait en les bravant par ces appareils militaires, tous aussi sont sur le qui vive, prêts à se défendre en hommes libres si on a le malheur de les attaquer ou de les provoquer. Les bruits les plus contradictoires ont circulé dans la ville pendant les premiers jours sur de prétendus engagements qu'ont disoit avoir eu lieu entre les citoyens et le militaire, mais tout était sans fondement. L'attitude imposante et prompte prise par les habitans de tous les environs est indubitablement la cause qu'on n'a pas osé tenter d'arrestation contre aucune personne. Aujourd'hui 14 tout parait tranquille tant au nord qu'au sud du fleuve.

LXXXV

Une dizaine de citoyens professant des idées libérales faisaient partie du corps des Magistrats de Montréal, sans notification ou explication aucune, la poste d'hier a apporté la nouvelle de leurs destitutions en même temps que celle de la nomination de leurs remplaçants qu'on a eu la précaution de choisir dans les rangs torys et parmi les gens à principes douteux ou plutôt qui ont certain penchant pour la bureaucratie ou que du moins on a raison de croire tels. Au rang des destitués sont Dr Vallée, John Donegani, T. Dufort, Henry & James McGill, Desrivière-

res, J.Dewitt, A.Gagnon. Rien autre chose que les principes qu'ils professent n'a pu être la cause de leur destitution aussi injuste qu'inopinée . Leur présence nuisait sans doute aux plans que médite la majorité de la magistrature composée de constitutionnels guidés plus par les préjugés et les ressentiments que par des principes de justice et d'équité. Le Gouverneur a sorti une nouvelle et complète commission de la paix pour le District de Montréal, quoiqu'il en eut déjà fait publier une dans le mois de Juillet.

LXXXVI

Le Seigneur Conseiller Exécutif et Législatif Debartzch qui figurait il y a quelques années si avantageusement dans les rangs libéraux mais sur qui l'amour de l'honneur et de l'argent a eu un effet tout magique en lui faisant voir les objets sous un point de vue diamétralement opposé à celui sous lequel il les envisageait jusqu'à n'aguères est devenu un exemple si dégoûtant de tergiversation et de vénalité, qu'il a cru prudent de sa part de se soustraire aux regards indignés de ses censitaires, et d'abandonner son manoir et sa seigneurie pour venir fixer avec toute sa famille son séjour à Montréal, afin de se mettre sous la protection toute particulière des autorités civiles et troupières. Il a loué le Steamboat Varennes tout exprès pour transporter son bagage, sa famille et sa précieuse personne jusqu'à Montréal, sans permettre qu'on

arrêtat à aucun des postes que le Steamboat a coutume de visiter et où nombre de passagers attendoient avec leurs denrées pour venir au marché. L'honorable troupe d'émigrés est débarquée hier à Montréal. Quiescant in pace !!

LXXXVII

La crainte et l'anticipation d'une révolution prochaine dans le district de Montréal fait concentrer toutes les forces militaires dans cette ville. Chaque Steamboat amène de Québec de nouveaux renforts. Aujourd'hui le Haut Canada a fourni son contingent. Partie du 24^e Régiment est descendue de Kingston et va stationner ici, ce régiment a fait son entrée hier dans notre bonne ville au son de la musique et des fanfares. Aussi on ne voit actuellement dans nos rues que des habits rouges, et il est impossible d'y faire un pas sans se heurter contre un soldat ou un officier. On compte maintenant à Montréal le 32^{me} Régiment, le 1^{er} des Royaux, le 83^{me} partie du 66^{me} et du 34^{me} puis la cavalerie volontaire que l'on recrute depuis quelque temps, et qui est à présent à la solde du gouvernement. Outre cela on enrole d'autres compagnies volontaires, car l'époque très prochaine de la cloture de la navigation ne permet plus d'attendre de renfort d'Angleterre. Tout cela pour comprimer l'élan d'un peuple que l'on a exaspéré par toutes sortes d'injustices et de partialités révoltantes et auquel on a fait prendre malgré lui une attitude qui tient de la révolte contre

le gouvernement Anglais, d'un peuple qui se flattoit peut-être déjà de conquérir son indépendance pour laquelle il n'était pas encore mûr.

LXXXVIII

Le 13 Novembre on a commencé à Québec a persécuter la presse et quand on dit qu'on persécute la presse il est bien entendu qu'il s'agit de celle qui invoque les doctrines libérales. Toutes les autres ont le champs libre et l'assurance de l'impunité. Ces jours-ci donc cinq citoyens de Québec , Messrs Chasseur, A.H.Morin Ecr. M.P. P.B.Lachance, Légaré et Eugène Trudeau ont été arrêtés et incarcérés dans la prison accusés de menées séditionnelles, parcequ'ils sont reconnus publiquement comme syndics de l'établissement du Libéral, journal dans les intérêts populaires établi à Québec depuis quelques mois pour être l'organe du peuple à la place du Canadien rédigé par E. Parant que malheureusement l'atmosphère du Chateau St Louis a réussi à corrompre et à lui faire trahir une cause qu'il défendit pendant plusieurs années avec gloire et avec talent. Ces Messieurs sont demeurés enfermés pendant six jours, au bout desquels on les a enfin libérés sous un cautionnement de £ 1000, c.a.d. £ 500 de caution individuelle, et deux autres cautions de £ 250 pour chaque prisonniers. A leur mise en liberté ils ont été reconduits chacun chez eux par une foule de citoyens en marque d'approbation et de sympathie. Par leurs cautionnements ils

sont tenus à paroître en personne au prochain terme criminel qui aura lieu à Québec. Toute cette manoeuvre contre l'établissement du Libéral que l'on a sans doute à coeur d'écraser, a été conduite par un seul magistrat ou plutôt par un fanatique Robert Symes, marchand dont tous les procédés ont été désapprouvés par ses collègues même, qui le regardent comme un fou.

LXXXIX

Jeudi 16 de Novembre au milieu des horreurs et des ténèbres de la nuit a commencé le règne de la terreur dans la ville de Montréal. Depuis plusieurs jours la magistrature était en session permanente siégeant dans l'ombre et méditant la proscription des citoyens d'origine canadienne bien entendu. C'est sans doute pour accomplir son oeuvre avec plus de sureté plus de précision et avec le moins d'obstacles possibles, qu'elle avait eu soin il y a quelques jours de dénoncer à l'administration une dizaine de ses membres qui lui paroissaient suspects parce qu'elle les croyait imbus de principes trop libéraux pour faire partie de l'espèce de tribunal inquisitorial qu'elle venoit de former; aussi ne manqua-t-elle pas à les faire immédiatement éliminer de son sein, comme il a paru par la nouvelle commission de la paix émanée pour le district de Montréal au commencement de la semaine dernière. Nos magistrats ont pu alors dresser tous leurs plans sans craindre d'être dévoilés d'avance. Un nombre considérable

d'affidés du Doric Club ont été assermentés comme Connétables spéciaux; a eux a été confiée la noble tâche d'aller visiter les maisons des particuliers et de livrer les individus désignés à la proscription. Ces baillifs ont commencé leur excursion jeudi dans la nuit à onze heures. Ils se sont emparés de Mess. A.Ouimet, George de Boucherville, Leblanc avocats, de Messrs. Simard médecin, Tavernier et J.Dubuc. On les a arrachés de leurs lits, des bras de leurs épouses pour les trainer dans la prison commune. C'est là qu'on les retient chacun dans une cellule séparée sans leur permettre de se voir ni de se parler entr'eux, ni même de voir qui que ce soit pas même leurs parents. On ignore de quoi ils sont accusés, quelqu'un dit qu'il s'agit de haute trahison. On a fait de strictes perquisitions contre d'autres individus qui avertis à temps se sont évadés et vont demeurer en exil jusqu'à un temps indéterminé. Déjà un grand nombre de jeunes compatriotes se sont expatriés volontairement pour se soustraire aux persécutions de nos modernes vandales. Le 19 à dix heures du soir on a appréhendé L.M.Viger Ecr. M.P. pendant qu'il était à jouer aux cartes avec sa dame, on l'a incarcéré comme les précédents sans donner à aucun le bénéfice de l'habeas corpus. Cent cinquante mandats d'arrestations contre autant de citoyens sont dit-on actuellement signés attendant leur exécution, à laquelle néan-

moins on semble procéder avec une espèce de réserve et d'incertitude, peut-être même d'appréhension. On a arrêté Mr Jacob Dewitt associé de Mr L.Viger dans la Banque du peuple; soit crainte de se compromettre ou dieu sait pour quelle raison, peu d'instants après son arrestation on a prétexté quelque informalité dans le warrant pour le remettre en liberté. On a fait de rigoureuses perquisitions pour mettre la main sur l'Honbl. L.J.Papineau, mais en vain, on a été fouiller plusieurs maisons ou l'on soupçonnait qu'il pouvait être caché; dans quelques unes ces soidisant gentilshommes baillifs se sont comportés comme aurait pu faire une vile populace; chez Mr Toussaint Cherrier entr'autres qui est un parent de l'orateur, on ne lui donna même pas le temps d'ouvrir les portes de ses appartements, on les enfonça à coups de pieds et on en brisa les serrures. Chez Madame Veuve Nolan on frappa à grands coups d'épées et de sabres dans les lits dans les valises et les armoires, croyant d'y rencontrer la victime désignée à leurs recherches.

XC

Le 17 Novembre la cavalerie volontaire fut expédiée à St Jean avec deux connétables pour arrêter quelques personnes suspectées dans ces cantons, ils réussirent à surprendre le Dr.Davignon et un Mr.Desmarais. N'osant amener leur prise par la voie de St Jean, ils prirent des chemins détournés du côté de Chambly. Leur démarche n'avait pas

encore été assez secrète, car dans le chemin entre Chambly & Longueuil ils rencontrèrent de la résistance. Le wagon qui portait les deux prisonniers liés aux mains et trainé par deux cheveaux cheminait sous la surveillance des deux connetables, Malo & Loisel, et entre deux dévissions de l'artillerie une en avant et l'autre en arrière de la voiture. A une certaine distance de Chambly un parti d'habitants armés et protégés par les clôtures, leur crièrent halte et de lacher les prisonniers. La cavalerie immédiatement rebroussa chemin et voulut se mettre en défense, les habitans déchargèrent leurs armes sur eux, en blessèrent cinq, tuèrent les chevaux de la voiture, alors toute l'escorte prit la fuite à toutes jambes après avoir tiré quelques coups de pistolets, mais sans effet et abandonna la voiture dont les prisonniers furent mis en liberté, et hors de l'atteinte des autorités. Les blessés Sharpe et Woodhouse furent blessés assez grièvement mais pas pour mettre leur vie en danger, deux cheveaux tués et un autre blessé, les prisonniers libérés, voilà le résultat de cette expédition. Il paroît que le nombre d'habitans qui a donné la chasse à la cavalerie n'excédait pas cinquante, mais la frayeur de ces guerriers en herbe leur en fit voir sans doute plusieurs cents, ce qui les engagea à mettre leur sureté dans la fuite . Le lendemain l'autorité jugea à propos d'envoyer une force plus impo-

sante pour réparer l'échec de la veille. En effet le 18 tout le régiment des Royaux traversa le fleuve à Longueuil et se mit en route pour Chambly. Le long de la route, ils ne rencontrèrent que quelques petits pelotons de rebelles avec lesquels ils échangèrent quelques coups de mousquets mais sans atteindre personne, ils cernèrent dans le bois plusieurs petits pelotons d'habitans dont ils capturèrent sept, dit-on, et les emmenèrent à Chambly, où ils sont détenus dans le fort en attendant qu'on les amène à Montréal. Parmi ces prisonniers sont deux Mongeau père et fils qui dit-on ont été pris les armes à la main. Le 22 les détenus de Chambly ne sont pas encore rendus à Montréal. Le Régiment des Royaux est resté en garnison à Chambly.

XCI

Le Clergé Catholique est, dit-on, en marche d'adresser une requête en corps au gouvernement Anglais, lui représentant l'état déplorable du pays, et le priant de faire sans délai en faveur des Canadiens tout ce qui est compatible avec la justice et la générosité britannique. Une députation composée de Mess. Manseau, Prince et Hudon Prêtres est descendue ces jours derniers à Québec à dessein de s'aboucher avec le gouverneur à cet effet, peut-être même pour lui confier la requête en question afin de la faire transmettre en Angleterre par son canal. Tout ceci n'est encore qu'une rumeur.

XCII

L'arrestation de Mr. Louis Viger un des propriétaires

de la Banque du peuple a donné occasion à une certaine allarme dans la ville au sujet de cette institution. Des gens malintentionnés et par dessus tout ennemis acharnés de toutes les institutions Canadiennes avaient pris plaisir à faire circuler que la Banque du Peuple avait prêté des fonds avec de longs termes pour faciliter les moyens de faire venir des Etats Unis une quantité d'armes 10000 fusils enfin pour équiper les patriotes et leur donner les moyens de renverser le gouvernement. Ce bruit aussi malicieux que malfondé a eu l'effet d'ébranler pour un instant la confiance dans cet établissement, aussi pendant la journée du 20 Novembre, le bureau de la Banque a été assiégé surtout par la classe bretonne que son antipathie pour tout ce qui est Canadien avait fait tomber dans le panneau, se flattant sans doute par là d'abattre cette institution. Ce n'est pourtant pas ce que l'on appelle la classe bourgeoise qui s'est montrée ouvertement de la sorte, elle a rougi d'un tel procédé, mais c'est bien elle qui au moyen d'émissaires a fait tout en son pouvoir pour semer l'allarme parmi les classes ouvrières et la population qui sont presque les seules qui ont fait application pour échanger les billets de la banque du peuple contre ceux des autres banques, car pour des espèces il n'y avait pas moyen, toutes les banques étant encore sous suspension de paiements en espèces. Le Shérif de St Ours cepen-

dant était venu le matin retirer les dépôts de son bureau sous le même futile prétexte et ne contribua pas peu à donner crédit à cette infamie. Aussi les Directeurs indignés de cette cabale ont immédiatement fait circuler des notices pour obvier à cette atrocité, offrant de soumettre leurs livres à un comité choisi, et de fournir les affidavits nombreux et à la satisfaction du public, de plus ils ont immédiatement offert de reprendre tous leurs billets en espèces si les autres banques étaient prêtes à en faire autant. Cette dernière proposition a tout à coup coupé court à l'arrogance de la Banque de Montréal qui le matin refusait de prendre le papier de la banque du peuple, mais qui l'après-midi s'empressa d'offrir de ses propres billets autant qu'il lui en faudrait pour satisfaire aux demandes qu'on pourrait faire contre elle, tant elle redoutait de se compromettre en accédant à la proposition de la banque que l'on essayait de décrier un instant auparavant. Ce petit échec bien loin d'altérer contribua infailliblement à affermir le crédit de cet établissement, qui compte au nombre de ses actionnaires les personnes les mieux fondées sous le rapport de la fortune et de la respectabilité. C'est un chaînon de plus à la chaîne de persécutions de tout genre aux quelles les Canadiens se voient malheureusement tous les jours en but.

REVOLUTION CANADIENNE

XCIII

Il fait peine d'avoir à intituler de la sorte un chapitre de l'histoire du Canada, mais enfin une malheureuse fatalité l'a voulu ainsi. Il n'y a plus à se le dissimuler, l'esprit d'insubordination et de révolte a levé fièrement la tête dans le plus beau district du Bas Canada. Elle a éclaté sur une échelle assez grave et sous des circonstances telles qu'il n'est plus permis de s'aveugler d'avantage.

La toile est levée, la scène se découvre. Plût à Dieu qu'elle eut un spectacle plus riant et plus flatteur à offrir à nos regards inquiets ! ! Hélas ! Malheureusement la pièce qui s'ouvre est du caractère le plus tragique pour ses auteurs le plus déchirant pour les contemporains et en même temps le plus sombre et le plus désespérant pour l'avenir des Canadiens. Les acteurs se composent de la fleur de la jeunesse canadienne parmi lesquels on remarque la plupart de nos hommes à talents et qui avaient la plus brillante carrière en perspective. Et toi aussi - Papineau' .! Toi aussi intrépide athlète des libertés et des droits de tes concitoyens, toi qui as sacrifié les trente plus belles années de ton existence à les éclairer et à leur battre la route, toi qui pour la plus belle des causes n'as cessé d'être en but aux déboires

aux sarcasmes aux calomnies et aux vexations de tout genre de la part d'antagonistes fanatisés, toi pendant tant d'années la confiance et l'orgueil du nom Canadien, faut-il qu'aussi légèrement tu aies consenti à compromettre et à fondre au feu dévorant de la rébellion la renommée la plus riche la plus étendue comme la mieux fondée pour ne nous laisser que d'amers et stériles regrets ! pour voir disparaître et voué à l'exil perpétuel celui qui sans contredit était le plus qualifié à être le régénérateur de sa patrie! Le théâtre est au centre du district le plus populeux le plus riche et le plus florissant de tout le Bas Canada. L'attaque imprévue contre l'association des Fils de la liberté dans Montréal et qui a amené subséquemment sa suppression, la destruction de propriétés et de la presse libérale, l'emprisonnement inopiné d'une foule de citoyens supposés avoir pris part à la formation des fils de la liberté ou avoir travaillé plus ou moins activement à préparer une révolution dans le pays, la résistance faite à St Jean à Chambly et à Longueuil aux autorités mises en mouvement pour arrêter et livrer au bras vengeur de la justice des prévenus politiques, tels ont été les avant coureurs et peut-être les causes premières qui ont poussé une population paisible et religieuse à se livrer aux horreurs d'une révolution et d'une guerre civile. Ce sont là aussi autant de raisons qui ont engagé un nom-

bre de citoyens qui pour avoir pris une part active dans la politique soit en qualité de représentans soit comme simples citoyens durent raisonnablement présumer qu'on ne tarderait pas à les traquer dans une prison et à leur faire payer bien cher tout le zèle qu'ils déployèrent jadis pour l'émancipation des Canadiens, c'est là, dis-je, ce qui obligea un grand nombre de citoyens à abandonner leurs foyers leurs familles et leurs affaires pour se soustraire à la persécution qui les menaçait, tels entr'autres L.J.Papineau, E.B.O'Callaghan, Ovide et Louis Perreault, E.R.Fabre, T.S.Brown, E.E.Rodier, Boucher Belleville, H. Gauvin, R.Desrivières, Dr Wolfred Nelson, Dr Coté, D.Lacroix J.T.Drolet, M.Franchère, Th.Kimber, E.Soupras, L.Marchand, L.Duvernay et beaucoup d'autres. Tous ces individus quoiqu'appartenant à des localités différentes et même éloignées les unes des autres, soit par complot prémédité soit par un pur effet du hasard se rencontrèrent presque tous ensemble près de la ligne américaine. C'est là sans doute qu'ils enfantèrent le projet hardi mais imprudent de lever l'étendard de l'insurrection. Il est pourtant juste de dire que l'Honbl L.J.Papineau ne doit pas être affilié à ce projet pour le moins irréfléchi, car il est notoire qu'il n'avoit pas encore à cette époque laissé le sol Canadien quoiqu'il eut déserté son domicile. Comptant sans doute sur les Américains pour des secours

1837
Novembre

d'hommes et d'argent, et se voyant bannis pour toujours peut-être, de leur sol natal, leur rêve de révolution et d'indépendance dégénéra tout à coup pour eux en une réalité dont ils se déterminèrent à courir les chances et les hazards, avant d'en avoir bien calculé les propabilités et les conséquences, et avant d'être certains que tous ^{au} ou moins la grande majorité de leurs concitoyens seraient d'accord à entrer de bon gré dans une croisade aussi aventureuse, ^{Pour laquelle il n'y avait rien absolument rien} pour laquelle pourtant il s'agissait de se ^{de préparé, et} mettre en campagne sous une période d'un mois. Le projet fut mis en oeuvre aussitôt que conçu. On choisit pour quartier général le village de St.Charles célèbre par le nom et la défection de l'Honbl Debartzch. Celui-ci ayant acquis la conviction qu'il devenoit tous les jours de plus en plus un objet de dédain et de proscription et voyant à n'en plus douter qu'il se tramait quelque chose de sinistre, avait par précaution pris la fuite emportant la plus grande partie de son mobilier et toute sa famille afin de se mettre lui et les siens à l'abri des vexations dont on le menaçait. Il n'eut pas sitôt abandonné la place, qu'elle tomba au pouvoir de l'Etat Major de l'insurrection, ayant en tête T.S.Brown qui prit le titre de Général et se constitua immédiatement des subalternes. On se mit aussitôt à l'ouvrage pour mettre le village de St Charles en état de défense et de supporter un siège,

1837

Novembre

on y construis^{it} des retranchements avec des abattis d'arbres, on creusa de larges fossés, on érigea une batterie que l'on garnit au moyen de quelques pièces de canons que possédoient les capitaines de milice de la rivière Chambly. On dépêcha des émissaires dans toutes les directions pour soulever les esprits, faire appel aux armes, et inviter les habitans à se trouver prêts à marcher au premier commandement, les forcer même s'ils se montraient récalcitrans; Il parait qu'on ne réussit que trop à enfanatiser quelques centaines, - on compta même pendant quelques jours sur environ trois à quatre mille combattans; mais la difficulté était de leur fournir des armes et des munitions, ce qui n'était pas facile vû le manque de moyens pécuniaires et les dangers de la contrebande. On réussit pourtant à s'en procurer une certaine quantité, mais loin de ce qu'il en fallait pour tant de monde; ce qui explique sans doute le petit nombre de combattants qui prit part plus tard au combat. Pendant tous ces travaux on avait mis à contribution les caves et les fermes du Seigneur Debatzch pour l'entretien et la nourriture de l'armée insurrectionnelle. On avait de plus arrêté et saisi au profit de la république en perspective quelques chargements de bled que des marchands de Chambly, nommément Messieurs Firmin Perrin de St.Antoine, et Simon Lespérance de St.Césaire, faisaient descendre la rivière

1837

Novembre

en consignation a des négociants de Montréal. Tout cela se faisait au village Debatzch que l'on avait déjà décoré du nom de camp de St Charles. Sur les mêmes entrefaites le Docteur Wolfred Nelson organisait le village de St Denis en y faisant des dispositions militaires pour couper le passage aux troupes du gouvernement. Il avait disposé sa distillerie ainsi que la manufacture de chapeaux de Mme St Germain de manière à recevoir et loger un grand nombre de tirailleurs, et y avait fait pratiquer des meurtrières dans chacune des fenêtres. Il avait déjà sous son commandement un nombre d'affidés bien armés et déterminés à faire bonne contenance. Voilà ou en était les choses au 20 de Novembre dans la partie sud du fleuve St Laurent, époque avant laquelle rien n'avait encore transpiré à Montréal ni aux oreilles du public ni à celles des autorités, tant les insurgés avaient pris de mesures et de précautions pour intercepter efficacement toutes les communications avec la ville, afin de se ménager un temps suffisant pour avancer tous leurs préparatifs. Le premier bruit qui se répandait à l'occasion de Mr Firmin Perrin, qui n'avait livré son grain que par force aux insurgés qui lui en donnèrent reçu, promettant de lui en rendre compte plus tard; mais peu satisfait de ce reçu et des assurances précieuses d'une bande d'insurgés, il parvint à force de détours à se rendre à Montréal, et ne tarda pas à aller se

1837

Novembre

plaindre aux autorités de la spoliation qu'il venait d'éprouver ainsi que des circonstances qui l'avaient accompagnée. Dans le même temps Mr Peter Spink marchand de St Charles et protégé de Mr Debartzch et qui en cette qualité devait nécessairement partager la haine et les disgrâces de ce Monsieur vis à vis des insurgés, après avoir essuyé de vives menaces de leur part et même quelques déprédations dans son commerce et même laissé sa femme et ses enfants prisonniers au camp, s'était aussi enfui, et avec beaucoup de difficultés était parvenu à Montréal, où dans plusieurs interrogatoires, il avait mis les autorités sur la piste de tous les apprêts menaçans qui se faisaient à St Charles. Aussitôt tout fut en émoi dans la ville, la renommée aux cent bouches se plaisait à répandre les bruits les plus allarmans et en même temps les plus contradictoires sur les forces et la détermination des révoltes dont chaque instant grossissait le nombre. Néanmoins les autorités civiles et militaires n'hésitèrent pas un instant, les bateaux à vapeur Varennes, St Georges et John Bull furent en un instant frétés de troupes d'artillerie et de munitions et expédiés par la voie de Sorel. Le Régiment des Royaux qui déjà depuis quelques jours stationnait au village de Chambly reçut ordre de se diriger sur St Charles, pendant que d'autres renforts devaient partir de St Jean pour la même destination. Le

1837

Novembre

détachement du 32^{me} débarqué à Sorel se mit immédiatement en route pour St Denis sous les commandements du Capitaine Markham au milieu d'une pluie battante qui ayant duré déjà depuis plusieurs jours sans interruption avait mis les chemins dans l'état le plus affreux. L'expédition qu'accompagnoit un petit peloton d'artillerie n'eut pas plutôt fait son apparition à l'entrée du village de St Denis qu'elle fut saluée par une volée de mousqueterie tirée par les habitans postés en embuscade dans la fabrique de Mme St Germain et les batiments du Docteur Nelson; trois balles atteignirent le Capt. Markham qui fut par conséquent mis hors de combat ainsi qu'un nombre de soldats dont pour le présent il est impossible de savoir le chiffre exact; les soldats ripostèrent de leur mieux et tuèrent une quinzaine d'habitans; mais pris à l'improviste, ignorant à quelle force ils pouvaient avoir affaire, avec cela voyant leur commandant blessé mortellement, et eux accablés par le froid et la fatigue d'une marche longue et des plus pénibles, la déroute se mit parmi la troupe qui se hâta de retraiter sur Sorel, abandonnant le projet d'avancer jusqu'au camp de St Charles, et qui plus est laissant derrière eux une pièce de campagne, mais qu'ils eurent la précaution d'enclouer en partant, pourqu'elle ne put servir aux ennemis. Le Capt. Markham fut emporté blessé grièvement, mais il est actuellement en train de

1837

Novembre

se rétablir promptement. Ovide Perreault Ecr. Membre du Parlement et avocat distingué de Montréal et nouvellement marié qui se trouvait là par hasard ou autrement reçut une balle dans le bas ventre et ne survécut que vingt-quatre heures à sa blessure. L'engagement de St Denis eut lieu jeudi le 23 de Novembre au matin, le soir la nouvelle en parvint à la ville, et naturellement porta tout le monde à regarder comme très redoutable le foyer de l'insurrection. Pendant ce temps là le Régiment des Royaux qui était à Chambly s'était mis en marche par la route de St Hilaire de Rouville, pour de là tomber sur le camp de St Charles. Ce régiment marchait sous les ordres du Colonel Wetherall, il campa le 24 chez le colonel de Rouville, et le 25 au matin se dirigea vers le quartier général de l'insurrection, mais non sans essuyer de temps à autre de petites escarmouches de la part de différens pelotons d'habitans postés en embuscade. Il parvint enfin à une portée de canon du camp ennemi vers le soir du 25. Là après avoir pris toutes ses mesures, observé la position du terrain, et disposé son artillerie composée de deux pièces de canon le colonel Wetherall ordonna l'attaque, à laquelle les assiégés répondirent bravement par un feu roulant et bien nourri. Le Colonel ayant découvert sur le derrière du camp une petite élévation qui avait été négligée par les insurgés, soit par oubli

1837

Novembre

soit à dessein de se ménager une sortie facile en cas de nécessité, fit pendant le jeu de l'artillerie défilier son infanterie de ce côté, et entra dans la place à la pointe de la bayonnette. Les assiégés se voyant trop faibles pour résister avec efficacité à une armée disciplinée, et il paroit bien supérieure en nombre et en agrès militaires, crurent prudent de chercher leur salut dans la fuite, laissant une trentaine de prisonniers, une cinquantaine de morts et tout le camp au pouvoir des assiégeants. Il parait presque certain que St Charles ne renfermait pas au delà de 400 combattans et qui plus est mal armés. Cette poignée de monde qui n'avait jamais vu la bataille, se battit néanmoins, au dire même des soldats, avec une intrépidité extraordinaire et pendant une heure et demie. On présume que les troupes réglées perdirent dans cette action beaucoup au delà de cent hommes, mais c'est ce qu'il n'est pas facile de vérifier pour le présent. Ce qu'il y a de bien certain c'est que si le camp eut renfermé la moitié seulement du nombre que l'on y disait rassemblé, pas un soldat ne fut resté pour raconter le sort de la bataille. Les fugitifs se replièrent sur St Denis et St Hyacinthe désertés par Brown leur général. On dit que les insurgés n'attendant pas une attaque si peompte s'étaient la plupart débandé pour prendre du repos. Quoiqu'il en soit, il n'y a plus à douter que

St Charles n'ait été pris par les troupes du gouvernement, qui y demeurèrent encore pendant deux jours entiers après l'assaut à s'y reposer et à se traiter à même les provisions du camp. Elles brûlèrent la maison de Mr Marchesseault un des principaux par^tisans de la révolte aussi une couple de granges dans lesquelles on dit que les soldats avaient entassé leurs morts après les avoir dépouillés, afin par là, de ne pas faire connaître exactement leur perte. Ainsi s'est terminé la campagne de St Charles dont le dénouement a été pendant plusieurs jours un énigme pour les habitans de Montréal, vû la multiplicité des rapports contradictoires qui circulèrent au sujet du combat et de son résultat.

Le trente de Novembre à midi est arrivée à Montréal l'expédition tronquée de St Charles, emportant avec elles les trophées de la bataille, savoir : l'extrémité supérieure du poteau de la liberté qui fut planté à St Charles, lors de l'assemblée des cinq comtés, une planche sur laquelle était collée une inscription en l'honneur de Papineau; un prétendu habit militaire que portait disait-on le général Brown tant qu'il occupa le camp, puis enfin trente-deux pauvres hères faits prisonniers à St Charles et le long de la route afin de faire paraître la prise plus importante. Les acclamations bruyantes des Bretons jointes aux symphonies du tambour et de la musi-

1837

que ont annoncée à toute la ville la marche et l'entrée triomphale de l'armée victorieuse des trois cents preux de St Charles. Deux voitures suivaient, dit-on, chargées de dépouilles couvertes de boue et de sang des malheureux soldats qui payèrent de la vie la victoire en question, et dont les corps furent brûlés dans une grange au milieu même du camp et sous les yeux de leurs camarades.

XCV

- Chaque jour voit entasser dans la prison les malheureux dont l'autorité se saisit comme coupables d'avoir pris part à la rébellion, ou qui sont présumés tels. On en compte déjà plus d'un cent de presque toutes les classes de la société. Tous sont enfermés sous prévention de haute trahison, accusation qui ne leur permet pas de réclamer le privilège de l'Habeas Corpus. Parmi ces prisonniers sont quelques citoyens des plus respectables tels que Louis M.Viger, Toussaint Peltier, Comte Cherrier, Ouimet, G. de Boucherville avocats, H.Gauvin, A.Lacroix, Dorion, Simard, médecins, P.Amyot représentant, Lacoste, Duvert, Bardy, Notaires, Eusèbe Durocher, L.Mogé, Js. Larocque, L.Senéal, marchands etc. Ils sont tenus séparés les uns des autres, et privés de voir qui que ce soit pas même les plus proches parents. Du reste ils ne sont pas maltraités, et sont libres de prendre la pension du geolier.

XCVI

- Comme après le désastre de St Charles le bruit s'était

1837

Décembre

répandu que les fugitifs s'étaient rendus à St Denis et St Hyacinthe et s'étaient joints à des attroupements considérables dans ces deux places, les autorités décidèrent d'envoyer une expédition militaire remettre les choses dans l'ordre. En conséquence dans les premiers jours de Décembre quelques compagnies du 32^{eme} et 24^{eme} furent embarquées à bord d'un bateau à vapeur avec un petit parc d'artillerie pour Sorel. Cette petite armée mit pied à terre à une petite distance de St Ours, et se mit immédiatement en marche pour ce village ou elle fit deux prisonniers Louis Mogé et le docteur Dorion, delà elle procéda à St Denis ou elle ne rencontra pas la moindre résistance, mais elle fit payer à ce village l'attaque meurtrière du 23 de Novembre, en pillant et brûlant les propriétés du Docteur Nelson, L.Deschambeault, de Mde. St Germain, du Capt.Jalbert faisant en tout avec les bâtiments et dépendances une vingtaine de mâsures. Elle se dirigea ensuite sur St Hyacinthe avec l'attente d'y trouver les chefs à la tête de leurs bandes, et par conséquent d'essuier un combat acharné, mais point du tout, elle ne rencontra que des politesses, des égards enfin la réception la plus cordiale de la part de tous les villageois. Il fut fait une recherche des plus minutieuses chez la Seigneuresse Madame Dessaulles, chez laquelle on ne laissa pas un recoin pas une armoire, pas un lit sans le

1837

fouiller, croyant pouvoir mettre la main sur l'Honble L.J.Papineau, mais il était trop tard, celui-ci était en sureté sur le sol américain, hors d'atteinte de ses fougueux ennemis. Après avoir passé une nuit à St Hyacinthe, l'armée expéditionnaire se remit en route pour Montréal, sans avoir tiré un seul coup de fusil. De sorte qu'à présent on regarde la campagne des paroisses du sud comme à peu près terminée. Les révoltés commencent à rentrer dans leurs foyers. Il ne parait plus y avoir aucun symptôme de mouvement dans ces quartiers, car toutes les forces militaires sans exception sont toutes rentrées dans Montréal. Tous les chefs sont disparus et ont pris refuge chez les Américains, abandonnant leurs biens et leurs propriétés, que la nature de leur fuite leur laisse une bien petite chance de jamais reposséder; car on s'attend généralement qu'elles seront toutes confisquées au profit du gouvernement.

XCVII - Pendant l'attaque de St Denis le 23 Novembre, un jeune officier lieutenant dans le 32^eme Régiment du nom de Weir, ayant été expédié avec des dépêches pour Sorel, s'adressa à un habitant pour le mener en voiture à cette place; comme il ignorait entièrement les localités il se livra avec confiance à son conducteur, qui fut le livrer prisonnier au Dr W.Nelson à St Denis. Le Docteur le remit entre les mains du Capt Jalbert et deux ou trois autres

1937

XCV11

individus pour le conduire au camp de St Charles. Il parait qu'en route l'officier voulant faire quelque effort pour s'évader, il fut mis à mort sans cérémonie. La presse Anglaise s'est empressée de répandre le bruit qu'il avait été inhumainement massacré et mutilé d'une manière enfin tout à fait sauvage. Mais ces rapports s'accordent si peu avec le caractère Canadien qu'il y a tout lieu d'en douter. Les blessures nombreuses que présentait son cadavre, lorsqu'il a été retrouvé plus de dix jours après la catastrophe, sont plutôt le résultat d'accidents arrivés pendant la chaleur du combat qui eut lieu à St Charles. Si vraiment l'assassinat a eu lieu de la manière décrite par les journaux anglais, ce serait un acte de barbarie des plus répréhensibles digne de figurer dans les annales des enfants de la forêt. Il est plus que probable que cette affaire est recouverte de couleurs aussi atroces et aussi noires à dessein de fanatiser d'avantage la population Bretonne. Le temps viendra sans doute dévoiler l'exacte vérité et les circonstances de ce meurtre. Ce qu'il y a de certain c'est que le lieutenant Weir a été malheureusement mis à mort pendant sa détention, son cadavre a été emporté en ville jeudi le 7 Décembre, et inhumé le lendemain jour de la Conception avec une pompe extraordinaire, au moins 2000 personnes sous les armes ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'au cime-

1837 tière du chemin Papineau où il a été inhumé au bruit de la mousqueterie.

XCV111 La tête des principaux citoyens est mise à prix par le gouvernement. Les proclamations à cet effet salissent les coins des rues et le frontispice des gazettes savoir: £ 1000 pour celle de l'Honbl. L.J.Papineau, £ 500 pour celles du Dr.W.Nelson, J.S.Brown, E.B.O'Callaghan, Doctr. Cyrille Côté, J.T.Drolet, Joseph Girouard, W.A.Scott, E.E.Rodier, Amory Girod, J.O.Chénier. £ 100 pour celles de P.P.Desmarais, J.F.Davignon, Julien Gagnon, Pierre Amyot M.P.P. Th.Franchère, Louis Perreault, A.H.Gauvin, L.Gauthier et Rodolphe Desrivières.

XC1X Un nommé Chartrand qui faisait partie du corps des volontaires loyaux de St Jean, s'en allait seul et sans défiance pour faire des affaires du coté de L'acadie; au milieu du bois il est rencontré par une maraude d'insurgés, qui l'ont massacré impitoyablement. Un tel acte souillerait la plus belle ^{des} causes; il y a atrocité à attaquer son semblable lorsqu'il est sans défense. Le gouvernement offre une récompense de £ 300 pour l'appréhension des auteurs de ce crime. On prétend qu'il y a des complices parmi les prisonniers incarcérés.

Décembre Une Proclamation de son Excellence Lord Gosford datée de Québec le 5 Décembre, vû l'esprit d'insurrection qui s'est manifesté depuis quelque temps dans le district de

1837

Montréal, soumet tout ce district à la rigueur de la Loi Martiale. Cette Proclamation autorise Sir John Colbourne à mettre cette loi en exécution, et lui confère tous les pouvoirs en conséquence, et par suite éteint l'autorité civile jusqu'à nouvel ordre. On s'attend que le tout se réduira à faire passer tous les procès politiques par une cour martiale; car cette loi n'a pas encore été proclamée publiquement jusqu'à ce jour 13 Décembre. C'est la première fois à ma connaissance qu'on a recours en Canada à ce moyen sommaire. Il est vrai que c'est bien aussi la première fois que le pays se trouve enveloppé dans une semblable catastrophe qui va laisser sur le nom Canadien une tache indélébile, et une méfiance perpétuelle.

CI

Lundi 11 Décembre une trentaine de prisonniers politiques tous agriculteurs de Chambly, Longueil St Charles et autres places, qui prirent part à la rébellion, et furent arrêtés après l'action de St Charles, ont été mis en liberté sans condition aucune. On présume que ces gens ont la plupart agi sans savoir ce qu'ils faisaient, quelques uns même y avaient été poussé par la force et les menaces, ce qui atténue considérablement leur culpabilité.

CII

Jeudi 7 Décembre le Docteur Côté et un nommé Julien Gagnon s'envenaient de la ligne frontière avec un corps

d'environ deux cent hommes qui escortaient un convoi de munitions et d'armes destinés pour les insurgés. Ils furent attaqués à l'improviste par un corps de volontaires de la Baie de Missisquoi bien équipés, qui firent sur eux un feu violent, tuèrent J.Gagnon et quatre ou cinq autres, leur enlevèrent toutes leurs munitions, firent une vingtaine de prisonniers entr'autres, Kimber Bouchette, Marchesseault, R.Desrivières etc, le reste fut mis en déroute et prit la fuite.

Décembre

CIII

Par les dernières nouvelles du Haut Canada en date du 6 Décembre, il paroît que la province supérieure veut aussi essayer de la rébellion. Le Papineau du Haut Canada W.L.MacKenzie s'est mis à la tête d'un rassemblement considérable et menaçait avec son armée de tomber sur Toronto la Capitale dont le 6 Décembre il n'était éloigné que de trois miles. Le Gouverneur Sir Bond Head qui se reposait entièrement sur la loyauté de ses sujets, avait mis toutes ses troupes à la disposition du commandant des forces du Bas Canada, sur l'invitation qu'il en avait reçue. Force lui fut donc de commander la milice qui immédiatement fut mise sur pied. En peu de jours mille à quinze cents hommes de milice se trouvèrent sous les armes, et en état de tenir tête aux révoltés. En effet le 7 Décembre Sir Francis en personne marcha à la tête de sa milice à la rencontre des patriotes, leur

1837
Décembre

livra bataille, leur tua vingt cinq hommes, fit plusieurs prisonniers, et tout le reste se dispersa. Et ce qu'il y a de plus admirable, continua la chronique loyale, pas un des défenseurs du gouvernement ne reçut la plus petite égratignure. La Providence a soin de ceux qui font voeu d'être siens ! ! Plaise à Dieu que tout en reste là !

CIV

Une Banque nouvelle mise en opération le printemps dernier sous les auspices et le nom de Mr Edmond Henry de Laprairie, réussit à l'aide et sous le voile de la respectabilité et de la fortune de ce Monsieur, à capter la confiance publique, et à verser dans la circulation une quantité de papier monnaie. Ces jours passés cette Banque a été fermée, les gérants Moreau et Varin sont décampés, emportant sans doute toutes les ressources les plus solides de l'institution, et laissant entre les mains du public un montant considérable de papier sans valeur.

CV

A l'instar des grandes villes d'Europe, notre cité est à la veille d'être illuminée au moyen du gaz. La compagnie a été occupée tout l'été dernier à construire le laboratoire, et à faire placer les conduits et tuyaux en fer dans les principales rues qui seront éclairées dorénavant par le gaz, aussitôt que la législature aura pourvu aux moyens d'indemniser la compagnie du Gaz.

1837

Décembre

Un certain nombre de magasins de la Rue Notre Dame et de la rue St Paul sont déjà abonnés et sont depuis la semaine dernière éclairés par ce moyen. Cette lumière donne à ces boutiques une clarté beaucoup plus nette et plus éclatante que l'huile dont on faisait usage ci devant. Mais comme ici bas toute chose tant bonne soit elle a quelqu'inconvénient, celle-ci a aussi les siens. 1^o les dangers de l'explosion, 2^o la cherté, 3^o l'augmentation du tau des assurances pour les propriétés éclairées par le gaz, 4^o l'inamovibilité des lumières. 5^o les frais d'introduction que l'on fait payer à l'abonné.

CVI

La déroute de St Jean et de St Athanase, le succès apparent et momentané de l'attaque de St Denis, qui amena quelques jours après, la conflagration de la plus belle partie de ce village et le pillage complet de tout ce qui ne devint pas la proie des flammes, la résistance éphémère et inconséquente du camp de St Charles, qui en occasionna aussi l'incendie et le pillage, la désertion de presque tous les chefs au moment même de l'attaque, la quantité de familles privées de leurs chefs et de leurs supports et laissées absolument dans les chemins sans abris et sans ressources à l'entrée d'un hiver rigoureux, tel a été le résultat de l'insurrection folle et inconsidérée des paroisses du sud de Montréal le long de la rivière Chambly; tant de désastres n'étaient-ils

1837

pas plus que suffisants pour faire ouvrir les yeux aux énergumènes qui revèrent pendant quelque temps le soulèvement des campagnes du nord, et modérer la fougue de leur ardeur belliqueuse, à laquelle le manque d'armes et de munitions, le défaut de moyens pécuniaires pour se les procurer; et de vivres pour entretenir une armée, et plus que tout cela encore l'indination peu solide et tout à fait circonscrite des populations de ces comtés à entrer dans leurs vues et leurs desseins auraient du servir de frein. Tout cela ne fut d'aucun d'effet, bien loin delà il semble qu'ils ne se livrèrent qu'avec plus d'acharnement à l'exécution de leur plan insensé. Les ruines de St Denis et de St Charles étaient encore fumantes, pendant que les chefs des révoltés du Nord, les Girod les Girouard les Dumouchelle les Masson les Chenier les Scott etc, jettaient les premiers fondements de ces fortifications de St Eustache et de St Benoit qui devaient avoir plus de succès et réparer les pertes du Sud, en assoyant sur des bases plus fermes et plus sûres l'indépendance anticipée du Canada. Depuis plus d'un mois les insurgés du lac des deux Montagnes travaillaient sans relâche à se mettre en état de défense. Les loyaux de ces comtés s'étaient vus, comme ceux du Sud, forcés d'abandonner leurs domiciles et leurs affaires pour se soustraire aux menaces et aux violences des insurgés qui

tous les jours augmentaient en nombre et en audace, ma-
raudant et pillant chez tous ceux qui ne voulaient pas
marcher et se lancer comme eux à corps perdus dans la
révolte. Marchandises vivres animaux, tout enfin les
accommodait, car il fallait de tout pour ravitailler
le camp du Grand Brulé. On avait déjà séduit un nombre
considérable d'habitans que l'on tenait sous les armes,
et que l'on préparait par tous les moyens aux manoeuvres
de guerre. Sous la direction et les ordres du Général
Girod, on avait, disait-on construit à la hâte une tren-
taine de canons en chêne ecrétés solidement en fer, sur
le modèle de ceux qui servirent autrefois si efficace-
ment aux anciennes colonies pour conquérir leur indépen-
dance. Les insurgés avaient aussi réussi à enlever un
canon de fonte qui avait été donné par le gouvernement
aux sauvages du Lac et qui était déposé à la mission
du lieu. Pendant ce temps là les femmes coulaient des
balles et faisaient des cartouches. A St Eustache ou
Rivière du Chêne, les rebels ayant à leur tête le trop
bouillant Docteur Chenier s'étaient emparés d'une maniè-
re non moins impie que maladroite du temple du Dieu de
paix, du domicile de son ministre, de la maison seule
refuge de ces filles consacrées et vouées au culte de
Dieu et à l'instruction chrétienne des enfants de la pa-
roisse, puis de la Maison Seigneuriale de Mr Dumont,

pour ^{en faire} autant de forteresses destinées à loger des tirailleurs. Pendant ce temps là aussi les autorités ne négligeaient rien, elles étaient bien au cours de tout ce qui se tramait dans ces quartiers. Mais les forces occupées à réduire la révolte dans les paroisses du Sud, et à escorter les nombreux prisonniers sur lesquels on mettait la main à chaque instant, ne permettait pas pour le moment de les diriger du coté du Nord. Enfin au 10 décembre tous les différens corps militaires étaient rentrés dans Montréal, et venaient de recevoir la veille de Québec un nouveau renfort le 83e Régiment arrivé tout à la fois à bord du St Georges. On commença dès lors à préparer l'expédition pour le Lac. On envoya d'abord un couple de petits détachements du 32me de ligne et une pièce de campagne. Les rapports qui venaient du quartier de la rébellion grossissaient tellement les préparatifs de défense et le nombre des insurgés dont on portait le nombre à plusieurs mille hommes tous déterminés à vaincre ou à mourir, que les autorités décidèrent de mettre tout dehors afin d'abattre l'hydre d'un seul coup. En conséquence mercredi le 13 Décembre, les citoyens de Montréal purent contempler à loisir le spectacle imposant mais en même temps lugubre déployé par la mise en mouvement d'une armée nombreuse et formidable qu'accompagnait tout l'attirail destructeur de la guerre. C'était le 83me et 32me

Régiments, celui des Royaux à peine remis des fatigues de la campagne de St Charles, une partie du 24^{me}, une compagnie de volontaires de soixante hommes, un détachement de cavalerie volontaire, et un parc d'artillerie de six pièces de canons, en tout environ douze à quinze cents hommes aguerris et disciplinés, qui se dirigeait avec tout le bagage nécessaire à travers la campagne pour aller y semer le fer, le feu, l'épouvante et la désolation. Partis à neuf heures du matin ils allaient camper au village de St Martin. Le Commandant des forces Sir John Colborne crut aussi devoir faire parti de l'expédition, il se mit en route à midi avec son Etat Major pour aller rejoindre le gros de l'armée. Le lendemain matin 14 Décembre l'armée quitta St Martin pour gagner St Eustache, au moment de prendre la traverse, on s'aperçut que les insurgés avaient coupé la glace en plusieurs endroits, ce qui les obligea à aller prendre un long détour par la voie de St Rose, encore cette traversée que le froid n'avait pas encore rendue aussi solide, faillit-elle être la cause de la perte d'un canon, on réussit à le sauver mais il périt six chevaux. L'expédition néanmoins parvint à St Eustache entre onze heures et midi. Le commandant fit, dit-on, proposer aux insurgés de se rendre, mais en vain, alors il ordonna les dispositions nécessaires pour l'attaque, et fit sonner la charge à

laquelle les révoltés répondirent immédiatement en tirant des croisées de tous les bâtiments qu'ils occupaient dans le village. Les troupes se déployèrent de manière à cerner le village dans toutes les directions, pendant que l'artillerie agissait avec vigueur sur l'Eglise et les bâtisses où étaient renfermés les rebelles, qui tiraient de leur mieux mais sans grand effet vû qu'ils étaient mal armés et mal conduits. La lutte dura environ trois heures, pendant lesquelles l'église le presbytère le couvent et quelques autres édifices furent réduits en cendres; on prétend qu'un certain nombre que les loyaux se plaisent à grossir ont été ensevelis sous les ruines de l'église; le Docteur Chenier qui était à la tête des révoltés de St Eustache et montra un acharnement sans pareille fut tué à la porte du cimetière après une vive résistance; on estime à quarante le nombre des victimes de ce combat et de leur entêtement, à part de celles qui périrent par le feu. A la suite de l'action le village fut livré au pillage, et soixante-trois maisons devinrent la proie des flammes. On met aussi au rang des morts outre le Dr Chenier, (Mr.R.Hubert avocat de Montréal, M. de Lorimier, le fils de feu Dr Labrie), tous à la fleur de l'âge. Plusieurs individus qui tentèrent de se sauver sur la glace furent fusillés sur la rivière ou assommés à coup de crosses de fusils.

Le 15 au matin l'armée qui a ce qu'il paroît n'avait perdu que bien peu de monde, on dit deux ou trois tués et une douzaine de blessés, se mit en marche pour le Grand Brûlé, ou suivant les rapports, il devait se faire une résistance désespérée, mais qui ne gisait que dans la frayeur des Constitutionnels. En effet l'expédition n'était pas encore à une portée de canon du village, de St Benoit, que les habitants rassemblés au nombre d'environ 250 portant le pavillon blanc en signe de soumission, vinrent d'eux-mêmes mettre bas les armes aux pieds de Sir John Colborne,^u qui leur fit une sévère admonition sur leur incartade, exigea qu'ils livrassent leurs chefs, et leur promit le pardon. L'armée entra néanmoins dans St Benoit et se livra au pillage et mit le feu aux maisons non seulement des principaux instigateurs de la révolte J.J.Girouard, Dumouchelle,^{etc} mais incendia toutes celles du village sans en excepter l'église et le presbytère, pourtant ces édifices comme ceux de St Eustache n'avaient pas servi de refuge aux combattans, d'ailleurs la population s'était rendue à discrétion avant d'avoir tiré un seul coup de fusil. On dit que Messire Chartier curé de St Benoit est vivement compromis dans la rébellion des Deux Montagnes, si bien que le Commandant à mis sa tête à prix au tau de £ 500, ce qu'il y a de certain c'est qu'il est disparu ainsi que J.J.Girouard M.P.P., et plu-

autres
sieurs chefs. Sur la supposition que les rébels pouvaient s'être repliés sur Ste-Scholastique, un détachement fut expédié dans cette paroisse, où l'on brula encore plusieurs édifices. Le 17 l'armée expéditionnaire fit sa rentrée à Montréal, emmenant centaine prisonniers dont le seul marquant était Mr. Dumouchelle père. La veille un petit détachement était arrivé avec le Doctr Luc Masson et son frère Damien tous deux faits prisonniers dans les environs du grand Brûlé.

CVII

— Il est bien fâcheux pour la gloire de la religion et l'honneur du clergé catholique d'avoir à rapporter qu'un de ses membres dans la personne de Messire Blanchet curé de St-Charles, se trouve fortement compromis dans les événements de la révolution. De prétendues lettres ont été découvertes dans lesquelles il parait que ce Monsieur aurait joué un rôle tout à fait en dehors de son état. En conséquence il a été arrêté en vertu d'une accusation de haute trahison, et confiné samedi le 16 de décembre dans la prison de Montréal, en attendant qu'il lui soit donné de se justifier, ce que tous les coeurs sensibles désirent ardemment.

CVIII

— Lundi 18 décembre quatre-vingt des malheureux trainés la veille de St-Eustache et de St-Benoit, et logés dans la prison de Montréal pour avoir été pris à l'action de la révolte ou supposés y avoir pris part, ont été considérés

par le commandant comme autant de dupes plus dignes de commiseration que de châtement, et comme tels après une admonition convenable, tous ont été mis en liberté et rendus à leurs familles éplorées. On leur a préalablement fait prêter le serment d'allégeance à la reine.

CIX

—Amury Girod suisse de naissance émigré au Canada depuis quelques années, avait toujours pris une part active dans les affaires politiques de ce pays. D'un caractère violent et emporté, il se montra constamment ultra dans ses principes comme dans ses actions. Il ne manquait pas de talents, et a donné sur l'histoire de notre pays des notes assez bien écrites et qui décelent beaucoup d'informations et de connaissances. Dans la crise actuelle un esprit aussi bouillant ne pouvait demeurer dans l'inaction; aussi pendant que les évènements de St-Charles et de St-Denis avaient lieu dans le sud, Girod crut devoir se rendre dans le nord pour préparer, de concert avec les autres chefs du Lac des Deux-Montagnes, les esprits et les choses à une résistance simultanée de ce côté. Ce fut lui qui organisa tous les mouvements qui eurent lieu dans cette section du pays, et qui eurent un résultat encore plus fatal que ceux du sud, pour les patriotes de ce comté et pour lui-même en particulier. En effet à l'attaque de St-Eustache, voyant évidemment, et sans pour cela être sorcier, qu'il y aurait plus que de la témérité à soutenir une lutte aussi inégale, il quitta le champ de bataille sous prétexte de gagner St-Benoit, mais il prit la route du bois et à force de détours il parvint au Bout de l'Ile, et même jusqu'à la Pointe aux Trembles, espérant se faire traverser chez lui à l'Ile Ste-Thérèse, mais

il ne trouva personne qui voulut entreprendre ce voyage doublement périlleux par les glaces et le mauvais temps, et par le danger qu'il y avait à faciliter l'évasion d'un individu dont la tête était mise à prix et à la poursuite duquel les autorités étaient actuellement en recherche, et qui déjà lui pressaient les talons. Se voyant sans protection, envisageant toute l'horreur du supplice honteux auquel il ne pouvait échapper, distant de quelques pas seulement d'un petit peloton de cavaliers volontaires qui allaient l'empoigner, il n'hésite pas une minute, cette minute l'eut mis vivant entre les mains de ses ennemis; pendant qu'on lui demande s'il est Gérod, oui, répond-il, je suis Gérod, il tire un pistolet et se fait sauter la cervelle. Les cavaliers se saisissent de son cadavre, le jettent dans une traîne et l'emmenèrent à Montréal lundi le 18 décembre. Son corps a passé la nuit dans la prison, le lendemain matin le coronaire a fait son enquête en présence d'un jury qui a rapporté pour verdict Felo de se. L'après-midi son cadavre a été porté en terre sous l'escorte de la compagnie des Carabaniens; Il a été inhumé au coteau Barron. Telle a été la fin tragique d'un individu à qui ses talens pouvaient préparer un meilleur sort, mais que la fougue et la passion ont perdu. Plus que qui que ce soit, Gérod a travaillé à soulever les paroisses du nord. —W.S.Scott marchand et représentant du comté des Deux-Montagnes, qui fut toujours à la tête des mouvemens patriotiques de ce comté, après avoir prêté la main dans le principe à l'oeuvre de la révolte, ayant plus tard envisagé le précipice où il allait

se plonger, s'était retiré de lui-même du mouvement, mais pas assez tôt pour échapper aux soupçons des autorités, car son nom figure sur la proclamation qui offre \$500. de récompense pour l'appréhension de neuf chefs de la révolte. Il réussit pendant plusieurs jours à se soustraire aux recherches. On avait même publié qu'un ami avait facilité son évasion en le renfermant dans une tonne, et l'accompagnant jusqu'aux lignes. On l'a découvert samedi dernier à quelques milles seulement de chez lui à Ste-Scholastique, d'où on l'a immédiatement expédié pour l'incarner à Montréal pour haute trahison.

CXI

—Pendant le mouvement insurrectionnel qui a disgracié le district de Montréal, il ne s'est rien présenté pour troubler l'ordre légal dans l'un ni l'autre district de Québec des Trois-Rivières et de Gaspé. Leur loyauté est intacte, leur allégeance sans tache.

CXII

—Quatre jours après l'affaire désastreuse de St-Eustache, des personnes que la curiosité a porté à aller voir de leurs propres yeux le local encore fumant de la scène, sont revenus le coeur serré d'horreur de pitié et d'indignation tout à la fois. Ils font sur l'aspect de ce malheureux village ou plutôt de cette ruine de village, des détails qui font frémir, et qui pourraient faire douter que le fait a eu lieu au milieu d'une population civilisée encore moins chrétienne. Le village en question n'offre plus à la vue qu'un monceau de

de ruines et les mâsures de soixante-trois maisons qui ont été livrées aux flammes après avoir été préalablement la proie du pillage et de la rapine. Les cadavres des malheureux qui furent tués dans l'action étaient encore gisants au milieu des décombres, la plupart avaient été dépouillés de leurs vêtements et souillaient encore les regards par le spectacle révoltant d'une nudité complète. Après trois jours entiers il ne s'était pas encore trouvé une âme assez charitable pour leur donner je ne dis pas la sépulture, mais même pour les mettre à couvert des regards des curieux et de la voracité des animaux qui étaient à même de se repaître de leurs chaires. Le corps de l'infortuné Chénier avait encore été pour ainsi dire moins respecté que les autres, il avait été, par un raffinement de barbarie inexplicable, divisé en quatre quartiers, on en avait arraché le coeur, et on laissait le tout exposé à la vue de tous les passants. Un journalier d'un de nos faubourgs qui s'était rendu là lundi le 18 soit par affaires soit par curiosité, en parcourant cette scène d'horreur, poussé par un sentiment bien louable de décence et d'humanité, s'adressa à plusieurs habitants de la place, pour les inviter à se joindre à lui pour mettre tous ces cadavres en tas dans un lieu enclos à l'abri de l'atteinte des animaux, il reçut pour réponse ah! bien nous avons enterré nos proches que les autres en fassent autant. Peut-on pousser plus loin l'inhumanité? Il fait peine d'apprendre que ce sont des catholiques,

des Canadiens, des frères qui ont pu tenir un tel langage, et se montrer aussi endurcis.

On raconte aussi des habitants de la paroisse de St-Martin des faits qui sont de nature à les assimiler aux sauvages sinon à les surpasser. Un certain parti de volontaires recrutés parmi ces habitants, seraient restés stationnés sur une petite île en face de St-Eustache pendant l'engagement du 14, et delà il paraîtrait d'après des rapports authentiques qu'ils auraient fusillé ou assommé avec la crosse de leurs fusils plusieurs malheureux qui s'enfuyaient sur la glace, dont quelques-uns même étaient déjà blessés et venaient implorer une protection qu'ils avaient plus de raison d'attendre d'amis de frères de concitoyens de la même classe qu'eux, mais ils rencontrèrent le mépris, la mort et ensuite la spoliation. On donne comme certain que plusieurs des cadavres ont été trouvés dans l'île et sur la glace complètement dépouillés de tous leurs vêtements. Des habitants de la même paroisse de St-Martin n'ont pas été les moins alertes à l'oeuvre du pillage à St-Eustache. Honte! honte éternelle à de tels êtres!

XXIII

—Depuis la reddition sans coup férir du camp de St-Benoit ou Grand Brulé, il a été facile de s'y transporter, et d'y voir toutes ces fortifications tous ces retranchements, ces batteries de canons de bois et de fonte dont on fit tant de bruit et de cancan pendant une quinzaine de jours. Tout cela gisait dans les frayeurs de la Bureaucratie qui se

complaisait sans doute à grossir les forces des révoltés afin de porter le gouvernement à mettre sur pied une expédition imposante qui put écraser tous les Canadiens. Tous ces prétendus préparatifs s'étaient évanouis en fumée, rien de tout cela n'avait existé, pas l'ombre même d'un petit retranchement. Les milliers d'hommes que l'on disait prêts à faire face aux troupes se réduisirent à environ deux ou trois cents, qui à l'approche de l'armée s'en vinrent d'eux-mêmes mettre bas les armes et se rendre à discrétion avant d'avoir tiré un seul coup de fusil. Une telle conduite, ce semble, leur méritait quelque ménagement de la part des autorités. Passe encore pour la destruction des propriétés de ceux qui s'étaient fait les chefs du soulèvement dans le Comté; mais pas une maison dans le village pas même le presbytère pas même l'église, rien enfin n'a été respecté; on a commencé par faire du pillage, puis ce qui restait a été impitoyablement livré au feu, sous les yeux des propriétaires. Voilà une horreur que l'on sera toujours en droit de reprocher au Commandant des Forces de ne pas avoir supprimé, sinon de l'avoir approuvée ou même commandée. Ce sera toujours une tache difficile à laver, une tache indélébile imprimée au caractère de Sir John Colbourne; une indignité qui par la suite peut avoir des conséquences fâcheuses, en laissant dans l'esprit des habitants un germe de ressentiment et de vengeance. On cherche à pallier la chose en en rejetant tout l'odieux sur les volontaires de St-André, qui dit-on serait la seule cause de ce désastre qu'ils auraient commis pour satisfaire

une vengeance qui date de l'élection de 1834 élection chaudement contestée et dans laquelle les bureaucrates de St-André éprouvèrent une défaite complète, et furent repoussés avec ignominie dans une attaque contre les électeurs de St-Eustache. Il y a bien là quelque chose de plausible, mais toujours est-il qu'ils ne sont pas les seuls qui aient participés à cette action indigne; car il est de notoriété que des effets pillés à St-Benoit ont été vus entre les mains des troupes réglées; des militaires ont offert en vente dans quelques magasins de Montréal des objets d'Eglise qui ne pouvaient venir que du pillage de l'Eglise de St-Benoit; à moi-même un soldat est venu offrir sept gravures des stations qui assurément faisaient partie du chemin de la Croix de la même église, et cela le surlendemain de la conflagration du Grand Brulé. Qui avait donc pu mettre ces objets entre les mains des soldats, s'ils ne les avaient pas pillés eux-mêmes? Les volontaires, il est vrai sont bien ceux qui ont fait le plus de dégât à St-Eustache comme à St-Benoit. Parmi tout ce brigandage on est heureux d'avoir à signaler d'honorables exceptions. Parmi les pillards dans les corps volontaires il s'en est trouvé un petit nombre qui ayant mis la main sur des vases d'argent de l'Eglise de St-Benoit, les ont apportés à Montréal, et se sont immédiatement empressés de les porter les uns chez Monseigneur Lartigue les autres au Séminaire, tout en refusant d'en prendre la valeur en argent quoiqu'on le leur offrit.

Cette générosité est d'autant plus honorable qu'elle vient d'individus d'une autre croyance que la nôtre. Mais aussi combien d'autres ne se sont pas fait scrupule d'aller colporter par les magasins des ornements ou autres objets du culte sur lesquels ils avaient porté une main sacrilège pour en faire un commerce de spéculation?

CXIV

—Aujourd'hui 28 décembre la cour avec les quatre Juges sur le siège a été occupée de la question épineuse de la loi martiale. L'Exprocureur James Stewart et M.Weilker avocats distingués ont chacun dans leurs plaidoyers savants travaillé à convaincre la cour de l'illégalité de la loi martiale par les citations nombreuses d'autorité graves et de précédents les plus clairs. D'après quelques-unes de ces autorités l'Exécutif n'est pas revêtu du pouvoir de mettre cette loi d'exception en exercice sans le concours de la Législature locale. La Cour après avoir complimenté les deux avocats sur leurs intéressantes recherches a décidé de prendre l'affaire en délibéré, promettant de se prononcer dans le plus court délai. Cette décision intéresse tellement le public par rapport au sort rigoureux d'une foule de citoyens qui gémissent actuellement dans la prison, privés de toute communication quelconque avec la société et même avec leurs familles qu'il en attend la solution avec une grande anxiété.

Le 26 Messieurs J.J.Girouard et A.B.Papineau deux des célébrités de l'insurrection du Nord, ont été appréhendés et incarcérés.

CXV

—Il paraît que la cause canadienne fait beaucoup de sensation dans la République Modèle. La population surtout dans les Etats limitrophes manifeste une sympathie qui ne se borne pas à de stériles paroles à de vaines félicitations, à des souhaits de commande. A en juger par la polémique qui a lieu entre les différentes nuances de la presse Américaine, il n'y a pas à douter qu'il n'existe quelque part un certain esprit de fermentation que certains journaux cherchent à alimenter et encourager, pendant que d'autres emploient tous les arguments possibles pour faire ressortir l'injustice et l'absurdité qu'il y aurait à courir les chances de rompre les liens de bonne union et d'amitié qui attachent les Etats-Unis à l'Angleterre pour une cause aussi précaire. Ce que l'on peut appeler la classe Aristocratique est celle surtout qui se montre plus opposée à toute intervention même indirecte dans les difficultés du Canada. On dit néanmoins que des corps nombreux sont prêts à faire une descente dans les deux provinces simultanément, dans le cours de janvier. Les préparatifs que le gouvernement anglais fait de son côté, en continuant à organiser multiplier et armer les corps volontaires, font présumer qu'il éprouve aussi lui un certain malaise, un sentiment d'inquiétude. Un mois de temps au plus suffira pour lever les doutes et mettre fin à toutes les incertitudes.

CXVI

—Les Magistrats de Montréal ont dans une séance tenue ces jours derniers, mus par un saint zèle, adopté la résolu-

tion et sorti une ordonnance aux fins de ne point accorder de licence pour tenir des auberges à aucune personne qui fesait partie des Fils de la Liberté; qui avait pris part aux assemblées du Comité central et permanent ou d'aucune de ses ramifications, ainsi qu'à ceux qui auraient prêté leurs maisons pour y tenir les dites assemblées. Tout appliquant pour une licence devra maintenant fournir un affidavit ou certificat à l'effet ci-dessus, avant d'obtenir sa licence.

CXVII

—Une nomination officielle et spéciale de commissaires à été lancée par son Excellence Lord Gosford, dont le devoir sera d'administrer le serment d'allégeance à tous et à chacun des habitans du Bas-Canada, sujets de SaMajesté la Jeune Reine. Entend-on par là obliger tout le monde à prêter ce serment, ou simplement dans de certains cas particuliers, c'est ce qui n'est pas exprimé dans la commission, qui pour le moins en est bien une de surérogation ?
Que va-t-il éclore après cela ?

CXVIII

—Une assemblée de l'association, dite constitutionnelle, mais Tory dans toute la force du terme a eu lieu le 30 Décembre au Marché Ste-Anne. Après les procédés d'ordinaire, il a été lu un rapport annuel des affaires de l'association puis des résolutions ont été proposées et agréées sur l'état du pays. Comme échantillon de la libéralité d'une section de la population bretonne sinon de tous les Anglais de la Cité de Montréal, Mr. Molson a, dit-on, eu le front de

de proposer une résolution, suggérant l'idée atroce, d'arracher à tous les Canadiens Français leur franchise électorale pour la modeste période de dix années. De tels sentiments cadrent parfaitement avec les doctrines sanguinaires que le Journal ArchiTory le Hérald débite dans chacun de ses numéros, et surtout depuis deux mois. Rien ne saurait satisfaire ce cannibale Editeur que le sang ou plutôt l'anéantissement totale de la population Franco-Canadienne, et ne rougit pas de le proclamer et de le réitérer en toutes lettres dans les colonnes de son infernal Journal. Enfin le Chef de l'Administration justement révolté de ses infâmes gentillesses, a fait signifier au propriétaire de ce papier de cesser de l'adresser davantage à son bureau, tout en le menaçant de le livrer aux autorités compétentes, s'il persiste dans son langage effrené et qui dénote plutôt une bête féroce qu'un homme civilisé.

-JANVIER 1838 -

—Les derniers mois de l'année 1837 ont été signalés par le règne de la terreur, par les proscriptions, par les emprisonnements, le commencement de 1838 s'annonce aussi avec les même couleurs. Aujourd'hui 2 janvier les Juges du Banc du Roi ont donné leur décision au sujet de la loi Martiale, à l'occasion de la plaidoirie de Messieurs Stuart et Walker en demandant un écrit d'Habeas Corpus en faveur de Messieurs Viger, Peltier et Cherrier, qui sont détenus en prison sous prévention de haute trahison.

1838

Janvier

CXIX

132

Malgré l'habileté et les connaissances déployées par ces avocats, leurs honneurs ont décidé à l'unanimité que dans des cas d'urgence l'Exécutif avait le pouvoir de promulguer la loi martiale, comme dans le cas actuel; ainsi les prisonniers pour lesquels cette application était faite, tombent sous le domaine militaire. Ils ne pourraient accorder un tel écrit sans intervenir dans l'opération de la loi martiale; conséquemment l'application fut rejetée. Ce n'est pas plus qu'on ne devait attendre.

CXX

—Les Magistrats accompagnés de volontaires et de baillifs sont depuis deux jours en marche dans la ville et les faubourgs, visitant chaque maison, et se faisant livrer toutes les armes que peuvent posséder les citoyens, à part de celles qu'a fourni le gouvernement, et ce sous peine de poursuite criminelle en cas de refus ou de cachette. La même mesure se fera aussi dans les campagnes, si elle n'est pas déjà commencée. Cette recherche se fait d'après les ordres de Sir John Colbourne.

CXXI

—Le 43e Régiment de ligne qui stationnait à Frédéricton dans le Nouveau-Brunswick, après vingt jours de marche est arrivé à Québec Samedi le 30 Décembre. La distance qu'il a parcourue est de 350 milles dont il a fait la plus grande partie dans des trains. On annonce que deux autres Régiments le suivent par la même route. Ce même trajet par terre avait été fait en 1813 par le 104e lors de la guerre avec les

Etats-Unis. Ces renforts avaient été demandés pour comprimer l'élan révolutionnaire qui s'est manifesté en Canada depuis l'automne.

CXXII

—Tous les symptômes apparents de l'insurrection dans le Bas-Canada sont disparus, les manifestations d'hostilité sont éteintes, presque tous les individus qui s'étaient mis à la tête du mouvement sont maintenant ou incarcérés ou morts ou expatriés, partout l'ordre, la paix et la tranquillité paraissent rétablis au moins quant à cette province. Il reste néanmoins des germes d'inquiétude par rapport au Haut-Canada, Mc Kenzie qui depuis quelques années a toujours pris l'initiative dans les idées les conceptions et les mesures libérales de notre Soeur province, Mc Kenzie le premier et le plus chaud organe de la presse patriote, ne devait pas être le dernier à rêver l'indépendance et l'émancipation de son pays. Ses premiers efforts ont daté du commencement de décembre dernier, s'ils n'ont pas eu de succès, ils n'ont pas refroidi son ardeur belliqueuse ni son espoir de voir sa cause réussir un jour. Après la déroute de sa petite armée près de Toronto M.McKenzie assez heureux pour échapper à ses ennemis, est passé avec quelques-uns des siens à Buffalo sur la frontière Américaine. Là il est parvenu à grossir son armée à l'aide de laquelle il s'est emparé d'une Ile avantageusement située près de Niagara et que l'on nomme Navy-Island, mais qui appartient aux Anglais. Il paraît qu'il réussit à se fortifier sur cette ile, et à obtenir des renforts

parmi les Américains qui lui témoignent beaucoup de sympathie. Il y a établi une espèce de gouvernement provisoire, et a adressé une proclamation au peuple du Haut-Canada l'invitant à se ranger sous sa bannière pour conquérir son indépendance, et offrant 300 acres des meilleures terres à chaque volontaire qui se joindra à lui, et vingt cinq louis en argent dur payables au premier de Mai prochain. Il s'est assuré les services du Général Van Raustaw et de deux autres officiers éminents, La position de McKenzie dans Navy Island a déjà fait sentir au gouverneur Head que la loyauté seule des citoyens du Haut n'est pas suffisante pour détourner l'orage qui les menace, car il s'est empressé de faire redemander le 24eme Régiment qu'il avait emphatiquement accordé aux sollicitations de Sir John Colbourne pour le Bas-Canada; déjà ce régiment est rendu en haut, et on annonce que le 32e va le suivre incessamment. On doit attendre prochainement des nouvelles du théâtre de la guerre. Le parlement du Haut-Canada s'est assemblé le 28 Décembre. Le gouverneur dans sa harangue ne fait mention que de la révolution tout en déclarant qu'il n'en redoute nullement les conséquences. A l'occasion de la sympathie manifestée par les volontaires Américains en faveur des patriotes, il se permet quelques allusions et réflexions pour le moins assez cavalières sur le compte du gouvernement des Etats-Unis.

L'Horizon politique du Haut-Canada se rembrunit considérablement. Le 29 Décembre dans la nuit un parti de volontaires du Haut-Canada au nombre de 70 à 80 ont fait une invasion sur le territoire Américain et y ont commis des horreurs. Un Steamboat appartenant à des citoyens de Buffalo sur le coté Américain et nommé le Caroline, était amarré dans le port de Schlosser. Une trentaine de personnes qui n'avaient pu trouver à se loger dans les auberges du village, s'étaient logées à bord de la Caroline pour y passer la nuit dans le dessein de se trouver le lendemain spectateurs d'un engagement qu'on disait devoir avoir lieu ce jour-là entre les troupes du Haut-Canada et le parti de McKenzie dans Navy Island. Tout le monde reposait en paix, passagers et équipage, lorsqu'à minuit l'homme de quart donna l'alarme dans le vaisseau en annonçant l'approche de plusieurs embarquations suspectes; au même instant l'abordage avait eu lieu, l'ennemi était sur le Steamboat, frappant et massacrant tout ce qu'il rencontrait sans faire attention aucune aux cris des victimes qui étaient sans armes et étaient bien loin de s'attendre à une telle attaque; près d'une vingtaine furent massacrées ou grièvement blessés, les autres réussirent à s'échapper. Alors les volontaires mirent le feu au vaisseau, le mirent dans la direction du courant, et le laissèrent ainsi aller se précipiter dans la grande cataracte de Niagara. L'expédition s'achemina alors vers la rive canadienne se dirigeant sur des feux-signaux,

et furent accueillis avec des acclamations, et emmenant avec eux trois ou quatre prisonniers. Les personnes massacrées ou englouties dans la Chûte sont presque tous des citoyens américains, le Steamboat appartenait à des Américains, il était alors sur le coté des Américains, on dit qu'il servait à transporter les provisions de bouche et de guerre à l'armée de McKenzie. Un exprès a été immédiatement expédié de Buffalo pour communiquer cette affaire au gouverneur de New-York, qui l'a immédiatement soumis par message à la Législature, Il est impossible de décrire la sensation que cette malheureuse affaire a causé parmi la population Américaine surtout celle qui avoisine le lieu de la Scène. Toutes les milices ont été sur le champ mises sur pied pour protéger la frontière et la prémunir contre de nouvelles dépréciations. On attend maintenant l'impression que cette catastrophe inattendue va faire sur le gouvernement Américain.

Les papiers du Haut-Canada donnent une toute autre tournure à l'affaire et prétendant justifier cette catastrophe, en disant que les Américains se l'étaient bien attirée en brisant la neutralité qui devait régner entre les deux nations. Suivant leurs rapports le Caroline avait été achetée par les révoltés de Navy-Island, la plupart des gens qui étaient à bord étaient des sujets anglais, qui étaient tous armés jusqu'aux dents, le vaisseau depuis plusieurs jours transportait les provisions de bouche

et de guerre et les armes que les Américains fournissaient aux rebelles; d'ailleurs, disent-ils, ils furent les premiers à tirer sur les embarquations des Anglais. Il étaient donc justifiabiles de résister, et par conséquent ne se croient pas responsables des résultats. Aux deux gouvernements maintenant à régler cette affaire. L'exaspération manifestée par la population Américaine étroitement concernée pourrait rendre l'accommodement difficile.

CXXIV

—Depuis la destruction de l'atelier du Vindicator le 6 Novembre dernier par les Vandales constitutionels, que suivit presque aussitôt la suppression de la Minerve à Montréal et du Libéral à Québec, nous étions absolument sans organe pour représenter l'opinion libérale, les sentiments des neuf dixièmes de la population canadienne. Au commencement de Décembre pourtant, un diminutif de journal du modeste volume d'une feuille de papier à lettre, intitulé la Quotidienne, essaya de balbutier avec tous les ménagements possibles les évènements qui se passaient sur l'horizon canadien, et pour deux pauvres coppers par numéro racontait à tous ceux qui voulaient faire cette modique dépense les on dits du temps, qui entre parenthèse sont dans tous les temps bien à la mode, mais beaucoup plus encore aux époques de troubles politiques. Croira-t-on que notre digne magistrature s'est trouvée offusquée de sa grande circulation et de l'empressement que les Canadiens montraient à se la procurer. Les deux papiers Anti-Canadiens par excellence,

l'Ami et le Populaire d'odieuse mémoire, autant par intérêt personnel que par haine pour les patriotes et par complaisance pour le parti qu'ils encensent à tant par années, n'avaient rien négligé pour désigner la Quotidienne comme un journal dangereux et corrupteur. Un magistrat canadien Laframboise avait dit aussi dès les premiers jours de l'apparition de ce journal embrion qu'il fallait l'étouffer sans retard. En effet, il y a à peine un mois que ce petit papier vient deux ou trois fois la semaine égayer les lecteurs canadiens par ces facéties, et déjà il est proscrit, il est annéanti. Le propriétaire M. Lemaitre a été arrêté dans la nuit du 10 Janvier, et le lendemain matin mis sous les verroux. Tout le matériel de l'imprimerie avec l'aide de la Maréchaussée improvisée a été en un instant enlevé et mis au séquestre. Nous voilà donc encore une fois sans organe, sans moyen de récréer ou délasser nos moments de loisir. Voilà jusqu'ou on entend la liberté de la presse pour les Canadiens. Il semble pourtant qu'après les manifestations de mécontentements qu'ils ont donnés, ce ne doit pas être là le moyen efficace de se les concilier. On n'attire pas les abeilles avec du fiel.

CXXV

—Les prisonniers politiques qui à cette date sont au nombre de deux cents cinq dans les deux prisons de Montréal ont obtenu la faveur d'écrire à leurs familles et d'en recevoir des lettres, mais sujettes préalablement à l'inspection du Chérif ou du geolier. Cette faveur bien minime

leur a été accordée le 8 janvier. Une partie de ces infortunés gémissaient depuis près de deux mois dans les cachots privés de toute communication aucune avec leurs proches et leurs concitoyens, On murmure depuis quelques jours qu'il serait question de les transférer en Angleterre pour leur procès; ceci n'est guère croyable.

CXXVI
—Dès les premiers jours de l'insurrection dans le District de Montréal, on avait tellement grossi les préparatifs et les dispositions hostiles des insurgés, que les autorités de Montréal avaient cru prudent de barricader les principales rues d'entrée de la ville, c'est-à-dire le faubourg Québec, St-Laurent, St-Antoine, St-Joseph. On y avait à grands frais construit de fortes barrières de plançons, percées de meurtrières à hauteur d'homme. On avait pour ce seul objet fait une dépense de quinze cents louis, qu'un seul coup de canon eut suffi pour les renverser. Mais quand il s'agit de dépenses, John Bull n'y regarde pas de si près. La petite insurrection Canadienne qui a duré environ deux mois aura couté à l'Angleterre la modeste somme de £352000.

CXXVII
—Dimanche 14 janvier, il a été lu à la messe paroissiale un mandement de Monseigneur Lartigue au sujet de l'insurrection avortée. Après avoir fortement censuré toutes les menées des chefs patriotes qu'il traite de brigands, et avoir fait une peinture pathétique sur la guerre civile et ses résultats, après avoir rappelé toutes ses ouailles à la

soumission et leur avoir conseillé de montrer dorénavant plus de déférence aux conseils de leur pasteur et du Clergé, après avoir tonné contre les doctrines du Gouvernement électif et les prétendues maximes du patriotisme, il conclut qu'il considère la paix à peu près rétablie, et qu'en conséquence, il ordonne qu'il soit chanté aussitôt possible une messe solennelle dans toutes les églises de son diocèse en actions de grâces du retour de la paix et de la tranquillité. Il recommande aussi le jeûne et les bonnes oeuvres. On aurait aimé dans le mandement en question un peu plus de modération et de conciliation, et surtout un peu plus d'égard pour les sentiments d'une foule de familles présentes à la lecture de ce mandement foudroyant, et qui ont du nécessairement se sentir blessés jusqu'au vif en entendant la condamnation fulminante lancée par sa Grandeur contre un nombre de leurs membres qui gémissaient dans le moment au milieu des cachots.

La messe en question a été célébrée avec solennité le 16 Janvier par Messire Roupe.

CXXVIII

—La glace a pris devant la ville et jusqu'à Laprairie le 20 Janvier. L'eau a monté à une hauteur telle que les plus anciens habitans ne se rappellent pas de l'avoir vue même au printemps. On peut calculer sans crainte et exagération que l'eau s'est élevée de 20 pieds au moins au-dessus du niveau de la rivière dans la saison d'été. Beaucoup de

dommage en est résulté aux propriétés.

CXXIX

—Monseigneur J.J.Lartigue a célébré le 21 janvier qui tombait le dimanche le dix-septième anniversaire de son sacre comme Evêque de Thelmesse, et le premier comme Evêque de Montréal, dans l'Eglise paroissiale de Montréal. Monseigneur officia paré, et son coadjuteur Messire Bourgette chanta la grand'messe. Plusieurs prêtres de la campagne assistèrent à la cérémonie qui fut faite dans toute la pompe épiscopale. Les amateurs musiciens du Collège relevèrent l'éclat de la fête par la mélodie de leurs instruments.

CXXX

—Les rapports des dommages causés par l'inondation du vingt sont des plus allarmants et des plus désastreux. Quatre faubourgs, Ste-Anne, Récollets, St-Joseph et St-Antoine et presque toute la digue sud du quartier ouest depuis le vieux marché jusqu'au delà du collège, tout offre le spectacle d'une nouvelle Venise complètement à flot. Tous les habitans de ces localités se sont vus bloqués dans leurs maisons, obligés de se réfugier dans les étages supérieurs même dans les graniers. Deux pieds d'eau couvrent les planchers des corridors et de la Chapelle du Collège, de sorte que les classes sont interrompues pour quelques jours au moins pour la partie externe des élèves. Grand nombre de voutes et de magasins dont les caves étaient remplies de sel de sucre et autres effets, ont été envahies par les eaux, ce qui occasionne aux particuliers concernés des per-

tes incalculables. Tout le village de Laprairie entièrement environné d'eau offre le spectacle le plus désolant. Des signaux de détresse ont été arborés sur le clocher de l'église pour appeler du secours. Sur l'île Ste-Hélène deux petites maisons ont été renversées et emportées par la glace, une rangée de canons se trouve ensevelie sous l'eau. Malgré tous ces dégats on entend pas dire que personne ait péri. On estime qu'il sera perdu pour la valeur d'au moins cent mille piastres. Les fléaux se poussent, en 4 ans deux coleras, une révolution, une inondation.

Février 1838

CXXXI

—Messire Quiblier Supérieur du Séminaire de Montréal accompagné de Messire De Bellefeuille sont allés de l'autre coté des lignes au commencement du mois, à dessein de ramener dans leur patrie quelques-uns des fugitifs que la crainte de la loi martiale avait forcés de s'expatrier lors des évènements de St-Charles de St-Denis et de St-Eustache. Ces Messieurs étaient munis, dit-on, d'autorisation convenable de la part de Sir John Colbourne. Il paraît que la mission n'a pas eu le succès anticipé, car au bout de quatre jours ces Messieurs étaient de retour au sein du Séminaire. Des méchants disent qu'ils auraient été mal reçus, et qu'on les aurait pris plutôt pour des espions que des bienfaiteurs. Ce qu'il y a de certain c'est que leurs passe-ports n'ont ramené aucun de nos infortunés compatriotes exilés, dont on porte le nombre à 4 ou 500.

CXXXII

—Depuis deux ou trois semaines l'avocat Général Ogden aidé d'un magistrat est occupé à faire une espèce d'enquête ou examen des prisonniers politiques renfermés au nombre de près de 400 dans la prison neuve et de 71 dans la vieille que l'on a décorée du nom de prison militaire. Cette enquête a jusqu'à aujourd'hui réussi à libérer 30 ou 40 des infortunés captifs, tous de la classe agricole et gens peu connus.

CXXXIII

---Le 26 Février qui tombait le lundi a été observé par toute la population de la Province comme un jour de repos et d'actions de grâces par ordre de son Excellence Lord Gosford, à l'occasion du retour de la paix et de la tranquillité. Par une circulaire à tous les curés il a été enjoint de chanter ce jour-là une messe solennelle dans toutes les églises. Tous les magasins sont demeurés fermés toute la journée, tellement que la ville offrait le même spectacle de non activité que le Dimanche. Les marchés ne se sont point ouverts. Tout le monde enfin s'est montré scrupuleux à observer cette fête improvisée.

CXXXIV

— Aujourd'hui 27 Février son Excellence Lord Gosford depuis deux ans et demi gouverneur général du Bas-Canada s'est démis de sa charge, après avoir lui-même demandé son rappel, il est parti de Québec ce jour par le chemin de Kennebec en route pour Boston où une Frégate doit le transporter en Angleterre. Son règne d'assez courte durée s'est fait remarquer par une anomalie toute particulière;

à dos aux deux partis qui divisent la province, il n'a su plaire à aucun, à l'exception d'une petite coterie qu'il s'est créé dans Québec, à l'aide de ses diners et de ses politesses. Cette coterie se compose de la Minorité ou de la petite famille de Québec, par ex. Debartsch, Parent, Huot, Caron etc, Sir John Colbourne commandant des Forces le remplace comme administrateur pro tempore. Sir John est entré en fonctions à trois heures de l'après-midi après avoir prêté serment en présence des membres du Conseil Exécutif, qui s'étaient rendus à Montréal en conséquence. C'est probablement le premier gouverneur assermenté en cette ville. Il est obligé de résider à Montréal pour quelque temps, afin de se trouver plus rapproché de la scène de la guerre qui nous menace, et qui de jour en jour prend un aspect plus formidable par suite des mouvements et des efforts des réfugiés patriotes, et des sympathies qu'ils ont réussi à créer et enraciner chez nos voisins trop amoureux de la liberté, pour voir avec sang froid une nation aux prises sous ses yeux avec le despotisme et la tyrannie, sans lui prêter main forte. Mais comme la population Américaine ne peut manifester sa sympathie pour les Canadiens sans compromettre son gouvernement qui est en termes d'amitié avec l'Angleterre contre qui le Canada est ameuté, on s'attend d'un moment à l'autre à voir surgir des événements graves et de nature à rompre cette amitié et à

amener une déclaration de guerre entre les deux puissances.

CXXXV

—Mardi soir 27 Février notre bonne ville de Montréal a été illuminée par mandat du Club Dorique, société composée de tout ce qu'il y a de plus fanatique et de plus arbitraire parmi la population Bretonne Ecossaise et Irlandaise. Cette illumination a été projetée et exécutée sous le voile spécieux d'honorer l'installation de Sir John Colbourne successeur de Lord Gosford dans l'administration civile du Bas-Canada, mais réellement à dessein d'insulter ce dernier au moment de son départ de la province. Sir John a fait semblant de désapprouver cette manifestation outrée et trop adulatrice, que l'état critiqué de la province, le danger d'exaspérer une population déjà vivement piquée par des évènements récents et de lugubre notoriété, la détresse de toute la communauté, tout enfin devait condamner; Une partie de la Magistrature s'y est montrée fortement opposée, des citoyens ont présenté une requête à Sir John le priant d'arrêter ces démonstrations de joie tout à fait déplacées. Rien n'a eu d'effet; Les Tories avaient décrété que l'illumination se ferait, et en effet elle a eu lieu avec beaucoup d'appareil de la part des plus zélés. La crainte de se voir insulté et ses carreaux brisés, induisit la grande majorité des citoyens d'une opinion contraire à se prêter à cette momerie, de sorte qu'on peut dire qu'à peu d'exception près l'illumination a été générale dans la ville et les faubourgs. Deux arcs de triomphe ont été érigés à grands

frais près de la paroisse et de la rue Bonsecours. Des inscriptions et des transparents bien propres à blesser les sentiments des Canadiens étaient appendus à ces arcs. On fit des feux de joie sur la place d'armes et le quarré Dalhousie. Toute la veillée les rues ont été encombrées de curieux et de spectateurs des deux sexes. L'illumination a duré jusque vers minuit. Heureusement qu'aucun désordre ni aucune insulte n'est venu troubler la paix publique.

—Sir John Colbourne a commencé son administration par émettre une proclamation continuant et maintenant la loi martiale dont son prédécesseur semblait avoir reconnu l'inutilité dans les circonstances présentes de cette province, puisque quelques jours auparavant il avait ordonné un jour général d'actions de grâces à la providence pour le retour de la paix. Depuis quelque temps on s'était extasié à élever la modération et l'humanité du nouvel administrateur, son premier acte en entrant en fonction devait être la suspension immédiate de cette loi d'exception. Point du tout, il s'est empressé de lui donner sa sanction. Mais une quarantaine de détenus politiques ont été rendus à la société et à la liberté, dont quelques uns gémissaient dans les cachots depuis trois mois et sans cause légitime. Sous le beau régime militaire les pourquoi et les comment ne sont pas de mise, ainsi l'on doit se trouver fort heureux quand on s'en tire les mains nettes.

—La première semaine de Mars a été remarquable par une

ars 1838

CXXXVI

CXXXVII

agitation extraordinaire et inopinée. Le bruit s'étant répandu que le Bas-Canada était menacé d'une invasion américaine qui s'apprêtait sur la frontière de l'Etat de Vermont, et qui devait se mettre en marche sous très peu de temps, les autorités Britanniques firent immédiatement partir pour ces lieux toutes les troupes régulières qui se trouvaient à Montréal, si bien que la ville fut laissée à la garde seule des volontaires pendant trois jours. Le tout s'est terminé par l'entrée sur la frontière anglaise d'un corps d'environ 400 hommes, dont tout le but à ce qu'il paraît était de protéger la démarche du Docteur Robert Nelson qui avait dessein de lire de ce côté-ci des lignes la proclamation de l'indépendance des Canadas, ce à quoi il réussit puis il retourna sur le côté Américain, où disent les papiers Anglais on les désarma; on fit aussi mettre le Dr Nelson à caution. Samedi toutes les troupes sont rentrées en ville, sans avoir tiré un seul coup de fusil, mais en faisant sonner hautement que l'ennemi avait pris la fuite à leur seule apparition, et qu'il n'y avait plus d'appréhension à concevoir de ce côté. On donne pour motif à cette démarche du Docteur, l'importance de remplir une formalité nécessaire pour faire rembourser tous les frais de la conquête de l'indépendance, par la République si elle réussit à s'établir sur une base solide et permanente. On s'attend qu'il sera fait prochainement par l'armée patriote, de nouvelles tentatives sur une échelle plus considérable

et de plus substantielle. D'autres au contraire regarde cette démarche comme une entreprise avortée et sans ressources.

CXXXVIII

—Les Constitutionnels mettent tout dehors pour obtenir du gouvernement impérial la passation du bill tant chéri de l'union des deux provinces dans une seule et même législature, de cette Union qui en 1822 fit tant de sensation dans tout le pays et faillit tomber comme un tonnerre sur une population trop confiante. Heureusement que la noble attitude que celle-ci sait prendre fit avorter ce projet machiavélique. Dieu sait si profitant de nos discordes civiles le ministère actuel n'adoptera pas le plan que la faction Bretonne a autant d'intérêt de voir se réaliser puisque par là elle espère gêner le culte catholique, annéantir les lois la langue et la plupart des institutions garanties aux colons Français sur cette hémisphère. Déjà la faction a dépêché ses émissaires Mr. Badgley de Montréal, et And. Stuart de Québec avec des requêtes à cet effet, déjà elle a scu intéresser la législature du Haut-Canada dans cette croisade liberticide. Une contre requête il est vrai a été mise en vant par une certaine section de Canadiens, mais de Canadiens qui n'ont jamais beaucoup fait cause commune avec la majorité de leurs compatriotes; mais cette requête était conçue dans des termes qui n'était pas fait pour réunir la masse, aussi a-t-elle été généralement regardée avec indifférence, dans beaucoup de circonstances même avec indignation; on ne sait à quel propos on y prend occasion de porter condamnation

contre une foule de citoyens expatriés ou confinés dans les prisons pour des motifs les plus frivoles, et dont pour preuve; un certain nombre ont déjà été libérés sans examen et sans conviction aucune. Une telle requête pouvait fort bien se faire sans froisser aussi ouvertement les sentiments de de la portion libérale du peuple canadien. C'est aussi la grande raison qui l'a fait trainer en longueur, et a été cause qu'un très petit nombre ont pu surmonter leur répugnance assez pour la signer. Aussi s'attend-on qu'elle n'aura pas grande influence sur l'esprit des Ministres. Malgré cela on répugne à croire que le parlement Britannique ose se prêter à ce plan, sachant comme il ne doit pas l'ignorer qu'il agirait à l'encontre des idées et des vœux des neuf-dixièmes de la Nation Canadienne. Outre cela il ne peut le faire sans se couvrir d'infamie aux yeux du monde entier, puisque par là il foulera aux pieds les capitulations les traités et la constitution, tout ce qu'il y a de plus sacré enfin.

CXXXIX

— Samedi 10 Mars et dernier jour du terme criminel, l'Ex-procureur James Stuart a de nouveau fait application à la cour pour obtenir la libération de Messr. L. Viger, T. Peltier et C. Cherrier sous caution; après une argumentation de trois heures, aidé de W. Walker, il a obtenu une décision favorable de la part des Juges, qui ont sorti un ordre, enjoignant au Shérif De St-Ours, d'amener les prisonniers à la barre le lundi suivant. Comme on y était tout préparé

le lundi matin Mr De St-Ours a fait réponse que ces Messieurs n'étaient pas sous sa garde, mais sous le pouvoir militaire, qu'ainsi il n'était pas maître de les livrer. En conséquence ces Messieurs sont encore condamnés à gémir sous les verroux, jusqu'à nouvel ordre.

CXL —Après deux mois d'interruption des communications d'Europe par les vents contraires, des nouvelles nous sont enfin parvenues. Les rapports de la révolution du Canada étaient tous parvenus en Angleterre, où ils avaient nécessairement créé une sensation extraordinaire. Si bien que la réunion du parlement qui avait été ajournée par rapport aux fêtes la mi-février, a été subitement convoqué pour le 16 janvier, afin de s'occuper immédiatement des affaires du Canada. En effet le Parlement s'est rouvert à cette époque; et la question canadienne a obtenu la préséance à l'exclusion de toutes les autres. Le Ministre a soumis ses plans qui ont été presque unanimement agréés par les Communes et les Lords. Il a été résolu de suspendre la Constitution Canadienne pour une période de deux années, et de remettre tout pouvoir de faire les lois pendant cet espace de temps dans les mains du gouverneur et d'un Conseil Spécial. La Reine a nommé le Comte Durham ci-devant employé à l'ambassade de Russie, comme gouverneur en chef et capitaine général de toutes les Colonies de l'Amérique du Nord, et en même temps comme Commissaire pour l'ajustement des difficultés existantes entre le Haut et le Bas-Canada.

Des pouvoirs extraordinaires sont confiés au nouveau gouverneur, à qui tout le monde accorde des talents des capacités, un fonds de libéralité et une immense fortune. Ce nouveau gouverneur pourra choisir trois personnes dans chaque Conseil législatif du Haut et du Bas-Canada et dix membres de la Chambre d'Assemblée de la Province Supérieure, et comme dans le Bas-Canada l'assemblée est nullifiée pour le moment, il ordonnera l'élection de deux députés pour chacun des cinq districts; ce qui formera en tout un Comité de vingt-six membres que son Excellence aura le loisir de consulter quand elle le jugera à propos, comme de se conformer à leurs avis s'il lui convient. Les talents de Lord Durham, les principes qu'il a toujours professés et les antécédents de sa vie politique font augurer quelque chose de bien pour son administration et l'arrangement des difficultés canadiennes. S'il réussit à régler cette question, et à pacifier tous les partis, il aura rempli une tâche herculéenne, se sera acquis à lui-même une réputation impérissable, et au gouvernement de la Reine Victoria une gloire immortelle. Il est muni aussi des pouvoirs nécessaires pour remodeler notre Constitution.

Quoique le nouveau gouverneur vienne revêtu de très grands pouvoirs, il n'a pas celui de rien changer aux lois existantes, non plus que celui d'imposer des taxes ou des impôts. Les lois qu'il lui plaira de mettre en force avec l'avis de son

Conseil spécial, ne pourront durer plus longtemps que la période fixée pour la suppression de la Constitution, c'est-à-dire deux années.

CXLI

—Le 22 Mars après-midi Mr. Côme S. Cherrier avocat distingué de Montréal incarcéré en Décembre dernier sous une prétendue d'accusation de haute trahison en même temps que Toussaint Peltier, Ecr, a vu ses chaines se relacher et sa prison s'élargir sur les obséquieuses représentations de ses amis aux autorités en égard à son défaut de santé. Chose inouïe jusqu'à présent, on l'a emprisonné chez lui dans sa propre maison, sous la condition expresse qu'il ne s'éloignera pas des limites de la propriété qu'il occupe, et après lui avoir fait donner des cautions au montant de la modeste somme de £ 4000, comme sureté qu'il ne manquera pas de se présenter personnellement où et quand il sera requis. Sans ce petit adoucissement Mr. Cherrier n'aurait probablement quitté la prison que pour la tombe.

CXLII

—Sir Francis Bond Head a ces jours-ci cédé la place à Sir George Arthur dans l'administration du Haut-Canada, Il prit les rênes de ce gouvernement à la même époque que Lord Gosford ici; comme lui il a demandé son rappel, il va le suivre aussi de l'autre bord de l'Atlantique. Sir Arthur était ci-devant gouverneur de la terre de Van Dieman, où il a scu se faire exécrer pendant douze ans consécutifs par ses procédés arbitraires et despotiques, aussi son départ y a été fêté comme un jour de réjouissance et

et d'allégresse. Bond Head pendant sa courte administration du Haut-Canada a réussi admirablement au moyen de la corruption du patronage et de contrats simulés à créer dans cette province une législature complaisante et tory, dont il a pu disposer à son gré. Sous lui cette Province a eu l'avantage de singer la mère patrie en se chargeant d'une dette aussi énorme, proportion gardée, que celle de la Grande-Bretagne, et cela grâce au Parlement de Bond Head.

CXLIII

—Son Excellence Sir John Colbourne administrateur du Bas-Canada a publié, en date du 27 Mars, une proclamation suspendant la Constitution jusqu'en novembre 1840, et ce en conformité à un acte du Parlement impérial du mois de Février. A compter de ce jour les lois seront faites par le gouverneur et un Conseil spécial choisi par ce gouverneur. Sir John est actuellement occupé à former son Conseil. Reste à savoir si le nouveau gouverneur Durham s'accomodera de ce conseil ou s'il en formera un autre. On attend l'arrivée de ce dernier avec impatience afin de contempler les merveilles qui doivent éclore sous son administration.

Avril 1838

CXLIV

—Jeudi saint 12 Avril au matin ont commencé à Toronto capitale du Haut-Canada les exécutions des individus arrêtés comme prévenus de haute trahison pour avoir pris une part active dans la récente rébellion. D'après un acte de la législature qui siégea en Février, une Cour martiale fut constituée pour juger les étrangers qui seraient pris en

flagrant délit, le procès des autres étant laissé aux Cours régulières. Ces diverses cours commencèrent le 12 Mars à s'occuper des poursuites politiques. Après une session de près d'un mois, condamnation fut portée contre Lount et Mathews pour être exécutés le 12 avril, contre six autres pour le 20, et quatre pour le 24, On se flattait que le commencement de l'administration du nouveau gouverneur Arthur influencerait sur le sort de ces malheureux, point du tout, il n'a pas voulu démentir la belle renommée qui l'avait précédé; il a signalé son entrée au gouvernement du Haut-Canada par les actes de la rigueur la plus inexorable comme la plus sanguinaire. Malgré les requêtes des citoyens pour l'inviter à la clémence, Lount et Mathews ont péri sur l'échafaud le 12 d'Avril à 8 heures du matin, et le caractère brutal et inflexible de Sir John Arthur ne fait pas présager un meilleur sort aux dix autres infortunés.

Aussitôt après l'exécution inattendue de Lount et Mathews, de nouvelles pétitions furent adressées au gouverneur en faveur des autres condamnés, elles furent reçues avec la même froideur et la même indifférence que les premières. Ces exécutions ont produit une sensation bien pénible dans cette province; et pourraient faire naître des appréhensions sur le sort de quelques-uns de nos nombreux captifs; car le nouveau gouverneur du Haut-Canada n'agit sans doute qu'en conformité aux instructions qu'il a reçues en Angleterre et depuis l'époque des

nouveaux arrangements adoptés par le parlement impérial à l'égard des Canadas, et à l'occasion de la révolution qui les a agités. La clémence et la modération étaient pourtant bien dans la bouche des législateurs et des Ministres Anglais, une prérogative d'amnistie était laissée à la discrétion du représentant de la Reine dans les colonies canadiennes. Voilà ce qui peut inquiéter sur l'avenir d'un certain nombre de nos infortunés concitoyens actuellement écroués dans nos prisons. Ce qui peut tempérer tant soit peu cette inquiétude c'est la magnanimité et la libéralité reconnue de Lord Durham qui doit prendre prochainement les rênes de notre gouvernement. Dieu veuille que ses actes répondent à sa réputation.

CXLV

—Le 18 d'Avril le Conseil Spécial nommé par Sir John Colbourne pour remplacer pro tempore la législature suspendue du Bas-Canada, a tenu sa première séance à Montréal, dans l'ancienne maison du gouvernement. Ce conseil se compose de 21 Membres, 6 de Québec C.E. De Léry, James Stuart, De Sales Laterrière, John Neilson, A. Dionne, Ch. Casgrain, 13 du District de Montréal, T. Pottier, P. Mc Gill, De Rocheblave, Sam. Gerrard, Jules Quesnel, W. Christie, Turton Penn, John McIson, T. Cuthbert, B. Joliette, J.E. Faribault, P.H. Knowlton, Jehabod Smith, 2 de celui des Trois-Rivières, Joseph E. Dionne, et Mayrand. Ce conseil tel que composé ne doit exister que jusqu'à l'arrivée de Lord Durham. Il a été nommé afin

de pourvoir incessamment aux lois actuellement expirées ou qui expirent au premier de Mai, époque avant laquelle le nouveau gouverneur ne sera peut-être pas encore arrivé. Ce Conseil doit siéger tous les jours pendant quelque temps, mais ne devra, dit-on s'occuper que des lois qu'il s'agit de continuer, mais non d'en confectionner de nouvelles. Les délibérations ont lieu à huis clos, Son Excellence a établi James Cuthbert Président, il a soumis au Conseil plusieurs bills.

— Samedi 21 d'Avril notre nouvel Aréopage a décrété la suspension de l'Acte d'Habeas Corpus; le Parlement Impérial ayant suspendu notre acte constitutionnel, il fallait bien que notre Conseil, substitut temporaire de notre législature, singeat le Parlement Métropolitain en faisant lui aussi des suspensions. Cette mesure violente et inopinée est venu à la suite des importunités et des pressantes applications de quelques unes des captifs politiques pour être admis à caution. Le juge Rolland avait signé un warrant au Colonel Wetherall, pour la tradition de Monsieur Viger et Peltier. Le colonel soumit immédiatement le warrant au Conseil spécial qui pour trancher le noeud gordien décréta aussitôt l'abrogation de l'acte en vertu duquel ce warrant était présenté. Ainsi maintenant les citoyens pourront être incarcérés sans pouvoir revendiquer le bénéfice du cautionnement fondé sur l'habeas corpus. La chambre étoilée se serait pas mieux

tiré d'affaire. Voilà le premier bienfait de notre moderne aréopage; sans doute qu'il n'en restera pas là. La proclamation de suspension de l'acte qui fait le sujet de cet article a été publiée dans la gazette officielle du 24 d'avril et devra avoir force jusqu'au 24 d'Aout prochain. Avec l'abrogation de l'habeas corpus, on pourra facilement se dispenser de la loi martiale, aussi, s'attend-on que cette loi d'exception sera prochainement supprimée. La suspension de l'habeas corpus s'étend à toute la Province, la loi martiale n'attaque quait que le district de Montréal.

XLVII

— L'année 1838 sera signalée par une ère nouvelle dans les communications de l'ancien et du nouveau monde. Le premier voyage au moyen de la vapeur a été entrepris ce printemps par la nation anglaise. Deux vaisseaux à vapeur le Sirius et le Great Western ont fait le trajet d'Angleterre à New-York dans le mois d'avril en quinze jours. Le voyage a été des plus heureux et promet les meilleurs résultats. Dans peu d'années toutes les grandes lignes de paquebots se serviront de la vapeur et par ce moyen les communications seront beaucoup plus promptes. L'apparition de ces nouveaux notes a été accueillie à New-York avec toutes les marques de joie et de satisfaction. Les propriétaires se flattent de faire le même trajet dans un espace de temps encore plus court. Les vents contraires et les grands calmes ne seront donc plus un obstacle et un retardement au commerce des deux mondes. Les passages y compris les liqueurs et toutes les

les délicatesses de la vie sont de 30 guinées.

— Le trois de Mai la gazette officielle renferme la proclamation de Son Excellence révoquant la Loi martiale qui depuis le 5 Décembre disgraciat le district de Montréal. La suspension de l'Habeas Corpus décrétée par nos moderne Solons du Conseil Spécial en est le digne substitut. Le même gazette contient une liste de 700 nouvelles commissions et promotions dans la milice et les corps volontaires. Un grand nombre de ces corps volontaires a été licencié ces jours derniers avec des félicitations et des compliments sans fin de la part des autorités tant au dedans qu'au dehors de la Province. Le licenciement de toutes ces milices improvisées est un sujet de joie et de grande satisfaction pour tout le peuple pour lequel ils ont été plutôt un sujet de troubles de vexations et d'insultes, que des instruments de sureté et de protection. Le souvenir de la milice volontaire sera longtemps un sujet d'exécration.

— Le 6 de Mai 1838 jour de la Sainte famille, il a été lu à la grande messe de toutes les Eglises du Diocèse de Montréal une circulaire de Monseigneur de Lartigue informant les fidèles que sa Grandeur avait enfin obtenu du Saint-Siège l'autorisation d'établir ici des Associations de la Propagation de la Foi. Le but de ces associations au moyen d'une courte prière quotidienne et d'une légère contribution d'un sou par semaine est de favoriser et aider à la formation des

Mai 1838

CXLVIII

CXLIX

Missions chez les payens et les Sauvages, dont un grand nombre de peuplades dans l'amérique n'ont pu avoir encore l'avantage de recevoir la connaissance du christianisme. Grand nombre d'indulgences plénières et partielles sont attachées à cette institution en faveur des membres qui voudront bien s'y enrôler. Plusieurs associations de ce genre existent depuis longtemps en France et dans plusieurs contrées de l'Europe, et ont déjà procuré la collection de sommes immenses pour le même objet.

CL --- Samedi 5 de Mai notre savante Législature en miniature, le Conseil Spécial a mis fin à ses intéressants travaux après quinze jours de séances laborieuses employées à confectionner et élaborer un certain nombre de lois déjà toutes faites par la Chambre d'assemblée, mais qu'il leur a fallu habiller en forme d'ordonnances. Vingt six ordonnances ont éclos dont une pour établir des commissaires chargés d'arbitrer les dommages causés aux loyaux par le fait de la dernière rébellion, une pour autoriser les banques à continuer la suspension des payemens en espèces encore pour un an; une pour permettre à la Banque Britannique de poursuivre au nom d'un ou plusieurs de ses Directeurs; une pour forcer les exilés de la révolution à rentrer dans la province pour subir leur procès et ce sous peine de la confiscation de tous leurs biens, les autres sont des lois qui étaient sur le point d'expirer et que le Conseil a renouvelées, entr'autres

pour l'encouragement de l'éducation pour les institutions de charité pour les subsides, pour l'amélioration du Havre de Montréal etc. Puis Sir John Colbourne a prorogé son conclave jusqu'au mois de Juin. Amen.

CLI

— Parmi les sages lois sorties du cerveau de nos Conseillers Spéciaux, il en est une entr'autres bien calculée pour attacher aux noms de ceux qui y ont participé le cachet ineffaçable de l'infamie. C'est la loi batie à dessein de mettre à couvert de toutes poursuites en dommage ou autre toutes les personnes qui ont aidé à arrêter ou arrêté elles-mêmes des individus coupables ou soupçonnés coupables de haute trahison ou de menées séditieuses, ou qui ont fait des dépositions et accusations contr'eux de quelque nature que ce soit. L'infamie d'une telle loi d'indemnité est d'autant plus palpable, qu'il est de notoriété publique qu'un grand nombre de personnes ont profité de nos troubles récents et du manteau de la loi martiale pour gratifier des vengeances des animosités des haines personnelles, en faisant à tort et à tragers des dépositions la plupart du temps calomnieuses et mensongères contre des citoyens à qui ils en voulaient, lesquels après avoir gémi des mois dans la captivité ont été rendus à la liberté, et se voient aujourd'hui par cette belle loi d'indemnité frustrés de tout recours à aucune justice ou réparation. A la vue d'une telle indignité et de tant d'horreurs, il est difficile de réprimer les senti-

ments d'indignation et d'exécration qui vous échappent malgré vous contre un tel corps revêtu du caractère honorable de législateurs et dont une partie des membres pourtant sont catholiques et Canadiens. Ces lois doivent cependant recevoir préalablement l'approbation des autorités impériales. Il faut que nos législateurs nouveaux sentent mieux que personne l'abus qui a présidé à la plupart des arrestations pour cause de sédition, puisqu'ils ont cru nécessaire de faire une loi spéciale pour couvrir d'un égide protectrice toutes les personnes concernées directement ou indirectement dans ces sortes d'affaires. Quel état de société que le nôtre.

CLII

---Le 17 de Mai 1837 la crise commerciale aux Etats-Unis ayant amené la suspension forcée de la reprise des billets de banque en espèces sonnantes, les banques de Montréal et de tout le Canada pour obvier à la soustraction du peu de monétaire qui restait dans ces colonies, résolurent de suivre l'exemple donné par les Etats-Unis; mais avec la promesse de remettre les choses dans l'ordre aussitôt que nos voisins auraient repris leurs paiements en espèces. Les principales institutions bancaires Américaines ayant au commencement de ce mois résolu de racheter leurs billets comme ci-devant, fidèle à sa promesse et à son grand honneur, la Banque du Peuple de Montréal a annoncé dans tous les journaux qu'à compter du 17 de Mai, elle reprendra tous ses billets et donnera des espèces comme elle faisait avant la suspension

Les autres Banques de la Cité qui peu de temps auparavant avaient petitionné le Conseil Spécial pour être autorisé à continuer la suspension encore pour une année, mais n'avaient pu obtenir du Gouverneur Colbourne ce privilège que pour deux mois, stimulées sans doute par le noble exemple de la Banque du peuple, se sont décidées elles aussi à reprendre les paiements en espèces, ce qu'elles ont commencé le 23 de Mai. Du 17 au 23 les billets de la Banque du peuple valaient déjà deux et demi pour cent de prime. Maintenant que les autres banques sont sur le même pied, ils vont sans doute revenir au pair. La Banque de Québec et celles du Haut-Canada n'ont pas encore manifesté l'intention de se conformer à l'impulsion donnée par celles de Montréal, leur crédit devra en souffrir considérablement.

CLIII

—La manie des duels devient de plus en plus croissante dans le Bas-Canada. Depuis peu d'années surtout à peine s'est-il passé un mois sans en offrir quelque exemple. Jusqu'à cette époque heureusement aucun n'avait été fatal; plusieurs champions cependant avaient reçu des blessures plus ou moins graves. Le 22 de Mai cependant il s'en est présenté un dont l'issue a été funeste à un des Antagonistes. Par suite d'un excès de galanterie une rencontre a eu lieu à cinq heures du matin entre M. Ward Major du Régiment des Royaux et un Mr. Sweeney inspecteur de potasse de Montréal. Le Duel a eu lieu aux nouvelles courses, et à la première décharge la balle de Sweeney a atteint le Major Ward au coeur et l'a

étendu sur la place sans vie avant qu'il eut déchargé son propre pistolet. C'est le premier duel à ma connaissance qui ait eu un tel dénouement au moins dans le Bas-Canada. Sweeney et les accessoires du duel ont mis leur salut dans la fuite. Le Major a été inhumé le 25 de Mai avec la pompe et les honneurs militaires. Cette méthode barbare de redresser les torts et de réparer l'honneur blessé, demande instamment l'attention des législateurs Canadiens.

CLIV

—Dimanche le 27 de Mai à une heure de l'après-midi le vaisseau de la Majesté le Hastings de 74 canons, porteurs de Lord Comte de Durham et de sa famille, est entré dans le port de Québec après un passage de trente-trois jours de Portsmouth. Lord Durham ci-devant ambassadeur en Russie et renommé par ses talents et surtout par les principes libéraux qui l'ont guidé dans toute sa carrière politique s'en vient prendre possession des rênes du gouvernement du Bas-Canada en qualité de gouverneur Général de toute l'Amérique Britannique, et débarasser Sir John Colbourne d'un fardeau qu'une administration de quelques mois ont été plus que suffisant pour nous convaincre qu'il était beaucoup au-dessus de son âge et de ses forces. Possesseur d'une immense fortune et d'un caractère éminemment indépendant, et avec tous les antécédents d'une vie politique marquée au coin de la justice et de la libéralité, il promet de conduire la barque du Canada avec impartialité et équité. On est

généralement porté à augurer favorablement de son administration. Dieu veuille que nos espérances ne soient pas encore une fois déçues. Il vient revêtu de pouvoirs supérieurs à tous ceux de ses prédécesseurs; puisse-t-il être plus heureux et s'attirer l'amour et le respect de toute la population Canadienne. Il a pris son serment d'office mardi 29 de Mai, et a immédiatement fait sortir une proclamation dans laquelle il exprime franchement les principes qui doivent lui servir de guide dans son gouvernement, et répudie toutes les distinctions de partis et de religions. Il invite toutes les classes de la société à déposer toutes les animosités et à se joindre à lui en toute confiance pour coopérer à la régénération politique d'une colonie, faite pour se distinguer par la richesse la grandeur et la prospérité. Aussitôt après la prestation du serment il a ordonné aux officiers en loi de lui soumettre dans le plus court délai, des listes de tous les détenus politiques ainsi que des exilés volontaires par cause de politique, avec un rapport des accusations portées contr'eux et du temps qu'il y a qu'ils sont en prison. Il a aussi enjoint aux Magistrats de lui faire rapport du nombre et de la dénomination des warrants qu'ils ont émanés depuis l'insurrection, et qui n'ont pas été exécutés par quelque cause que ce soit. Le nouveau gouverneur promet de mettre la plus stricte impartialité dans tous ses procédés, et en conséquence ne veut former de liaison avec personne. Une circulaire portant date du 31 de Mai et signée C. Buller

a été adressée de la part de Lord Durham à tous les conseillers Exécutifs pour leur faire connaître que son Excellence ayant à coeur de se mettre à l'abri de tout soupçon de céder aux influences d'aucun parti ou individu, désirait se dispenser pour le moment de leurs services, et assumer toute la responsabilité sur lui seul. Il promet en même temps qu'aussitôt que le temps sera arrivé de rétablir le gouvernement constitutionnel dont l'exigence du temps a amené la suspension temporaire tous les pouvoirs seront rétablis dans leur état naturel et confiés à ceux qui seront trouvés les plus dignes de la confiance de la souveraine et du pays. Ainsi il paraît que Lord Durham va se passer pour le présent de Conseil Exécutif.

CLVI

—Le 30 de Mai le Robert Peel vaisseau à vapeur appartenant à des marchands du Haut-Canada avait laissé Brockville avec un grand nombre de passagers; il s'arrêta à French Creek du côté des Américains pour prendre du bois de chauffage; il n'eût pas plutôt accosté qu'une bande d'individus au nombre de 30 ou quarante déguisés et peints comme des nègres, s'élançèrent du bois et fondirent sur le bateau les armes à la main. Ils forcèrent le capitaine l'équipage et les passagers à débarquer; quand ils eurent tous mis pied à terre, ils coupèrent les amarres, et laissèrent aller le bateau à une certaine distance, puis y mirent le feu à plusieurs endroits et l'abandonnèrent. Des exprès furent aussitôt

expédiés à Kingston et à Québec pour porter la nouvelle de ce désastre, dans lequel quelques uns voient un but politique, une sorte de représailles pour l'affaire du Caroline dans les eaux de Niagara à la fin de décembre dernier, d'autres au contraire n'y voient que l'acte d'un parti de pirates et de voleurs. Trois des individus ont été arrêtés par les Américains et conduiront peut-être à la découverte des autres. Les autorités américaines ont mis tout en oeuvre pour tâcher de mettre la main sur les coupables. Les trois individus qui ont été arrêtés sont à ce qu'il paraît des fugitifs du Haut-Canada pendant la dernière insurrection. Le Robert Peel a été totalement consumé, mais fort heureusement personne n'y a péri. L'affaire est maintenant devant les autorités Américaines et Anglaises. La presse Tory de cette province veut à toute outrance que ce soit une trame ourdie par les Américains pour laquelle il faut une réparation ou une déclaration de guerre.

CLVII — Les Docteurs Robert Nelson et Côté qui l'hiver dernier avaient été appréhendés et mis sous caution pour avoir essayé de lever une force armée sur le territoire Américain afin de faire une invasion sur le Canada, ont paru ces jours derniers aux Assises de Windsor dans l'Etat de Vermont, et ont été immédiatement trouvés clairs par le Grand Jury.

— Sir John Colbourne a terminé son administration par la commission de Messieurs Alex. Delille et W. H. Bréhaut comme

greffiers de la paix pour Montréal. Mr. Brehaut remplace John Delille Ecr. décédé vers la Mi-Mai. Il a aussi nommé six Anglais comme commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la cité de Québec; pas un Canadien n'a été trouvé digne de faire partie de cette commission.

—Trois 74 et autant de frégates sont venus dans le port de Québec avec des régiments d'Angleterre; d'autres sont encore attendus.

Juin 1838

CLVIII

—Le premier de Juin son Excellence Lord Durham a fait sortir des lettres patentes sous le grand sceau de la province pour dissoudre le Conseil Spécial digne créature de Sir John Colbourne, et qu'il avait prorogé au 16 de Juin. Dans sa courte existence ce Conseil a donné la mesure de sa modération et de sa capacité en fait de législation.

CLVIX

—Les derniers journaux Européens nous ont apporté la nouvelle de l'anéantissement final de l'infortunée Pologne décrété par la Cour de St-Petersbourg. Le Czar Nicolas avide d'illustrer son règne et son nom par un des actes de barbarie le plus inouïe a décrété l'abolition des institutions de la langue jusqu'au nom même de la patrie des Sobieski et de Kosciusko. Désormais la Pologne ne comptera plus sur la carte que comme une simple province Russe, dont elle devra adopter toutes les institutions et les lois et employer la langue dans toutes les procédures et affaires publiques. Le même sort est réservé au Canada si la faction Tory qui jusqu'ici a presque toujours réussi à endoctriner toutes les

administrations les unes après les autres, peut faire adopter ses plans au Cabinet de St-James.

CLX — Dix prisonniers politiques parmi lesquels les Généraux patriotes Sutherland et Dr Theller et un colonel Dodge ont été amenés à Montréal du Haut-Canada le 8 de Juin au soir. A leur débarquement ils ont été accueillis par les sifflements et les vociférations des Torys, pour qui le spectacle d'êtres humains malheureux et dans les fers était un sujet de joie qu'ils se plaisaient à contempler et à insulter de la manière la plus révoltante. On les a conduits les fers aux pieds enchainés deux à deux jusqu'à la prison neuve, où ils ont passé la nuit. Le lendemain on les a embarqués à bord d'un Steamboat pour Québec où ils doivent demeurer jusqu'à ce qu'on les exporte ou qu'on les amnistie. Sutherland et Theller condamnés à mort aux assises du Haut-Canada pour la part qu'ils prirent dans l'insurrection de cette province, ont eu leur sentence commuée en déportation aux colonies de la Nouvelle Galle Méridionale. Depuis leur appréhension et à la suite de leur procès, ils étaient retenus dans la prison de Toronto, mais le bruit d'une attaque sur cette ville pour les délivrer ayant couru, on s'est hâté de les en éloigner en les dépêchant à Québec après ne leur avoir donné que dix minutes d'avis. On se flatte que Lord Durham aura la générosité de les gracier et amnistier ainsi que tous les autres détenus politiques des deux provinces. Sutherland Theller et Dodge sont tous trois des jeunes gens

qui n'excèdent pas l'âge de trente six ans et sont doués d'un courage et d'une fermeté peu ordinaires. Dodge a perdu un oeil dans un combat, une balle qu'il reçut dans l'oeil gauche y est restée tout un mois.

CLXI
—Le 9 de Juin une députation de vingt cinq citoyens de la ville et du District de Montréal, sont allés présenter à Lord Durham une adresse de félicitations à l'occasion de son installation dans le gouvernement de la colonie. L'adresse couverte de 7 à 8000 signatures a été présentée par James Leslie Ecr, Son Excellence leur a fait une réponse un peu en dehors de ce que comportait la requête, mais du reste ces Messieurs sont satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu.

Lord Durham a composé son Conseil Exécutif de ses Secrétaires civil et militaire et de deux ou trois colonels de Régiment. Son Excellence est maintenant logée avec sa famille dans le Palais législatif auquel on a fait les altérations convenables. Le gouverneur a expédié le Colonel Grey du 71e Régiment à la cour de Washington pour demander au gouvernement Américain des explications au sujet de la destruction du Bateau à vapeur Robert Peel, dans les eaux Américaines. Beaucoup de conjectures sont sur le tapis au sujet de cette mission. Quelques-uns veulent y voir absolument une cause de guerre, à moins qu'amples réparations soient faites sur le champ.

CLXII
—Le Colonel Grey est revenu de sa mission au bout de onze jours, et l'affaire du Robert Peel ne sera pas encore une

cause suffisante de rupture entre les deux gouvernements. Les explications données par Van Buren le président de la République sont regardées comme des plus satisfaisantes. Cette affaire est envisagée par les deux parties comme une affaire privée un brigandage une piraterie tout à fait étrangère au gouvernement. Des mesures seront prises pour amener à justice les individus concernés, sans affecter les relations amicales des deux pays. Déjà plusieurs ont été arrêtés. Depuis cette affaire le gouvernement Américain a ordonné de tenir sur le lac un bateau à vapeur, le Telegraphe, muni de canons et de troupes régulières pour maintenir l'ordre et empêcher le retour de pareils actes. Un nommé Johnson réfugié du Haut-Canada homme intrépide et déterminé à la tête d'un nombre inconnu d'habitans haut Canadiens et Américain est établi dans l'Archipel du Lac Erié qu'on nomme les Mille-Isles et de là fait des incursions journalières sur le territoire du Haut-Canada qu'il menace d'une invasion. Déjà plusieurs petits engagements ont eu lieu, mais sans grand résultat. Cet état de chose joint aux vexations du gouvernement et aux exécutions barbares et impolitiques qui ont eu lieu récemment a jetté l'épouvante et le découragement parmi la population de la soeur province, si bien que l'émigration s'y fait sur une échelle assez considérable. Des partis nombreux partent tous les jours pour aller s'établir dans le Michigan le Ohio et les Etats voisins, espérant d'y trouver

plus de liberté ou au moins la tranquillité. Dans un certain district la dépopulation a été telle que l'on craint qu'il ne restera pas assez de bras pour recueillir le dixième de la récolte qui par parenthèse offre la plus belle apparence sous le rapport de la qualité et de la quantité.

CLXIII

— Lord Durham a nommé un Conseil spécial, composé du Vice Amiral Sir Charles Paget, Major Général Sir James, McDonell, Lieut. Colonel Charles Grey, Colonel George Couper, et Charles Buller, tous messieurs venus d'Angleterre à la suite de Lord Durham. Ce Conseil a déjà passé plusieurs ordonnances, une pour la police de Québec et Montréal, une autre relative aux prévenus politiques, il s'occupe aussi d'une loi de Jury, des bureaux d'enregistrement, d'institutions municipales de l'Education et des Tenures féodales.

CLXIV

— D'après la seconde ordonnance du Conseil Spécial, il a été formé une police nouvelle pour la ville de Montréal. Cette police dont pour le moment il paraît que Mr. Lafrenai Leclerc est le chef, est chargé de veiller à la paix et à l'ordre de la ville le jour comme la nuit. Une cinquantaine d'hommes sont à son service et se relèvent alternativement de deux en deux heures. Une foule d'abus qui se commettait et échappait à l'apathie de notre insignifiante magistrature, seront peut-être réprimés par ce moyen. Cette institution si elle est bien conduite ne peut manquer d'avoir d'heureux résultats.

CLXV

— Le 28 de Juin jour appointé en Angleterre pour le couronnement de la Reine Victoria a été célébré comme un jour de réjouissance dans tout l'Empire.

A Québec et à Montréal et dans quelques campagnes des illuminations ont eu lieu dans la soirée. Les rues de Montréal offraient un beau coup d'oeil, par le brillant et la variété des lumières des transparents et devises qui décoraient les fenêtres des maisons et édifices publics. Un orage survenu dans la veillée nuisit beaucoup à l'agrément des promenades qui eussent sans doute été plus nombreuses et plus prolongées sans cet accident. On remarquait des feux de joie en différentes places.

CLXVI

—A l'occasion de la cérémonie du couronnement de la Reine Son Excellence Lord Durham en vertu d'une ordonnance de son Conseil Spécial qui lui en confère le pouvoir, a émané une proclamation d'amnistie que depuis longtemps on attendait et au sujet de laquelle on se perdait en conjectures tant dans les journaux que dans les conversations privées. Cette amnistie quoiqu'avantageuse n'a pas manqué de rencontrer des désapprobateurs. Les ultra loyaux ou Torys n'en sont pas satisfaits, car il leur fallait un sacrifice sanglant pour étancher leur rage et leur soif du sang canadien. La majorité des libéraux désireux de voir la confiance, la justice et la paix reprendre leur empire et n'en voyant la probabilité et la possibilité que dans un pardon général et sans réserve ont du se trouver affreusement trompés et déçus en voyant cet acte d'amnistie défiguré par tant d'exceptions. Toutes fois une foule de citoyens qui gémissent depuis sept mois dans la captivité ou dans l'exil,

vont avoir la liberté de rentrer dans leur famille et dans la société. La proclamation en question a été connue à Montréal Samedi le 30 Juin au soir. C'est à huit heures du soir que huit malheureux citoyens ont appris la rigoureuse sentence portée contre eux sans forme de procès. Huit des cent trente victimes retenues dans la captivité, savoir Dr Wolfred Nelson, Dr Luc Masson de St-Benoit, R.S. Bouchette Ecr avocat de Québec, A. Gauvin clerc médecin, Rodolphe Desrivières commis de la Banque du peuple, Marchessault Huissier de St-Charles, Goddu Notaire de St-Ours, et Bonaventure Viger de Boucherville, sont par cette proclamation envoyés en exil à la Bermude; Parmi les fûgitifs de la province par cause de politique, seize sont condamnés à rester sur le sol étranger sans pouvoir rentrer dans leur pays que sous une permission spéciale du gouverneur, et sont passibles de la peine de mort s'ils reparaissent dans la province sans être munis d'une telle permission; Ce sont L'Honbe L.P. Papineau, Dr Robert Nelson, E.B.O'Callaghan, E.E. Rodier Ecr Cyrille Côté Dr, George Cartier Avocat, L. Duvernay, T.S. Brown, Louis Perreault, J. Gagnon, Et. Chartier ptre, John Ryan père, John Ryan fils, Pierre Paul Desmarais, Joseph T. Davignon et Louis Gauthier. Dix autres individus sont encore exceptés du bénéfice de l'amnistie savoir François Jalbert, J.B. Lussier, Louis Lussier, Franc Migneault, F. Talbot, Am. Daunais, Fr. Nicolas, accusés du meurtre du Lieutenant Weir à l'affaire de St-De-

nis en Novembre dernier, et Etienne Langlois, Geo. Pinsonnault, Jos Pinsonnault, accusés de l'assassinat de Joseph Chartrand peu de temps avant l'attaque de St-Charles. Ces dix malheureux doivent être jugés par une cour criminelle. Louis Lussier a eu soin de se soustraire à la rigueur de la loi en s'échappant dernièrement de la prison malgré la vigilance des Sbiens. Les trente quatre personnes ci-haut mentionnées exceptées, tous les autres citoyens enfermés dans les prisons de Montréal, ou réfugiés à l'étranger pour cause de politique, pourront rentrer dans leur demeure et y vivre tranquilles mais en fournissant préalablement caution de bonne et loyale conduite. Les huit victimes condamnées à l'exil après avoir eu pendant deux jours la liberté de voir leurs parents et amis, ont été le 2 de Juillet à quatre heures de l'après-midi conduits enchaînés deux à deux à bord du Canada pour descendre à Québec. Elles ont été embarquées au pied du courant vis-à-vis la prison, et par là on leur a sauvé l'ignominie et les insultes d'un parti fanatisé qui s'était d'avance rendu au port pour se repaître les yeux du spectacle de malheureux qu'ils auraient beaucoup mieux aimé voir monter à l'échafaud.

Autour de cinq heures le Canada muni d'une garde considérable et sans aucun passager étranger est parti pour Québec où il est arrivé le lendemain matin à cinq heures, il a immédiatement conduit ses prisonniers à bord du vais-

seau de sa Majesté le Vestale sous ordre pour les transporter à la Bermude. Pendant cette journée ils ont pu voir leurs parents et amis qui étaient pourvus de passe, et le lendemain 4 juillet la Vestale a mis à la voile pour le lieu de l'exil. Avant leur départ de Montréal une collecte fut faite parmi les citoyens qui réalisa une somme d'environ £700 outre une quantité de hardes, que l'on donna à ces malheureux pour leur voyage. Ainsi après avoir passé sept mois de la plus dure détention dans les donjons de Montréal, ces huit proscrits en moins de quatre jours ont vu le dénouement du drame, sans procès leur cause jugée, la condamnation portée et la sentence mise inexorablement à exécution. Le premier de Juillet au matin paisibles au milieu de leur nombreux compagnons d'infortune, ils spéculaient incertains sur le sort probable qui leur était réservé, et le quatre du même mois ils étaient déjà à cent lieues de leur donjon sur la route de la terre d'exil emportant les déchirements de coeur de leurs parents et amis, et les regrets et sympathies de tous les honnêtes gens. Leur exil on se flatte ne sera que temporaire. La sentence de ces huit proscrits a été établie sur leur propre aveu extorqué par le ministère de Mr Simpson beau-père de A. Roebuck Ecr, et à l'instigation de Lord Durham, afin d'avoir un prétexte de publier une amnistie. Sur dix-sept individus désignés pour signer l'acte d'aveu de

culpabilité, après beaucoup d'hésitation et de discussion huit ont enfin consenti à y apposer leur signature, ignorent complètement le résultat que cet acte pouvait amener, mais toutes fois par l'espoir qu'en se sacrifiant ils allaient rendre la liberté à des centaines de malheureux vivant depuis trop longtemps dans la captivité et dans l'exil. Leur prévision n'a pas été trompée puisqu'aux termes de la proclamation ils sont tous réhabilités dans leurs droits de citoyens et mis à l'abri de toute molestation, par rapport à la part qu'ils peuvent avoir prise dans l'insurrection. Une foule de citoyens désintéressés et clairvoyants sont d'opinion que le gouvernement eut plus consulté ses propres intérêts et eut infiniment plus fait pour concilier et s'attacher la population canadienne, en émanant une amnistie pleine entière et sans réserve; et vû les symptômes évidents de mécontentement et d'excitation qui règnent dans le Haut-Canada et sur les frontières Américaines elle eut été à leur avis d'une sage politique. L'avenir fera foi de la justesse et de la perspicacité des diverses nuances d'opinions, abstraction faite de cette cathégorie d'opinants aveuglés par le fanatisme qui ne respirent que vengeance victimes et échafauds, et ne voient de leur de stabilité pour eux que dans l'anglification ou pour mieux dire dans l'annéantissement de tout ce qui est Canadien Français.

Juillet 1838 — Jeudi 5 de Juillet au matin son Excellence Lord Durham

sa famille et sa suite sont arrivés à Montréal à bord du John Bull loué expressément pour le noble Lord afin de lui servir d'hôtel pendant le court séjour qu'il doit faire en cette ville. Comme toute cette journée là il ne fit pas un temps propice, son Excellence ne fit pas son débarquement et les batteries demeurèrent muettes. Ce n'a été que le lendemain que toute la Cour vice-royale a mis pied à terre sur le quai du gouvernement à midi précise. La canonnade, les fanfares, les acclamations, l'état major, l'armée, le clergé et une multitude de spectateurs avides de contempler ce Lord Durham tant renommé par ses talents son libéralisme et surtout par sa richesse et son amour du faste, ont signalé le premier débarquement de notre nouveau gouverneur sur nos bords. Il a été reçu au quai par le Vice-Amiral Paget, et au milieu des hourras répétés, a procédé à la maison du gouvernement entre une double haie de cavaliers et de soldats s'étendant depuis la grève jusqu'à cette apparence de château. Son Excellence a été très flattée de la réception qu'on lui a faite et s'est hâté de le témoigner à la députation constitutionnelle qui lui a présenté dans le même moment son adresse de félicitations.

CLXVIII

—Dix jours enfin après la promulgation du semblant d'amnistie de Lord Durham, laquelle amnistie pourtant promettait un effet immédiat, on a commencé à rendre à la liberté les prévenus politiques. On n'a pas oublié de la leur faire

acheter un assez haut prix, puisque ce n'est qu'à raison de £1000 £ 1500 £ 4000 et £ 5000 qu'il leur a été donné de respirer l'air ambiant. Cinquante sept de ces malheureux ont été élargis le 7 juillet au soir sur leur cautionnement personnel au montant de £ 1000 chacun, qui les oblige à tenir bonne et loyale conduite pendant cinq années. Le lendemain et les jours suivants une quarantaine d'autres sont sortis en se rendant responsables pour eux-mêmes pour des sommes de 250, 500, 1000 livres, et en fournissant chacun d'eux cautions étrangères obligées pour des sommes égales. Cinq citoyens, on ne sait à quel propos furent retenus en réserve quelques jours de plus, parce qu'on exigeait d'eux de plus fortes suretés c.a.d. £ 5000. Ce sont Messieurs Girouard Notaire, W.Scott marchand, Dr T.Kimber, E.Durocher et L. Coursolles, Un des prévenus L.M.Viger Ecr a refusé de profiter de l'amnistie, et vu l'injustice et l'arbitraire de son incarcération, prétend être rendu à la liberté sans condition aucune. Les cinq prévenus tenus en réserve sont tous sortis de prison après avoir donné 5 à 6000 livres de cautions. Mr.L.M. Viger est le seul qui soit resté.

CLXIX

—Dans le terme de juin dernier la Cour du Banc du Roi de Montréal, a rendu une décision importante dans la cause de l'Ex-curé Nau contre l'Evêque de Montréal. En 1836 le Messire Nau alors Curé de St-Jean Baptiste reçut ordre

de Monseigneur de quitter sa cure et de la céder à Messire Lafrance. Mr. Nau ne tint aucun compte de l'ordre de l'Evêque, et s'obstina à garder sa cure malgré l'enjonction de son supérieur, malgré les démarches de Messire Lafrance et d'une partie de la paroisse, et malgré l'usage jusque là établi dans le diocèse. Delà interdiction absolue contre le Curé réfractaire qui pendant un certain temps s'est obstiné à l'aide de quelques uns de ses paroissiens de ses amis, à garder possession de l'Eglise et du presbytère. Tentatives réitérées de la part de Mr Lafrance et des Syndics de s'emparer de l'église par la force, de là action en dommage contre les Syndics et Mr Lafrance par Mr Nau; action en même temps contre l'Evêque afin de faire décider par un tribunal compétent la question suivante, savoir: Si un Evêque a droit de "déposséder un ecclésiastique de sa cure et de le changer à volonté sans cause apparente ou sans lui donner de raison satisfaisante". Fondé sur quelques ordonnances des Rois de France qui paraissent reconnaître ce droit Mr. Nau par l'entremise de Mr. L.H.Lafontaine avocat de Montréal, plaide l'inamovibilité des Curés et par conséquent le droit de demeurer en possession de sa cure de St-Jean Baptiste. Monseigneur Lartigue par le ministère de Messieurs ----- décline d'abord la compétence de la Cour civile à décider en matière ecclésiastique; puis cherche à établir de son mieux le droit qui lui est contesté par Mr Nau. La plaidoierie occupe plusieurs termes,

enfin l'hiver dernier après avoir passée par toutes ses phases la cause est tenue en délibéré par les Juges pendant deux ou trois termes, à la fin jugement final a été rendu en Juin dernier, en faveur de Messire Lafrance et de l'Evêque Ainsi les prétentions de Mr Nau sont déboutées et le privilège de l'Evêque maintenu de déplacer les curés à sa guise, et comme il a été pratiqué par tous ses prédécesseurs. Cette cause d'une nature des plus délicate, a excité beaucoup d'intérêt parmi les laics et parmi le Clergé surtout que la question touchait de si près. On dit même que plusieurs membres de ce dernier corps désireux de voir lever tous les doutes sur cette importante question, ont participé avec Mr Nau dans les frais du procès. Mr Lafrance est maintenant paisible possesseur de la cure de Saint-Jean Baptiste, et Mr Nau interdit de ses fonctions curiales et sacerdotales, jusqu'à nouvel ordre.

CLXX

—La suspension de l'habeas Corpus décrétée en Avril dernier par le Conseil Spécial de Sir John Colbourne avait été limitée jusqu'au 24 d'Aout. L'époque est maintenant arrivée qui remet de facto les choses dans l'ordre au moins quand à ce premier boulevard de la liberté individuelle. Cette époque était attendue avec impatience par L.M.Viger Ecr, l'une des premières victimes de la tyrannie bretonne qui l'hiver dernier était à son apogée dans les Provinces Canadiennes, alors qu'on incarceraient indistinctement les

les citoyens d'origine canadienne sur la moindre et la plus vague déposition faite par le premier malôtru devant le tribunal d'une magistrature complaisante et fanatique. Mr. L.M.Viger fut la cinquième victime vouée à la proscription et plongé dans un cachot le 19 de Novembre dernier. Après plusieurs tentatives dispendieuses et infructueuses pour demander le bénéfice de l'habeas corpus, vu qu'il avait été arrêté avant la promulgation de la loi martiale, ce Monsieur fort de sa conscience et de son droit de citoyen, et jaloux du crédit d'une institution importante de la Banque du Peuple dont il est un des principaux gérants, ne voulut pas se prévaloir du privilège de la moquerie d'Amnistie proclamé par Lord Durham le 28 de Juin dernier. D'environ cent cinquante proscrits qui à cette dernière date gémissaient dans les dongeons de Montréal il fut le seul qui persista à prolonger le sacrifice de sa liberté jusqu'à l'époque du rétablissement de l'habeas corpus, afin d'avoir l'occasion de mettre à l'épreuve la liberté tant vantée de notre nouveau gouverneur, et de le pousser au pied du mur. Le 24 d'Août est arrivé, terme fixé pour la suspension de l'acte d'habeas Corpus, et que Mr Viger attendait pour réclamer plus efficacement sa mise en liberté; mais avec la même date et au grand étonnement d'un public trop confiant, a surgi une ordonnance formelle du Conseil Spécial, pourvoyant d'une manière particulière et inouïe au cas de Mr. Viger. Sentant bien que Mr Viger profiterait du retour de l'ordre légal pour

demander un procès qui pouvait amener sur le tapis des déclarations et révélations où la réputation du gouvernement aurait plus à perdre qu'à gagner, Lord Durham a tranché en homme habile le noeud gordien, en décrétant de par son Conseil, qu'après la date du 23 d'Août, toute personne qui avant cette époque était détenue sous accusation ou soupçon de haute trahison et ne s'était pas encore conformé aux conditions de sa proclamation du 28 de Juin, sera détenue sous bonne garde jusqu'à ce qu'elle ait fourni les cautions requises pour sa bonne et loyale conduite; défense en même temps aux juges de paix ou autre d'élargir le dit prévenu sans un ordre du gouverneur, nonobstant toute loi ou ordonnance à ce contraire. C'était tout ce que Mr Viger et avec lui tout le peuple Canadien attendait, pour sonder la pensée et les dispositions du gouverneur vice-royal. Satisfait de la démarche de son Excellence et convaincu maintenant qu'il y aurait folie à espérer de la justice sous Lord Durham plus que sous ses devanciers, Mr Viger s'est décidé samedi dernier 25 d'Août à fournir les cautions de £ 5000 demandées par l'administration, et après les formalités requises, ce dévoué brave et honnête citoyen a été rendu à sa famille et à ses amis, c.à.dire à tous les vieux Canadiens. La détention de Mr. Viger a duré neuf mois et quelques jours, et près de deux mois depuis la proclamation Durham. Il n'a jamais pu connaître positivement la nature des accusations portées contre lui

non plus que le caractère des accusateurs. On n'a pas voulu lui accorder un procès c'est-à-dire de se disculper, de se justifier, parce qu'on en redoutait le dénouement, et le gouvernement a l'impudeur de porter condamnation contre ce citoyen en le forçant à donner caution de bonne conduite, et après cela encore il ose publier son indulgence sa clémence il ose qualifier cet acte d'amnistie. Mr Viger et les deux cents proscrits élargis qui quelque temps auparavant lui ont acheté chèrement leur liberté, seront autant d'accusateurs de l'injustice de l'oppression et de la barbarie d'un gouvernement contre lequel toute la nation Canadienne et avant elle toute la population de la Nouvelle Angleterre ont porté une condamnation sévère et à jamais indélébile. Décidément la Grande-Bretagne a pris à tâche de prouver que la connexion des Canadas et par une conséquence inévitable celle de toutes les colonies de l'Amérique du Nord lui est à charge; car elle ne néglige rien pour hâter l'époque de cette séparation que des hommes éclairés et prophétiques lui ont déjà fait entrevoir dans un avenir qui n'est pas très reculé. Adieu alors à la domination Britannique sur le continent Américain car l'esprit d'indépendance a quelque chose de contagieux et d'entraînant sur le sol de l'Amérique; Adieu à cette pépinière abondante et d'une si grande ressource pour sa marine guerrière facile à alimenter à la faveur d'une marine commerciale que nécessitent des dépendances coloniales nombreuses et lointaines!!

Adieu à un débouché important et assuré à ses intarissables manufactures! Adieu à un marché fertile et toujours surabondant de denrées et de bois de construction, dont la privation lui serait des plus sensibles s'il lui arrivait de rompre avec la Russie, hypothèse qui n'est pas improbable! Adieu en résumé à la puissance gigantesque de la Grande-Bretagne sur terre et sur mer. Par son opposition systématique et obstinée aux demandes et aux réclamations des différents peuples de l'Amérique qu'elle a gouvernés pendant un temps, elle a formé un nourrisson vigoureux fort et industriel qui pourrait bien un jour ne pas se contenter de rivaliser avec elle pour les lumières l'industrie le commerce et l'art de la guerre. De légères concessions dans l'origine pouvaient pourtant lui conserver dans les colonies de l'Amérique Britannique un boulevard puissant contre l'Union Américaine.

CLXXI

— Une proclamation royale et signée Howick a été publiée récemment dans les provinces du Golfe et dans le Haut-Canada puis dans le Bas-Canada, autorisant les magistrats et Juges de paix à enrôler tous ceux qui voudront bien s'enrégimenter au service de sa Majesté. Cette mesure d'enrolement quoique non compulsoire n'en annonce pas moins que John Bull a besoin de recruter de nouvelles forces pour réparer les brèches que St-Denis, St-Charles, St-Eustache et le Haut-Canada eut fait à son armée coloniale sans parler

des éclaircissements que la désertion y fait tous les jours; peut-être aussi s'aperçoit-il qu'il pourrait bien avoir prochainement quelque démêlée à vider avec la république voisine. L'Etat du Maine semble depuis quelque temps montrer plus d'envie que jamais d'en finir avec la ligne frontière au nord-est. Des commissaires, dit-on sont déjà nommés pour commencer l'opération de la délimitation au premier de Septembre prochain. On dit même que les autorités militaires des Etats-Unis ont reçu ordre de se tenir prêtes à protéger les opérations en question. Le fier John Bull les laissera-t-il faire sans rien dire ? C'est ce que les événements ne tarderont pas à faire connaître suivant les apparences.

CLXXII

— Jusqu'à naguères le nouveau gouverneur Lord Durham avait montré du moins tous les dehors de la plus stricte impartialité en ne composant tout son entourage que d'étrangers. Au Conseil Spécial dans l'Exécutif, à la secrétairerie provinciale militaire et privée on ne voyait et on ne voit encore figurer que des noms étrangers, des individus importés avec la nouvelle administration. Il a commencé à déroger à ce plan ces jours derniers dans la nomination de la commission d'enquête sur les institutions municipales dont son Excellence paraît vouloir doter nos villes nos paroisses et nos townships. On n'a pas été peu surpris de voire faire partie de cette commission si importante un nommé Adam Thom ci-devant éditeur du Herald, journal ultra Tory et

rempli des doctrines les plus sanguinaires les plus exclusives les plus sataniques qu'il soit possible d'imaginer, écrivain banal et fertile en suggestions de toutes les sortes contre les Canadiens Français, et qui plus que tout autre a contribué à amener la crise de l'hiver dernier, libelliste le plus éhonté contre tout ce qu'il y a de plus respectable dans le pays, et qui s'est complu avant et après l'arrivée de Lord Durham dans le pays à l'injurier à la calomnier à le vilipender, le dernier homme enfin de toute la province que l'on eut jamais pensé devoir être appelé auprès d'une administration qui sait se respecter. Toute la presse, même jusqu'aux journaux Torys n'ont pu s'empêcher d'en jeter les hauts cris. Cette nomination de quelque manière qu'on l'envisage est vraiment inexplicable, Quelqu'un veut bien pallier l'affaire en disant que son Excellence l'a fait à dessein de lui fermer la bouche et de l'empêcher de semer des entraves dans sa marche gouvernementale. Mais il y a là excès de complaisance de faiblesse ou de duplicité.

—L'impartialité de Lord Durham s'est encore manifestée joliment dans la nomination des Commissaires des petites causes pour la ville de Québec. Sur treize commissaires nommés à peine trouve-t-on trois noms Canadiens; pourtant la grande moitié au moins de la population de la cité de Québec se compose de Canadiens, et parmi lesquels il n'est pas rare de trouver des talents de la respectabilité et tout ce qu'il y a de recommandable.

Il n'y en a pas encore assez pour Mylord ! Mais aussi il avait dit et avait pris plaisir à le répéter qu'il ne reconnaîtrait point de parti !!

CLXXIII

— Dans le terme de la cour criminelle de Montréal commence le 27 d'Août, on a amené sur le tapis l'affaire des individus exceptés dans l'amnistie Durham, et prévenus des meurtres de Weir et Chartrand pendant la tourmente politique de l'hiver précédent. Le 3 de septembre le cas de Messieurs Jalbert L'Hussier et Migneault ont été soumis aux grands Jurés qui n'ont trouvé bill que contre le Capt. Jalbert et L'hussier fils, ce dernier échappé de la prison quelque semaines auparavant et enfui aux Etats-Unis. Le procès de Jalbert fixé pour le quatre fut remis au prochain terme criminel, l'avocat général alléguant que les principaux témoins de la couronne étaient absents et n'avaient pas répondu à la sommation. Ainsi le malheureux Jalbert après neuf mois d'une dure incarcération va être condamné à y gémir six autres mois, pendant que toutes les plus fortes présomptions et probabilités d'innocence sont en sa faveur. Le 6 les prévenus du meurtre de Chartrand savoir Nicholas, Daunais, Joseph et Gédéon Pinsonnault contre qui le grand Jury avait trouvé bill, ont été amenés à la cour pour subir leur procès; l'audition des témoins et la plaidoirie pour et contre ont pris deux jours entiers pendant lesquels toutes les avenues du palais de justice sont demeurées encombrées de spectateurs Canadiens et Anglais attirés les uns et les autres par l'intérêt de

l'affaire, mais mus par des sentiments diamétralement opposés. Les derniers ne respirant que sang et vengeance attendant avec une sorte d'impatience l'heure et le moment de les voir périr sur l'échafaud et déterminés de n'être satisfaits qu'à ce prix; les Canadiens au contraire, ne voyant dans ce meurtre que le résultat d'une lutte entre deux partis en guerre ouverte et tenant compte du caractère irréprochable des incriminés avant l'époque en question, vu la nature du petit jury dont tous les membres sont d'origine canadienne et à l'abri de la partialité et du fanatisme, attendant le dénouement avec confiance. Monsieur Walker et Ch. Mondelet étaient chargés de la défense des prévenus et s'acquittèrent de leur tâche avec habileté et talent. Après une charge aux Jurés des plus fortes et des moins favorables aux accusés, ceux-là sont enfermés suivant la coutume dans la chambre ordinaire des délibérations, et reparaissent devant la Cour au bout d'environ une demie heure pour rendre leur verdict de Non coupable en faveur des quatre accusés. Un tressaillement de joie et de satisfaction d'un côté, de dépit et de rage de l'autre se fait aussitôt vivement remarquer dans l'audience. Les avocats de la défense demandent alors la mise en liberté de leurs clients et implorent pour eux la protection de la cour. Les quatre malheureux sortent escortés par une foule de concitoyens, à l'attitude imposante desquels ils doivent d'échapper à la violence et à la rage mal comprimée

Septembre 1838

175

d'une horde de cannibales attérés de leur sang, comme de celui de tous ceux qui partagent leur origine. Telle a été l'issue d'un procès dont on était bien justifiable de redouter le dénouement, vu l'esprit de partialité et d'illégalité qui en plus d'une circonstance a présidé au choix des Jurés. Depuis lors toute la presse Anglaise de Montréal n'a cessé de vomir le fiel et le sarcasme, l'insulte et l'exécration contre les Canadiens-Français qui n'ont pas voulu se prêter à leur haine à leur ressentiment à satisfaire leur soif de sang; elle ne cesse d'en appeler au Lord Durham pour le forcer de faire une autre loi de Jury, au moyen de laquelle au moins les Bretons les modérés les humains Bretons puissent prendre, écarteler, anéantir à volonté; si non ajoutent ces Preux, nous nous verrons forcés de recourir à nos propres bras, déterminés que nous sommes à ne plus nous laisser leurrer par les promesses fallacieuses d'un gouvernement faible et inepte.

CLXXIV

—A la suite de la guerre de 1812 guerre dans laquelle les Canadiens prirent une part importante et décisive sinon à leurs propres intérêts, du moins à ceux de la Grande-Bretagne, le gouvernement s'engagea à leur en témoigner sa reconnaissance, en donnant des terres à tous les miliciens qui firent partie des six Bataillons de milice d'alors. Déjà vingt cinq années se sont écoulées, et ces promesses n'ont pas encore été réalisées. On n'avait pas encore jusqu'à ce jour trouvé le

moyen de faire justice aux réclamations des miliciens appuyés sur des promesses solennelles et commandées par la justice l'équité et la gratitude. Toutes les tentatives faites jusqu'à naguères pour amener cette question à quelque résultat n'avaient rencontré que des obstacles et des délais d'une nature ou d'une autre, obstacles du côté des conditions attachées à ces octrois de terres, obstacles du côté des commissaires chargés de régler ces réclamations, obstacles du côté de l'incertitude de la localité et de la distraction de ces terres. Bref jusqu'à l'arrivée de Lord Durham en Canada pas un pouce de terre n'avait encore été accordé à aucun des réclamants. Grand nombre même fatigués d'une si longue attente, avaient vendu à des spéculateurs leurs prétentions à vil prix. Dernièrement enfin Lord Durham s'est emparé de cette mesure avec efficacité et a nommé une commission spéciale pour s'enquérir sur ce sujet et sur les causes qui avaient paralysé les bonnes intentions du gouvernement. Cette commission a fait son rapport dernièrement, et fait ressortir les abus énormes qui étaient glissés dans ce département. Après avoir condamné en termes généraux les abus et ceux qui étaient rendu coupables, une ordonnance a été publiée nommant trois commissaires nouveaux, Davidson, Tancrède Bouthillier et Dr R.T. Kimber Eers, et renfermant en même temps les instructions nécessaires pour les guider dans leur conduite. En vertu de cette ordonnance les miliciens vont enfin recevoir la récompense tant modeste soit-elle,

due à leurs services à leurs fatigues et à leur dévouement. Ils seront libres de prendre les terres qui leur seront désignées par les commissaires, ou un bon pour une valeur équivalente qu'ils pourront passer en paiements pour autant dans aucun achat de terres de la couronne qu'ils pourront faire à la prochaine vente générale des réserve de la dite couronne. Ce sera toujours un bienfait que l'on devra à l'administration Durham, pourvu qu'il ne rencontre pas encore quelque entrave dans son exécution.

CLXXV
—Le 18 Septembre il est arrivé d'Angleterre par la voie de New-York des nouvelles étranges et inattendues, et qui peuvent amener des conséquences sérieuses. Ces nouvelles datent du 10 d'Août de Londres et ont rapport à des discussions qui ont eu lieu dans le parlement Impérial relativement au Canada et à l'administration de notre gouverneur nouveau en particulier. Il paraît que les procédés de Mylord Durham à l'égard de nos prévenus politiques prisonniers ou exilés, ont été loin de rencontrer l'approbation générale en Angleterre. Dans une vive discussion dans la Chambre des Lords dans laquelle Lord Brougham a été un des principaux champions, on en est venu et sur une division de 54 contre 36, à déclarer l'innopportunité et qui plus est l'illégalité de la démarche suivie par notre gouverneur et son Conseil Spécial vis-à-vis de nos malheureux concitoyens déportés à la Bermude, et autres condamnés à l'exil. On a cru nécessaire de déclarer que la sentence portée par Lord Durham contre ces

individus, avant de leur avoir fait subir un procès légal, était une chose inouïe, contraire aux lois existantes de l'état, et en dehors des grands pouvoirs dont on l'avait revêtu, pouvoirs qui tout étendus et extraordinaires qu'ils fussent ne l'autorisaient nullement à transgresser les lois du royaume. On a cru expédient en même temps de passer une loi d'indemnité pour mettre le noble personnage à l'abri de toutes tracasseries et poursuites à l'occasion de cette incartade, comme avait fait Sir John Colbourne quelques mois auparavant pour mettre les troupes volontaires et autres officiers publics de la province à couvert des poursuites en dommages et réparations pour les vexations et les horreurs dont ils s'étaient souillées pendant les troubles de l'hiver dernier. La conduite de Lord Durham a été défendue par le Secrétaire des Colonies Glenelget quelques uns des membres du ministère. Jusqu'à Lord Wellington qui lui a lancé une ruade. On est assez généralement porté à croire que toute cette affaire est le fruit d'une intrigue qui a sa source dans la jalousie, l'ambition et la malveillance d'un parti ennemi de Lord Durham, à qui sa faveur et sa tendance accélérée au premier poste de l'état portent infiniment ombrage. On profite de son absence pour lui susciter des entraves et le perdre ensuite s'il y a moyen. Dans le cours des débats le premier Ministre Lord Melbourne a pris occasion de dire que vue l'opinion manifestée dans cette Chambre, il allait aviser sa Majesté la Reine de désavouer entièrement la Pro-

clamation de Mylord Durham, ainsi que l'ordonnance sur laquelle elle était basée. Un autre point de la mesure de Lord Durham qui a été forttement censuré et condamné comme illégal, est celui qui d'après les termes de la proclamation en question, implique de la part d'un gouverneur du Canada usurpation manifeste de pouvoir sur une Colonie étrangère, sur laquelle indubitablement le dit gouverneur n'a et ne peut prétendre avoir aucune jurisdiction. En effet la Proclamation en prononçant la sentence d'exil à la Bermude contre nos huit compatriotes, ajoutait que s'ils ne reparaissaient dans le Canada sans une permission spéciale du gouverneur, le fait même de leur présence les rendra par la même passibles des peines portées contre le crime de haute trahison. Un incident remarquable dans ce débat, est l'opinion émise par plusieurs Lords entr'autre Lord Lyndhurst, que les huit exilés ne devaient pas ne pouvaient pas être retenus plus longtemps à la Bermude et qui plus est qu'ils avaient rigoureusement droit à des actions en dommage contre Mylord Durham et Sir Charles Paget et autres. C'est aussi pour obvier à cet inconvénient que la Chambre a passé un bill d'indemnité en leur faveur, On attend maintenant avec anxiété l'effet de ces mesures sur notre administration.

—Le cher gouvernement Anglais semble avoir pris à tâche de semer et multiplier les germes de malaise de mécontentement et de discorde dans ses différentes Colonies et surtout dans celles des Canadas. Chaque jour fournit de nouvelles

preuves de sa dextérité ingénieuse à en créer de nouveaux et des mieux calculés à ébranler sa domination sur ces colonies et à hâter une séparation violente. Sans faire allusion à ceux qui ont leur source dans les plaintes et les griefs que les populations Canadiennes n'ont cessé depuis plus de vingt cinq années de faire résonner à ses oreilles, chacune de ses démarches du jour tend à cela de la manière la plus claire et la plus évidente, si bien que ses plus chauds supports eux-mêmes n'osent plus se le déguiser, témoin ce que l'on lit presque tous les jours dans les organes du Torisme et du Constitutionalisme Breton. En effet quelle autre tendance peuvent avoir des mesures telles que la suspension subite de la Constitution Canadienne et de l'Habeas corpus, une amnistie tronquée et maintenant déclarée illégale, des plans d'union ou de confédération de deux ou de toutes les Colonies de l'Amérique Britannique, la tentative d'introduire ici le monstre d'une église établie voire même l'Eglise Anglicane, le fait même de l'établissement de 57 rectories, ou curés Anglicans dans le Haut-Canada, l'esprit qui préside dans la commission d'enquête sur l'éducation dont suivant les apparences tout dénote le plan formé et systématisé d'anglifier le Bas-Canada c.a.d. de nullifier les Canadiens Français, l'invitation pressante à l'autorité supérieure de refaire une nouvelle loi de Jury de manière à en éliminer les Canadiens et à les disqualifier entièrement

voilà en raccourci un résumé d'une partie des actes qui disent hautement l'esprit de libéralité qui aujourd'hui comme dans l'administration provinciale, et contre lesquels la réputation tant vantée de Mylord Durham viendra échouer de tous ses prédécesseurs. Après vingt cinq années d'une lutte opiniâtre et de remontrances multipliées et toujours croissantes de la part des provinces Canadiennes, après des marques si peu équivoques de disposition à rompre les liens d'union à la grande Bretagne, comment donc expliquer l'obstination et l'aveuglement des hommes d'état prétendus, qui sont chargés de veiller à l'intégrité d'un des plus grands empires du monde, intégrité qu'il semble faire un jeu de mettre en péril, en ne voulant rien céder aux besoins et aux sollicitations pressantes à la situation et aux exigences particulières d'un peuple qui semble décidé à obtenir ce qu'il demande ou à tenter son indépendance ?

— A la réception des dernières nouvelles d'Angleterre qui ont annoncé la censure portée dans le Parlement contre les premiers actes de Lord Durham en Canada, la première détermination de celui-ci a été comme de raison de résigner la place de gouverneur en chef, et de faire son paquet pour s'en retourner. Cette décision a porté la terreur dans les rangs qui avaient encore une grande confiance dans l'administration et les talents de lord Durham, aussi s'est on empressé

de faire des assemblées à Québec à Montréal et dans le Haut-Canada, afin de mettre au jour l'opinion du peuple sur l'échauffourée de Brougham, Melbourne etc. afin d'inviter, presser, solliciter son Excellence de se maintenir à son poste. Ces assemblées n'ont été convoquées et fréquentées que par la section Bretonne de la population, mais elles ont été assaisonnées dans la nuit par tous les honneurs d'un charivari dont le dénouement a été de brûler en effigie sur la place du château à Québec et sur la place d'armes à Montréal les trois individus qui ont pris la part la plus saillante dans la censure portée contre le gouverneur, savoir: Melbourne premier ministre, Glenelg secrétaire colonial, et Brougham membre de la Chambre des Lords. Cette farce a eu lieu à Montréal le 3 d'octobre à neuf heures du soir sous les auspices du Doric Club et au milieu des acclamations de la populace Bretonne, les trois mannequins ont été promenés autour de la ville, puis pendus en forme et brûlés sur la place d'armes. Malgré les démonstrations publiques et les sollicitations authographes de la main royale, il paraît que Mylord est encore décidé à laisser le gouvernement à vau l'eau. Ce qu'il y a de plus comique dans toute cette affaire, c'est qu'il paraît que les mêmes ministres après avoir porté condamnation officielle contre lord Durham, se sont permis dans des lettres privées à lui adressées, d'approuver sa conduite et de l'inviter à garder son gouvernement. Vit-on jamais semblable

exemple de duplicité et de bassesse. Ce sont pourtant là les hommes aux mains desquels notre sort est livré.

CLXXVIII

—La gazette officielle de Québec du 9 d'octobre contient trois proclamations de Lord Durham. La première longue et diffuse met au jour les raisons pour lesquelles son Excellence se trouve quoiqu'avec regret forcé de résigner la charge de l'administration du Canada et de toutes les Colonies de l'Amérique septentrionale Britannique. Elle renferme aussi un exposé des mesures générales que Mylord avait en contemplation pour l'avantage et la prospérité de ces colonies mesures qui suivant lui auraient infailliblement rencontré l'approbation de tous les partis, et dans lesquelles il reposait une confiance toute pleine de complaisance, et sans la réalisation desquelles les colonies ne peuvent attendre de bonheur et de tranquillité. D'après le résumé que la proclamation renferme, et les quelques échantillons qui avaient déjà paru au jour des lois et ordonnances du soit disant Dictateur Durham, les Canadiens ont de grandes raisons de ne pas regretter son retour dans la Métropole, malgré l'immense réputation de libéralité qui avait précédé et accompagné son arrivée parmi eux. Tout le soin, toute la sollicitude de Mylord était concentrée sur les chers Bretons, toutes ses mesures de législation étaient exclusivement basées sur un plan large et systématique d'Anglifier d'une manière efficace le Bas-Canada, sans tenir

aucun compte des garanties solennelles faites aux Canadiens, sans égard pour leurs usages et leurs coutumes sans respect pour langue ou leur religion, sans ménagement même pour leur code de lois garanti par les traités et les capitulations. Toutes ces considérations n'étaient que secondaires et d'un poids bien minime dans les plans de régénération que contemplait son Excellence avec une complaisance éminemment libérale !!! oui éminemment libérale de sa part, puisqu'il s'était appliqué à répéter jusqu'à satiété qu'il entendait qu'il ne voulait reconnaître aucun parti. Dans toute cette longue et laborieuse pièce diplomatique, toute l'anxiété du gouverneur est de plaire au parti Breton de se rendre en tout à ses désirs, pas la moindre mention pas la plus petite sympathie même apparente pour la grande masse du peuple canadien. L'Irlande !! la Pologne !! infortunés compatriotes, voilà toute la riante perspective qui vous reste Catholiques comme les Irlandais, aspirant à vous créer une nationalité comme les Polonais, c'est à vous réduire à la condition de ces deux malheureux peuples que tend la politique du Bureau des colonies dans la Métropole; c'est là que tendent tous les vœux et toutes les démarches de la faction Bretonne dans le Canada. La même proclamation fait aussi allusion au désaveu fait dans le Parlement et par la Reine elle-même à certaines parties de l'acte d'amnistie proclamée dans le mois de juin par Lord Durham; elle révoque

les clauses exceptionnelles de l'acte d'amnistie, et remet en liberté les huit exilés de la Bermude, ainsi que les réfugiés aux Etats Unis, lesquels peuvent tous rentrer dans leurs foyers s'ils le jugent convenable. "Sa Majesté, dit la Proclamation, ayant été conseillée de refuser son assentiment aux exceptions, l'amnistie subsiste sans limitation" Ainsi il n'existe plus d'obstacle au retour de ceux qui étaient les objets de ces exceptions". —

Les deux autres proclamations ont rapport à la mise en force de la loi d'indemnité passée dans le parlement impérial pour servir d'épave au Lord Durham et à ses employés contre les dommages et poursuites que son ordonnance d'amnistie était de nature à provoquer. La contexture de la première de ces proclamations dénote chez Mylord Durham un fonds de suffisance et de présomption peu ordinaire, et que l'on est tout étonné de rencontrer chez un individu que la renommée dotait de tant de talents de lumières et de capacités. Tous les plans de Mylord devaient infailliblement changer la face du pays, opérer la fusion de tous les partis de manière à former un tout absolument homogène heureux et satisfait. Lord Durham déçu dans ses espérances de mettre à effet sous son administration les sublimes plans de régénération de ces importantes colonies, se promet bien, comme il l'annonce dans sa proclamation, de les recommander et de les appuyer de toute son énergie dans le parlement

impérial. Les Canadiens lui devront sans doute une grande dette de reconnaissance pour la sollicitude qu'il leur témoigne et l'ardeur qui le pousse à l'anéantissement de leurs institutions et de leur nationalité! Pauvre Canada! Pauvre patrie! - Il est donc écrit que la phalange de tes ennemis se grossira se recrutera de ceux là même que tu avais cru pouvoir compter au nombre de tes amis, de tes supports, de tes avocats, de Lord Durham que l'on se plaisait à regarder comme le type et le champion des idées libérales en Angleterre, de Lord Durham le réformiste par excellence!

—En conséquence de la censure portée par le Ministère contre l'amnistie Durham, et de la Proclamation de ce dernier les huit malheureux qui avaient été exilés à la Bermude ont la liberté de laisser la terre d'exil, ils arrivent aux Etats-Unis au commencement de Novembre, et vu la situation critique du Canada ils n'osent pas rentrer dans leur patrie pour le moment; un d'entre eux Godu en fait la tentative, mais il est aussitôt arrêté et amené à Montréal, d'où d'après l'ordre du gouverneur Colbourne on le reconduit incontinent jusqu'aux frontières, avec injonction que s'il désire s'établir en Canada, il faut préalablement qu'il fasse un requête au Gouverneur, et qu'alors celui-ci décidera ce qu'il y aura à faire. En effet Mr Godu adresse une pétition au Gouverneur pour demander le privilège de

Novembre 1838
CLXXIX

Pouvoir rentrer dans son pays, mais cette petition n'ayant pas eu de réponse, ce Mr se voit obligé de rester au delà de la ligne 45, sans savoir la raison d'un procédé aussi rigoureux.

CLXXX

—Le premier de Novembre Jour de la Toussaint Mylord Durham et ses attachés ainsi que toute sa suite s'embarquent pour l'Europe; il laisse le gouvernement encore une fois entre les mains de Sir John Colbourne, après une courte administration de cinq mois, dont il a employé la plus grande partie à voyager et à faire étalage d'un luxe et d'une étiquette toute asiatique, et laissant la colonie dans un état fiévreux et menaçant.

En effet Mylord Durham avait à peine quitté les rivages de Québec; il n'avait pas encore parcouru tout l'espace qui sépare la capitale d'avec la mer, que déjà l'orage qui s'accumulait sourdement dans le Bas-Canada avait éclaté avec une apparence vraiment sinistre, mais encore une fois et seulement dans le District de Montréal. Dans la journée de Samedi trois de Novembre, aussi prompte que l'étincelle électrique, l'alarme avait saisi tous les esprits surtout dans Montréal, l'anxiété, la crainte, l'incertitude se lisaient sur presque toutes les figures. Mille bruits plus ou moins extravagants les uns que les autres faisaient l'objet des conversations et des entretiens parmi toutes les origines. Chacun manifestait sa

frayeur ou son attente suivant les impressions qui le dominaient. Cette journée là même le gouvernement dont l'administrateur improvisé par la retraite subite de Lord Durham n'avait pas encore eu le temps de se rendre à Montréal avait eu vent qu'on méditait un soulèvement général dans la partie sud du District de Montréal; en conséquence tout ce jour là fut employé à expédier des troupes de munitions et de l'artillerie à Laprairie à St-Jean, et dans l'Ile aux Noix, envois rendus très expéditifs par la voie du chemin de fer de St-Jean. Tout le 73^{me} de ligne est envoyé à St-Jean et dans l'après midi un parc d'artillerie. Dans la ville l'allarme est à son comble à raison des bruits exagérés qui circulent. Des arrestations ont lieu dans le Sud; sept individus parmi lesquels Dr Lacroix, Ranger, Gagnon fils sont arrachés de leur demeure, trainés à St-Jean et confiés à une garde militaire en attendant qu'on décide de leur sort. Dans la nuit du Samedi au dimanche un soulèvement a lieu à Beauharnois, à Chateauguai, St Edouard, Ste Martine, et à St Cyprien ou Napierville. Les patriotes se rendent maîtres de Beauharnois et font prisonniers quelques citoyens de l'endroit entr'autres Mr Brown agent de la Seigneurie et son commis Messire Norval, Ellice fils etc. Il était bruit que des symptômes d'Insurrection s'étaient manifestés à Sorel, ce qui parut confirmer cette nouvelle, c'est que le bateau à vapeur Canada qui était parti pour Québec dans la nuit revint dans le port le lendemain matin, en conséquence, disait-on de ce que le passage était inter-

cepté. Dans le même temps la poste était arrêtée à St-Sulpice. Sir John Colbourne assermenté comme gouverneur pro tempore arrive à Montréal le 4 au matin à bord du John Bull, et vient détruire tous les bruits qui courraient sur le soulèvement de Sorelet les embarras du passage à cette place. Le canon de l'Isle St-Hélène annonce l'arrivée du gouverneur. Aussitôt les Steamboat traversier de Laprairie Britannia et Princesse Victoria ainsi que le Charlevoix qui arrive de Québec sont saisis par ordre du gouvernement qui fait mettre des piquets de soldats à bord; et tous trois sont employés à traverser à Laprairie les troupes et le matériel de guerre. Tous les charretiers de la ville et les habitans qui se trouvent au marché avec leurs voitures sont pressés et forcés de marcher sans rémission pour les transports du commissariat. Le dimanche matin 4 avant la grande Messe, les arrestations sont à l'ordre du jour dans Montréal. Nombre de citoyens canadiens sont arrachés à leur famille et confinés en prison, au guet ou au corps de garde. Les premiers pris sont Messr D.B.Viger, L.M.Viger, L.H.Lafontaine, Charles Mondelet, J.Donegani, F.Desrivières, Phélan, Pigeon, le jeune Badeaux, Capt. Chénier, Mongeau etc. Le dimanche matin un parti de gens de Châteauguai ayant en tête Cardinal, Duquet, Lepaillieur etc. se met en marche sur le village sauvage du Sault St-Louis à dessein de s'emparer des armes des sauvages pendant qu'ils sont à l'église; une vieille sau-

vagesse qui se trouve par hasard à l'entrée du bois, aperçoit cet atroupement, et s'en vient à toute hâte semer l'allarme dans le village, en un instant tous les sauvages sont rassemblés et se dirigent vers la troupe des insurgés; par une contenance ferme et décidée, ils la mettent en déroute sans qu'il soit tiré un seul coup de fusil, ni d'un coté ni de l'autre; une soixantaine de Canadiens sont faits prisonniers y compris leurs chefs Cardinal Duquet Lepailleur on les amène à Montréal l'après-midi et tous sont logés dans la prison en attendant qu'une cour martiale en dispose. Toute la journée du dimanche de nouvelles troupes sont expédiées du coté du Sud. Le Canada et le John Bull descendent à Sorel pour y chercher des renforts militaires. Pendant les vèpres le peu de troupes qui restait dans la ville et la milice volontaire sont stationnées dans les divers quartiers, l'artillerie parcourt les rues, des canons sont braqués sur la place d'armes et dans la direction des rues, des sentinelles sont postées dans presque toutes les rues. La cloche d'allarme par ordre de la police proclame par la ville et les faubourgs l'ordre strict de tenir deux lumières par maison pendant toute la nuit afin d'éclairer les rues et faciliter la marche des troupes qui doivent sillonner les rues. Montréal enfin présente l'aspect d'une ville en état de siège. La population anglaise était sous l'impression que les Canadiens devaient se soir là faire un massacre général de tous ceux qui parlent anglais. On désarme les faubourgs

on fait des visites domiciliaires, on arrête par les chemins quiconque à l'air tant soit peu suspect et qui parle le Français. Des courriers arrivent de tous cotés. Des familles entières laissent la ville pour la campagne, d'autres au contraire arrivent de la campagne, quelques uns partent pour les Etats-Unis ou l'Europe. Tout est confusion et terreur. Chacun craint pour sa vie ou sa liberté.

— Le 5 au matin le 24^{me} Régiment traverse à Laprairie pour aller delà dit-on, faire une attaque contre Chateauguai. Les rassemblements se grossissent du coté de St-Cyprien et Odeltown, ou l'on s'attend qu'il y aura prochainement un engagement sérieux. Aucune attaque n'a encore eu lieu à Laprairie ni à St-Jean. On ne sait encore rien de Sorel. La maille poste n'éprouve plus d'interruption entre Québec et Montréal. Le soir du 5 la Princesse amena de Laprairie les sept prisonniers faits aux environs de L'Acadie trois jours auparavant, ils sont débarqués et confiés à une forte escorte qui les conduit à la prison neuve au milieu des huées des insultes et des coups de la populace bretonne en délire. Les arrestations se poursuivent sous les prétextes les plus frivoles, à part de cela, la ville est dans la tranquillité la plus parfaite. Les bateaux à chevaux de Longueuil ne traversent plus que pour le compte du gouvernement.

Le 6 la nouvelle arrive qu'un engagement a eu lieu au pont de Lacole entre un parti de patriotes sous la conduite

du Dr Côté venu des Etats-Unis, et les volontaires de la Baie de Missiskoui. Après un combat opiniâtre d'environ une heure, les patriotes mal munis mal armés et encore plus mal conduits sont obligés de céder le terrain et de s'enfuir laissant peu de morts et un certain nombre de prisonniers. Le camp de Napierville se recrute considérablement. Environ 3000 hommes y sont rassemblés plus ou moins mal armés. Les Doctrs Robert Nelson et Côté, aidés de deux officiers Français commandent l'expédition. Le gouvernement s'attend si bien à rencontrer là une vigoureuse résistance qu'il dirige toutes ses forces disponibles dans cette direction, le 71, le 73, le 24, les Grenadiers Gardes, les Hussards, une nombreuse artillerie, partie du 15me et du 16me, outre cela la cavalerie et l'infanterie volontaire, enfin tous les postes Québec, Montréal, TroisRivières avaient fourni leur contingent pour cette expédition, Sir John Colbourne, Sir James McDonald le Major Général Clitheroc sont sur les lieux escortés d'un nombreux Etat Major. D'heure en heure on s'attend d'apprendre la nouvelle d'un engagement désastreux d'avoir enfin à transmettre à la postérité le récit d'une de ces sanglantes batailles qui figurent dans les annales de l'Europe.

Le 9 les colonnes s'ébranlent et se mettent en marche vers le camp de Napierville avec toute la célérité que peuvent permettre le temps et l'état des routes rendues pres-

Qu'impraticables par des pluies qui duraient depuis quinze jours consécutifs. L'expédition après une marche longue et fatigante arrive enfin en vue du camp, mais déjà dès la veille plus de la moitié de l'armée insurrectionnelle avait déserté le camp et s'était retirée prudemment chez nos officieux voisins, et environ deux heures avant l'approche de l'expédition gigantesque de Sir John, l'autre moitié avec le Dr Nelson en tête avait levé le pied, de sorte que le camp resta tout à fait désert. La cavalerie fut dépêchée à la poursuite des fuyards dont à peu près deux cents furent arrêtés dans et autour de Napierville, parmi eux se trouvèrent un officier Français du nom de Hindenlang, le Capitaine Morin et ses deux fils, Lukin notaire le jeune Decoigne etc. La plus grande partie du village fut pillée et brûlée à l'instar de St-Eustache et St-Benoit l'année précédente. Aussitôt après l'exploit glorieux de Napierville sans coup férir, partie de l'armée est envoyée dans différentes directions parcourir les diverses campagnes de la rivière Richelieu, tout est trouvé tranquille et en ordre; l'autre marche sur Beauharnois et Châteauguai ou s'organisait un autre camp considérable, mais pas mieux muni que celui de St-Cyprien, et aussi dénué de chefs habiles. La plupart des prisonniers Torys qui avaient été pris à Beauharnois avaient été envoyés depuis un couple de jour à Napierville pour y être logés dans la prison du comté, ces Messieurs recouvrèrent leur liberté lors de l'éva-

cuation de cette place et arrivèrent à Montréal dimanche le 10 de Novembre. Pris des deux cotés par l'expédition qui revenait de St-Cyprien et par un détachement de près de 1000 Glengarry et d'une partie du 71me descendus du Haut-Canada, les Patriotes de Châteauguai ne tinrent pas longtemps en campagne, ils furent tous dispersés en un instant, grand nombre faits prisonniers, et toutes les paroisses adjacentes livrées au pillage et au feu, dont la lueur et la fumée furent visibles à Montréal pendant deux jours et deux nuits. Les sauvages du Sault St-Louis qui avaient pris part à l'affaire conjointement avec les troupes s'en retournèrent chez eux chargés de butin et de vivres arrachés à ces pauvres malheureux dupes et victimes d'un soulèvement qui semblait plus général et mieux calculé, mais dont les résultats seront encore plus désastreux que ceux de l'année précédente. Parmi les prisonniers de cette place on comptait le jeune Dr Brien, le jeune Levêque, Dr Newcomb le père et le fils, les Dalton, les Perrigo etc. Ici s'est terminé la seconde tentative d'insurrection dans le Bas-Canada, dont tout le produit a été l'incendie et le pillage d'une dizaine de paroisses, la ruine d'une foule de concitoyens, l'exil volontaire d'une multitude d'autres qui pour avoir trop compté sur un succès dont ils ne pouvaient douter et avoir mis la main à l'oeuvre sont aujourd'hui condamnés à demeurer expatriés et peut-

être pour toujours, l'incarcération de 7 à 800 infortunés dont il est difficile de prévoir le sort, la ruine enfin des espérances et du nom Canadien.

—Au moment que l'insurrection venait de recevoir le dernier coup fatal dans le Bas-Canada, un mouvement se déclare dans la Soeur Province qu'au premier abord on croit le signal d'un soulèvement général dans tout le Haut Canada, Un parti d'Américains en apparence déterminés, se fiant sans doute aux dispositions présumés des Haut Canadiens, s'embarquent à Ogdensburgh sur deux ou trois goëlettes et un Steamboat viennent fondre à l'improviste sur Prescott, et réussissent à opérer un débarquement à une petite distance de cette ville, ils s'emparent d'un fort moulin et de quelques maisons de pierre avoisinante, et s'y cantonnent et s'y fortifient. La milice anglaise se rassemble de tous cotés pour repousser les envahisseurs, mais elle est repoussée avec perte dans un couple d'engagements. Pendant ce temps-là les renforts de toute sorte et l'artillerie arrivent en toute hâte. Alors un engagement décisif a lieu, les Américains réduits à eux seuls, sans espérance de secours soutiennent la lutte pendant quelques heures sous les ordres d'un général Polonais du nom de Von Shoultz, mais à la fin ils sont obligés de céder à la force du nombre et à la puissance du canon que les Anglais font jouer contreux sans relâche, pendant que trois Steamboat en croisière,

Nov. 1938—

leur coupent toute chance de retraite du côté de la rivière . Après un combat de plusieurs heures dans lequel ils réussirent à tuer plusieurs officiers Anglais, les Américains finissent par se rendre, un petit nombre réussit à s'enfuir dans un bois épais, mais le plus grand nombre est fait prisonnier. Il n'y a pas à connaître le nombre exact des tués et blessés tant d'un parti que de l'autre. Von Shoultz, l'infortuné Von Shoultz est au rang des captifs, et payera très probablement de sa tête cette imprudente échauffourée. On s'attend d'apprendre d'un jour à l'autre que la partie supérieure du Haut Canada c.a.d. Niagara et le Détroit sont en pleine insurrection. L'échec de Prescott cependant ne contribuera pas peu à refroidir la sympathie que l'on dit être bien vive et bien agissante chez nos voisins des frontières.

20 —

A cette date la prison de Montréal regorge de détenus politiques elle n'en contient pas moins de 600, et tous les jours il en arrive quelque petit peloton, dont la plupart sont arrêtés sur les plus minces prétextes, nombre d'entr'eux sont sacrifiés à des ressentiments et à des vengeances entièrement personnelles que l'occasion rend faciles à gratifier. Le 19 La cour martiale a été organisée à Montréal, les officiers qui la composent ont été nommés et assermentés. La première séance s'est ouverte le 20 au matin, mais uniquement pour la forme, elle a aussitôt été ajournée

à dizaine, afin de donner aux prévenus le temps de préparer leur défense et appeler leurs témoins. La cour se tient dans un des appartements du Palais de justice, sous la présidence du Major Général Clitherow.

Peu de temps après l'affaire de Beauharnois le bruit s'étant répandu qu'un rassemblement considérable se faisait dans la Montagne de Boucherville; à la tête duquel on signalait Mr. E. Malhiot de Québec; un détachement du 66eme stationné à Beloeil reçoit ordre de marcher sur cette place, il se rend aussitôt sur les lieux parcourt la montagne, mais il ne s'y trouve âme quivive, on prétend qu'on y a trouvé quelques armes et munitions. Un peu plus tard on a scu que ce terrible corps d'insurgés n'était autre chose qu'un parti de 40 à 50 malheureux échappés du camp de Napierville qui prirent cette montagne pour lieu d'asile, n'ayant assurément d'autre dessein que celui de se mettre à couvert des recherches de l'autorité. A l'approche du 66eme ils délogèrent sans trompettes et disparurent, Sur les mêmes entrefaites quelques légers symptômes de mouvement s'étaient manifesté dans une ou deux paroisses du nord du district nommé StRose et Terrebonne. Des huisiers chargés d'aller faire des arrestations dans cette dernière paroisse furent reçus assez cavalièrement, un d'eux du nom de Loisel au lieu d'un prisonnier qu'il s'attendait à emmener, remporta deux balles dans le corps, et

se crut bien aise ainsi que ses compagnons d'abandonner la partie; ceci avait lieu chez un nommé Bouc qui était à déjeuner avec sa femme et ses enfans. Dans le même moment un rassemblement avait lieu sur les derrières du village. L'Ex Seigneur McKenzie, le Seigneur Jos Masson, A. Turgeon ainsi que quelques autres citoyens qui craignaient pour eux-mêmes crurent devoir venir de l'avant et proposèrent des termes d'accommodement, qui furent agréés mais après avoir été couchés en due forme sur le papier par main de notaire. Les insurgés consentaient à se disperser moyennant qu'on délivrât immédiatement quelques prisonniers de la paroisse qui disait-on étaient enfermés dans la cave du Seigneur Masson, et que les Messieurs ci haut s'engageassent à ce que personne ne serait troublé ni inquiété par le gouvernement actuel. Ce traité fut accepté et signé par ces Messieurs, et dès lors tout rentra dans l'ordre. C'est la le seul mouvement en apparence insurrectionnel qui se soit manifesté dans la partie nord du district de Montréal, et le dernier dans toute la province du Bas Canada.

On dit que des soulèvements partiels ont lieu dans le Haut Canada à Belle ville, à Kingston, à Malden, à Détroit; pourtant rien d'officiel. Toute la milice du Haut Canada est organisée au grand complet et prête à soutenir un choc vigoureux. On représente les Etats Unis comme saisis d'une fièvre brulante de sympathie pour la cause de l'indé-

pendance des Canadas. Des assemblées secrètes, des associations nombreuses, auxquelles s'affilient des citoyens riches et puissants, des employés du gouvernement de la république, y compris même l'ambassadeur de Russie, qui dit-on serait bien aise de susciter et fomenter de l'embarras à l'Angleterre dans ses colonies occidentale, afin que l'Autocrate Nicholas ait une meilleure chance d'exploiter celles qu'elle possède dans le Levant. Il y a probablement exagération dans tous ces rapports dont la moitié au moins sont du à des imaginations trop vives ou frappés de frayeur.

Malgré l'état de tranquillité qui règne dans tout le Bas Canada, Sir John Colbourne et son Aréopage ont jugé à propos de soumettre le District de St-François au régime de la loi martiale. Une proclamation en conformité à cette décision a été publiée ces jours-ci, ce que l'on attribue aux difficultés que certains officiers du gouvernement ont éprouvées dans le Township de Stanstead en voulant procéder à l'arrestation de quelques individus de l'endroit, deux ou trois personnes auraient perdu la vie, d'autres auraient été grièvement blessés dans cette tentative.

L'irruption des troubles ont été un prétexte que les Banques ont saisi aux cheveux pour renouveler la suspension des espèces en rachat de leurs billets. Elles ont demandé (la Banque du Peuple exceptée) et ont obtenu du Conseil Spécial une ordonnance pour légaliser cette suspension, ce qui a été accordé jusqu'au 1er de Juin. A la fin

la Banque du peuple pour ne pas se trouver seule à lutter avec ses espèces contre les autres institutions du même genre a demandé et obtenu le même privilège. — Trois journaux Français le Temps, et la Quotidienne et le Populaire à Montréal, le Fantasque à Québec, l'Express publié aussi à Montréal dans les intérêts libéraux ont tous succombé presque au même tamps, par suite de l'Insurrection. Toutes les presses et matériel de ces divers établissements ont été ensevelies dans les voutes du gouvernement. Un seul est resté à Québec le Canadien, mais son Editeur Mr. Parent et son imprimeur Mr. Fréchette ont été incarcérés à Québec ainsi que Mrs Aubain et Jacque du Fantasque.

CLXXXI

Décembre.

— Messieurs Chasseur et Teed détenus politiques à Québec ont dernièrement fait application à la cour Supérieur pour obtenir le privilège de l'habeas corpus afin d'être libérés sous caution. Cette motion a été faite en cour par Mr Aylwin qui a déployé beaucoup de talents et de travail en faveur de ses Clients. Les juges siégeants étaient les deux Messieurs Canadiens Panet et Bédard. Mr Aylwin dans sa savante plaidoirie a essayé à établir que le Conseil Spécial n'avait pas le droit ni le pouvoir de proclamer la loi martiale non plus que la suspension de l'habeas Corpus, et qu'ainsi ses clients avaient tout droits d'être admis à caution. Les Juges Panet et Bédard crurent devoir rendre décision en faveur des détenus; et pour avoir jugé d'après

leur âme et conscience et au meilleur de leur connaissance, ces deux juges ont été aussitôt suspendus de leur fonction par ordre de Sir John Colbourne, jusqu'à ce que le plaisir de sa Majesté soit connu. Le Juge Bédard a aussitôt pris la détermination de passer en Angleterre pour justifier sa conduite et celle de son collègue. Il doit partir dans quelques jours par la voie de New-York.— Quelques jours plus tard Mr le Juge Vallières des Trois Rivières a été soumis à la même épreuve; à l'occasion d'un Mr Barthe incarcéré aux Trois Rivières sous accusation de haute trahison. Mr Vallières ayant décidé à peu de chose près dans le même sens que les deux Juges de Québec suspendus, à éprouvé le même sort qu'eux. Mr le Juge Rolland de Montréal a été aussitôt expédié à sa place pour ne pas interrompre le cours de la justice dans ce quartier, jusqu'à ce que les Autorités de la Métropole aient prononcé. — Sur les mêmes entrefaites, une application semblable ayant été faite au Juge Rolland de la part du même Mr Barthe, soit conviction, soit crainte de perdre sa place et ses émoluments, l'application a été rejetée par son Honneur. L'avenir fera connaître qui aura montré plus de caractère et d'indépendance.

CLXXXII

— Le 13 Décembre la Cour Martiale a commencé ses séances Sept prisonniers sont menés à la barre, dont Mess Cardinal, Lepailleur et Ducquet, tous sept pris à l'affaire du Sault-St-Louis. Après un interrogatoire de plusieurs jours, tous

les sept sont trouvés coupables et condamnés à mort. Le 21 la sentence terrible est exécutée contre Duquet et Cardinal. La potence est érigée en face de la prison neuve, ces infortunés, après avoir reçu tous les secours de la religion sans en excepter l'Eucharistie, montent l'échaffaud d'un pas ferme à neuf heures du matin, et consomment leur sacrifice avec courage sous les yeux d'environ 600 compagnons de captivité. Dans l'après midi leurs cadavres sont inhumés dans le cimetière avec les prières de l'église. On s'attend que les autres auront leur sentence commuée en déportation aux colonies pénales.

CLXXXIII

—Le Juge en chef Reid, le premier Juge en chef nommé pour le district de Montréal, résigne sa place vû son âge et ses longs services, et part pour l'Angleterre. Mr O'Sullivan, Solliciteur de la Cour du Banc du Roi, lui succède; il est le premier pris dans les rangs catholiques. Ce Monsieur doué de talents supérieurs mais d'une santé précaire résultat d'un duel fatal avec le Dr Caldwell en 1819, siège pour la première fois en sa nouvelle qualité au terme de février, et y éprouve tant de fatigue qu'il tombe malade avant la fin du terme. Il meurt le 7 de Mars et est inhumé le 11 dans l'église nouvelle avec une pompe toute particulière. Il était agé d'environ 47 ans.

==1839==

JANVIER—18 — 1839.

CLXXXIV

Le Dixhuit Janvier Sir John Colbourne resté administrateur de la Province depuis le départ de Lord Durham, reçoit la commission de gouverneur en chef avec pouvoirs de son prédécesseur, il prête serment entre les mains de l'exécutif à Montréal.

—Le même jour cinq malheureux pris à l'affaire de Napierville sont exécutés pour haute trahison, savoir Decoigne Notaire, Ambroise et Charles Sanguinet, Hamelin et le Capt. Robert. Nombre d'autres ont reçu la sentence de mort entr'autres le Capt. H. Morin et un de ses fils, le jeune Levêque fils de l'ancien ^{tr}notaire, le Dr A. Brien, Joseph Wattier dit Lanoix etc. On espère que ceux-ci ne seront pas exécutés, l'exil sera sans doute leur partage.

— Une police a peu près semblable à celle des villes va être établie dans les principales campagnes, ainsi que des Magistrats stipendiés. Mr Bath Guky fils de l'ex shérif est commissionné Magistrat salarié pour le Comté de Richelieu et tout le District de Montréal. Ce n'est pas autre chose qu'un système d'espionnage régularisé et légalisé.

CLXXXV

Février.

—Le Mois de Février a été signalé par un meurtre des plus atroces commis sur la personne du jeune M. Taché Seigneur de Kamouraska. Son meurtrier le Dr Holmes a pris la peine de partir de Sorel distance de plus de 140 miles pour commettre cet assassinat diabolique. Ayant fait rencontre de sa victime

qui partait de chez elle en voiture; sous l'apparence de l'amitié, il l'invite à laisser sa voiture pour entrer dans la sienne, le conduit un peu à l'écart et lui flambe la cervelle d'un coup de pistolet. Il enfouit le cadavre sous un tas de neige, et reprend sa route vers Montréal. On s'aperçoit bientôt de l'absence de Mr Taché, on retrouve le cadavre aussitôt on se met à la poursuite du meurtrier que l'on présume ne pas être d'autre que le Dr Holmes que l'on a vu dans l'endroit tout dernièrement et qui a disparu tout à coup. Le meurtrier qui à plus d'une journée de marche en avant, réussit à parvenir de l'autre côté des lignes avant qu'on puisse mettre la main sur lui. Il est pourtant arrêté à Burlington par les autorités Américaines. Des démarches sont prises pour demander son extradition. L'affaire est renvoyée du gouverneur de Vermont au Président à Washington, et de Washington à Vermont, il y a hésitation de tous les côtés. On pense qu'il ne sera pas livré. Madame Taché est arrêtée sous soupçon de connivence, ainsi qu'une servante. Après plusieurs jours de détention elles furent remise en liberté sous caution de comparution aux prochaines assises criminelles de Québec.

Le Conseil Spécial pour laisser toute latitude à la Cour martiale, décrète que le terme criminel qui se tient ordinairement en février n'aura pas lieu. En effet cette cour ne siège pas dans le district de Montréal, à cette époque. L'infortuné Capt Jalbert soupçonné complice du meurtre du lieutenant Weir

à l'affaire de St-Denis en 1837, se trouve par là condamné à demeurer dix mois de plus dans la captivité et l'incertitude.

CLXXXVI

— La dispute de la frontière du Maine revient sur le tapis mais sous un aspect plus menaçant que jamais. L'état du Maine le plus étroitement lié à la solution de cette question pendante depuis environ cinquante ans, vient de prendre une attitude tout à fait guerrière et en apparence déterminée. Ce qui rend cette affaire grave et importante, c'est le concours unanime du gouverneur, de la Législature et de la masse du peuple à y mettre la main. Depuis longtemps il paraît que des résidents Anglais du Nouveau Brunswick se permettaient de couper et enlever des bois de construction sur le territoire en litige au mépris des traités. Piqué de cette infraction le Gouverneur du Maine Fairfield a expédié une troupe d'environ 200 hommes armés pour prendre possession du territoire et en chasser les déprédateurs; il y a eu des prisonniers de faits d'un côté comme de l'autre, et entr'autres les agents des terres des deux gouvernements respectifs. Aussitôt la nouvelle parvenue à Frédéricton capitale du New Brunswick, le gouverneur Harvey s'est hâté d'envoyer au gouverneur du Maine un exprès avec une note lui enjoignant au nom de sa Majesté de retirer immédiatement ses troupes de dessus le territoire, lui intimant en même temps qu'il avait des instructions de réclamer et maintenir la juridiction exclusive sur le terrain en dispute jusqu'au règlement final de

la dispute, si non qu'il employerait tous les moyens à sa disposition pour les remettre dans l'ordre. Cette note reçut incontinent pour réponse que l'état du Maine était prêt à faire face aux évènements, et qu'il était temps que la question se décidât d'après le traité de 1783, d'autant qu'il n'y avait plus aucun doute quant à la possibilité de tirer la ligne d'après la lettre de ce traité. Des mouvements de troupes ont donc aussitôt commencé de part et d'autre. Les deux législatures respectives poussées par un zèle également chaleureux ont unanimement mis à la disposition de chaque gouverneur les fonds disponibles de chaque état pour les mettre en voie d'entrer en campagne sans délai. Les deux populations sont aussi venues de l'avant avec un enthousiasme sans réserve. Chacune des parties contendantes a pris les positions qu'elle croyait les plus importantes et a commencé à s'y mettre en état de défense. Sur ces entrefaites, le Gouverneur Fairfield a cru devoir faire appel au congrès général pour avoir sa concurrence; ce à quoi le président Van Buren a fait réponse d'une manière évasive et diplomatique. Il maintient le droit que l'état du Maine avait d'arrêter toute déprédation sur le territoire en dispute, et nie à Sir John Harvey le droit qu'il prétend posséder à la juridiction exclusive du territoire, mais en même temps il n'est pas d'avis de rompre avec le gouvernement anglais à ce sujet, mais il voudrait que la décision de la question fut laissée à une troisième

puissance . En attendant après de vives discussions dans le Sénat et dans la Chambre des représentants, des résolutions sont passées donnant au Président le pouvoir de lever une armée, de faire des fortifications et constructions de vaisseaux de guerre, et de repousser toute invasion du territoire du Maine. Il est résolu aussi d'envoyer en Angleterre un Ministre Spécial pour demander des explications au gouvernement Anglais au sujet des prétentions de Sir John Harvey, prétentions reconnues aussi par le Ministre Anglais à Washington Mr Fox. En conséquence de tous ces procédés le Président envoie une dépêche au gouverneur du Maine l'invitant à retirer ses troupes du territoire, du moment que Sir John Harvey aura retiré les siennes, et d'attendre le résultat de la mission spéciale expédiée en Angleterre. Après quelques jours d'hésitation, le Gouverneur Fairfield se rend à l'invitation du Président, celui du Nouveau Brunswick en fait autant et tout en reste là pour le présent. Il faut maintenant attendre le résultat des délibérations du gouvernement d'Angleterre à cet égard. Dans peu de mois nous saurons si cette longue et importante contestation devra s'arranger d'une manière amicale ou par la voie des armes. Les deux gouvernements ne paraissent pas fort enclins à en venir aux mains. Beaucoup de monde pourtant sont portés à croire que cette question ne se règlera jamais, qu'avec le canon. Dans cette hypothèse il est difficile de prévoir le sort futur de ces colo-

nies, vu l'état de distraction ou les ont jettées les deux dernières insurrections, toutes partielles et insignifiantes qu'elles aient été. — Durant le peu de temps qu'a duré la crise du Maine, d'immenses préparatifs, d'énormes dépenses ont été faites d'une part comme de l'autre. La législature du Brunswick a voté £ 100,000 et la levée de 8000 hommes de milice outre les troupes sur pied; Le Maine a voté £ 800,000 et la levée de toute la milice disponible, des chemins, des travaux publics, des forteresses ont été mis en opération. Les législatures du Massachussets de New-York et de Vermont ont fait écho à l'élan du Maine, et ont approuvé ses procédés, et offert même de lui prêter main forte soit avec des hommes soit avec des espèces. Les grandes villes commerciales de l'Union ont été presque les seules à blâmer et ridiculiser la démarche du Maine. Dans ces grandes cités foyers de la richesse du commerce et de la spéculation, que leur position géographique et leurs ports de mer, exposent d'une manière aussi immédiate aux attaques de l'ennemi et surtout de la part d'une puissance maritime aussi gigantesque que la Grande-Bretagne, il est facile de présumer que les intérêts concernés militent fortement, et doivent être d'un poids immense dans la ballance de la décision sur une question de paix ou de guerre, Aussi tous les journaux à la solde du haut commerce se sont-ils tous trouvés d'accord à censurer de la manière la plus énergique l'attitude hostile de l'Etat du Maine. Du reste la ques-

tion de la frontière est assez populaire dans la Majorité de l'union et dans la masse de la nation. —

CLXXXVII

—L'Honble L.J.Papineau ex orateur de la Chambre d'Assemblée expatrié depuis et par suite de la rébellion de 1837, qui depuis cette époque a résidé à Albany avec toute sa famille chez un ancien et intime ami du nom de Porter, a pris passage dans un paquebot pour le Havre de grâce le 8 Février. Personne ne connaît exactement le motif de son voyage en France. Comme de raison on s'est beaucoup intrigué pour bâtir des châteaux d'Espagne à l'occasion du départ imprévu de ce Monsieur.

Des incursions ont lieu de temps à autre sur les frontières. Des maisons des granges sont brulées par des maraudeurs qui viennent la nuit mettre le feu aux propriétés des loyaux les plus près des lignes. Ces incursions occasionnent des représailles contre les résidents Américains sur les bords du Vermont; tout cela pourra finir à la fin par amener une rupture entre les deux gouvernements.

-18- —Ce matin à neuf heures, cinq autres malheureuses victimes de l'insurrection sont monté l'échaffaud fatal, savoir, Mr Chevalier Delorimier Notaire, Nicholas, Narbonne, Daunais et Charles Hindenlang, ce dernier natif de France et commandant de l'affaire de Napierville. Ils ont tous fait leur sacrifice avec un courage admirable. Nicholas a adressé quelques paroles aux assistans, ainsi que Mr Hindenlang dont les dernières paroles ont été les suivantes:

"Sur cet échafaud dressé par la main des hommes, je déclare que je meurs avec la conviction d'avoir rempli dignement mon devoir. L'arrêt qui m'a frappé est injuste. Je pardonne de bon coeur à ceux qui l'ont porté. La cause pour laquelle on me sacrifie est noble et grande. J'en suis fier, et ne crains pas la mort. Le sang versé sera lavé par du sang; que la responsabilité se retombe sur ceux qui la méritent. Canadiens, mon dernier adieu est le vieux cri de la France: "Vive la liberté ".-

A l'instant l'échaffaud s'est ouvert sous leurs pieds et tous cinq ont été plongés au même moment dans l'Eternité. Voilà douze infortunés concitoyens immolés à la fleur de l'âge pour avoir trop aimé leur patrie et pour avoir fait des efforts prématurés pour l'émanciper. Si leur but fut louable, leurs moyens étaient bien mal combinés, et le dénouement est devenu bien tragique pour eux et d'un sinistre pronostic pour la nation canadienne.

Un grand nombre de prisonniers politiques ont été élargis depuis les dernières exécutions que l'on espère ne plus voir renouveler. Le parti Breton demandait du sang, du sang, on lui en a accordé, peut-être un peu par complaisance; douze victimes dans le Bas Canada et environ une vingtaine dans le Haut, ont été de gaieté de coeur jettés au devant de l'hyène, il y a lieu de se flatter que c'en sera assez

pour assouvir sa soif animale. Pauvre Canada !!! Pauvre Patrie!!!

CLXXXVIII

Mars.

— Ces jours derniers un petit Steamboat le Patriote Canadien dont la majeure partie des propriétaires se compose de Canadiens, a été coulé à fond dans ses quartiers d'hiver à Sorel. Ce bateau depuis quatre à cinq ans était loué au taux de £ 1200 par année par les deux grandes sociétés de la Navigation à Vapeur du St-Laurent. On a lieu de présumer que la disparition de ce vaisseau n'est pas purement accidentelle. Un individu a déjà été arrêté sur soupçon de complicité dans cette affaire, on espère par son moyen parvenir à découvrir le noeud de cette intrigue diabolique, dans laquelle, sans trop de témérité peut-être, on est porté à croire que trempent des personnages que leur rang dans la société devrait ce semble mettre à l'abri d'un tel soupçon. Il paraît que la glace avait été sciée à une distance suffisante pour permettre au bateau de caler sans être arrêté par les larges ailes qui couvrent les roues extérieures. On suppose que des trous ont été pratiqués dans la cale du vaisseau; ou que du moins on aura trouvé moyen de déboucher les pompes malgré la précaution prise à cet égard. On ne pourra s'assurer de cela que lorsque le vaisseau aura été remis à flot, ce à quoi on doit travailler aussitôt le départ des glaces.

CLXXXIX

—Le Dimanche de la Passion 17 de Mars, un mandement de Monseigneur J.J.Lartigue a été lu au prône de toutes les paroisses du diocèse de Montréal, par lequel il décrète l'abolition des fêtes de dévotion savoir les seconde et troisième gêtes